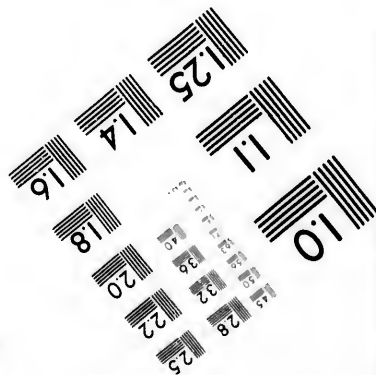
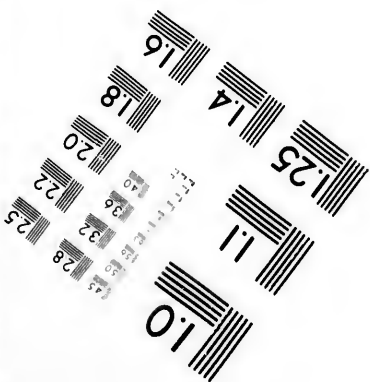
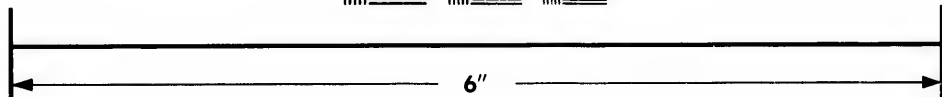
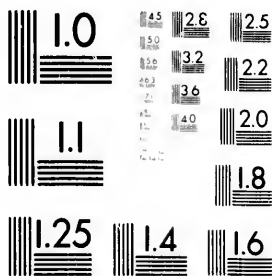


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
25
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
57

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

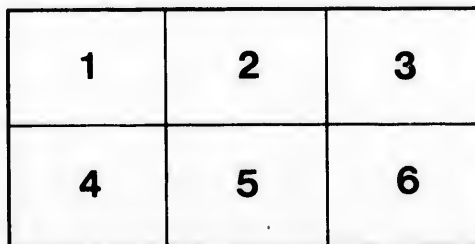
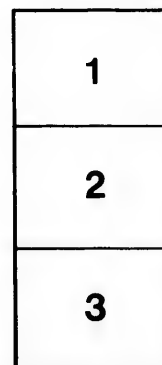
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

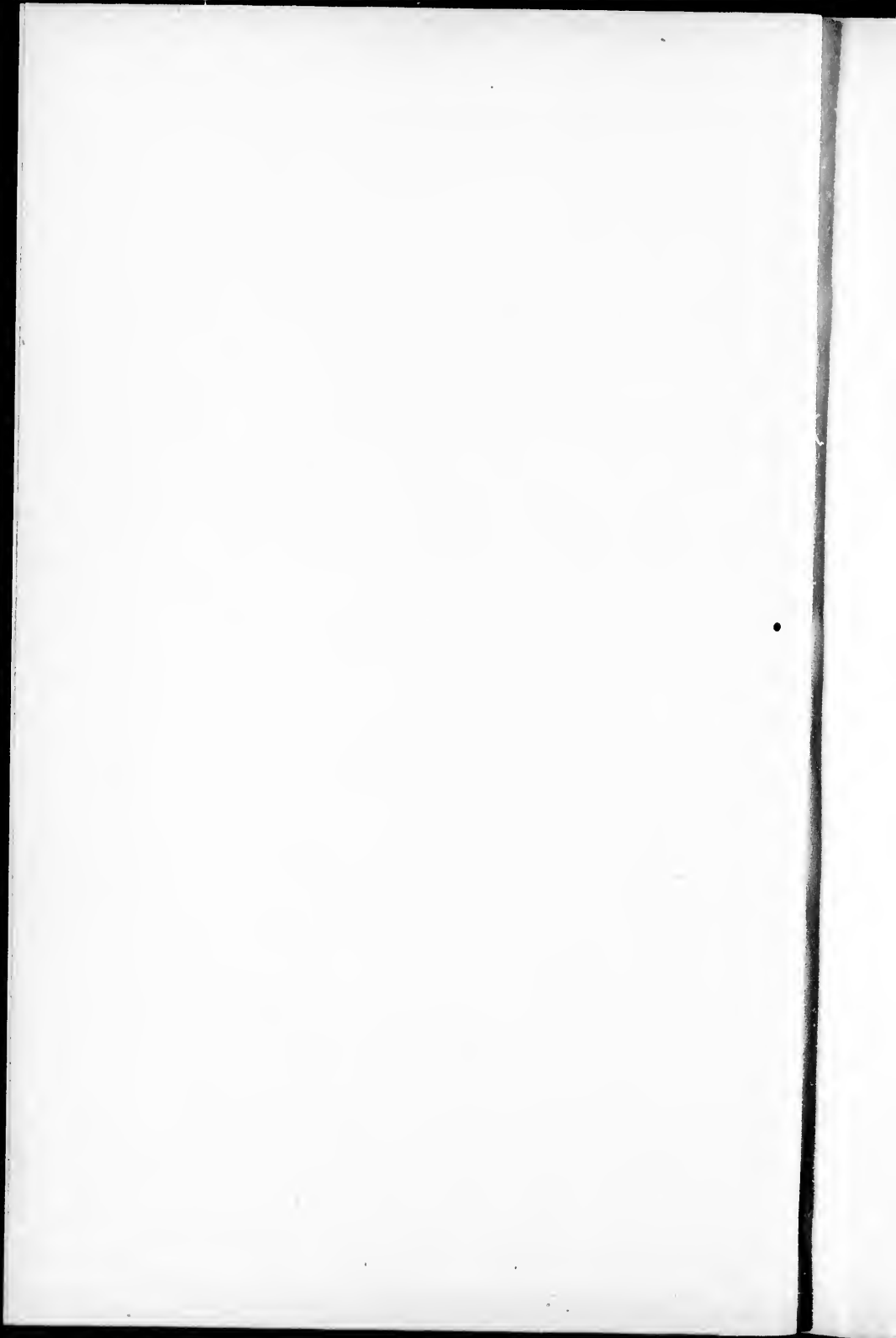
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à

32X



18219

NICOLAS LE ROY
ET SES DESCENDANTS

ILLICIT

ZL+

NICOLAS
LE ROY
ET SES DESCENDANTS

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA
FAMILLE LE ROY

PAR

JOSEPH-EDMOND ROY



04923

QUÉBEC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ & C^{ie}

1897

2598

1902

10

A MON NEVEU RAOUL ROY

LES écrivains ont fait aux oncles d'Amérique une réputation enviable. Ils les présentent toujours, tous cousus d'or, comme la providence obligée de leurs étourdis de neveux, arrivant à point pour payer leurs dettes ou arranger leurs affaires.

Hélas ! dans la vie réelle, les oncles d'Amérique ne ressemblent pas souvent à ce portrait alléchant que font d'eux les romanciers et les comédiens.

Celui qui te trace ces lignes, par exemple, n'est pas cousu d'or, et ses trésors sont encore profondément enfouis dans les mines du Pérou. Il se console, cependant, en pensant que son neveu Raoul ne sera jamais un étourdi, qu'il aura l'horreur des dettes et qu'il saura toujours arranger ses

affaires. A défaut de fortune, mon cher neveu, je veux te léguer ces notes qui contiennent l'histoire de la famille dont tu portes le nom.

M. de Buffon, lorsqu'on voulait lui présenter quelqu'un, disait : " Montrez-moi ses papiers. " Il voulait par là pénétrer intimement dans les affaires d'intérieur du nouveau venu, connaître ses aïeux, ses alliances, juger s'il était de bonne ou mauvaise compagnie. Tu rencontreras dans le monde bien des gens qui n'ont pas la sagesse de M. de Buffon. Mais tu trouveras aussi des circonspects, des prudents qui voudront savoir d'où tu viens, quels furent les tiens, de quelle source tu descends. Tu pourras leur montrer tes papiers, sans crainte comme sans fausse honte.

Quand tu seras plus vieux et que l'âge commencera à te faire aimer les choses du passé, évoque et ramène vivants sous tes yeux ceux des tiens qui t'ont précédé dans la vie. Donne leur un bon souvenir. Propose toi pour but d'être bon, juste,

honnête, humble comme eux. N'ambitionne pas les honneurs, ni les richesses. Garde la maison paternelle. Les générations s'y succéderont. Des souvenirs touchants s'attacheront à ces vieux murs, à ces meubles d'un autre âge. On évitera de les détruire. On gardera aussi, comme une espèce de culte, les vieilles coutumes du foyer. Souviens-toi que l'oracle de Delphes, interrogé pour savoir quel était le plus heureux des hommes, répondit que c'était un vieillard de l'Arcadie, qui avait cultivé toute sa vie le champ de ses ancêtres et qui n'en était jamais sorti.

Elle est bien simple l'histoire de tes ancêtres. Aucun d'eux n'a brillé sur un grand théâtre. Pendant cinq générations tu vas les voir travaillant, peinant, menant la vie des champs. Puis quelques-uns abandonnent le rude métier de laboureur et s'établissent dans les villes pour y occuper de modestes fonctions. Les uns ont été pauvres,— presque tous,— d'autres ont amassé une modeste

aisance, à force de labeur, de frugalité et d'économie.

Mais si ta famille ne peut pas étaler l'illustration d'une race antique, si tu ne peux pas te donner la vaine gloriole de montrer quelques-uns des tiens guerroyant à côté de preux illustres, si tu es sorti de la roture, console-toi vite. La source d'où tu viens est pure. Qu'importe le reste ?

Ce n'est pas sur les parchemins, mais dans l'âme que doivent s'imprimer les titres de noblesse. Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux, a dit Voltaire.

Quelqu'humble qu'elle soit, l'histoire des tiens est bonne à connaître. Il est bon que tu saches où, quand, comment ont vécu ceux de ton sang.

L'hérédité a ses lois comme la pesanteur. Ces lois ne sont pas encore réduites en formule mathématique, mais elles peuvent donner d'utiles renseignements. Les ascendants transmettent aux descendants le type de l'espèce, quelques particu-

larités d'organisation et d'aptitude, certains défauts, certaines qualités.

A ton âge, tu as dû déjà observer chez tes petits camarades que les uns avaient le nez aquilin, d'autres l'œil noir et vif, tandis que leurs voisins avaient l'œil bleu et langoureux, les cheveux crépus, blonds ou noirs. Et en voyant leurs parents, tu as dû trouver le plus souvent que tes petits camarades avaient avec eux la même conformité de traits ou une grande ressemblance.

Quand tu auras grandi et que tu sentiras passer à côté de toi un être étrange et terrible qui frappe sans pitié les proches, les amis, les bons parents, tu entendas dire souvent : “ Ce pauvre homme est mort de la même maladie que son père ou son grand père ou son aïeul. Ils finiront tous de même dans cette famille ”.

C'est que, vois-tu, les qualités, les défauts, les déformations physiques se transmettent avec le

sang. Chacun a sa tare héréditaire. Cette tare, à l'état latent chez un ascendant, peut se transmettre, se multiplier, s'aggraver chez les descendants. La moindre chose peut la réveiller.

Chaque membre d'une famille forme l'anneau d'une longue chaîne.

Quand tu sauras la moyenne de vie de ceux de ton sang, les maladies dont ils ont soufferts, les âges critiques qu'ils ont traversés, les points faibles de leur constitution physique, tu pourras mieux pronostiquer l'avenir, prendre tes précautions, accélérer ou ralentir ta marche. Tu apprendras à te surveiller toi-même et à surveiller tes proches.

Mais la vie physique n'est pas tout, il y a au dedans de toi quelque chose de plus grand et de plus noble. L'âme, comme le corps, a aussi ses lois d'hérédité. Les caractères, les tempéraments se façonnent comme ces cellules de cire que tu as vues parfois dans les ruches d'abeille.

Etudie les tiens, ceux qui t'ont précédé dans la vie ou que tu coudoyes chaque jour dans l'intimité du foyer, tu verras leurs tendances. Si tu les trouves laborieux, francs, ouverts, bons, honnêtes, suis leur exemple. Si tu les juges irascibles, indolents, trompeurs, dissimulés, fais taire la voix du sang et essaye de te corriger. Contrôle toi sans cesse.

Cette étude des tendances physiques ou morales tu la poursuivras chez les tiens et chez ceux qui te sont alliés.

Mais si tu bornais tes recherches dans l'étude de la famille à prendre chez les uns et chez les autres ce qu'il y a de bon et à te préserver du mal, tu ne vivrais que pour toi, et l'égoïsme est le plus grand des défauts.

Il faut que tu connaisses les tiens, ceux de ton sang, afin de les aimer, les respecter, les entraider sur le chemin de la vie.

J'ai pris bien du soin à compiler le dossier que tu vas lire. Je le crois aussi complet qu'il est possible. Je t'engage à le continuer. Note chaque jour les naissances, les mariages, les décès et les principaux événements de la famille. Après toi, d'autres viendront, et ils béniront ta mémoire.

Tu vas étudier bientôt l'histoire des empires, des nations, des sectes qui se sont partagés le monde, apprends d'abord au foyer l'humble histoire des tiens. Conserve toujours la mémoire de ce qu'ils furent, et tu te sentiras meilleur et plus dispos à entreprendre le grand combat de la vie.

J.-EDMOND ROY.

Coutances, près de Lévis, le 12 août 1894.



NICOLAS LE ROY

ET SES DESCENDANTS

CHAPITRE PREMIER

1° Origine du nom patronymique « Roy ».—2° Différentes familles de Roy établies au Canada.—3° Notes sur quelques individus de ce nom célèbres au Canada.—4° Prêtres du nom de Roy.—5° Familles le Roy célèbres en France.—6° Les Roy en Normandie.—7° Les Roy à la Martinique.—8° Notes sur Dieppe, patrie de nos ancêtres. Familles de Dieppe venues au Canada.

I

D'APRÈS Lorédan Larchey (1), le nom patronymique « Roy » est une abréviation de « Le Roy ». Roquefort, un écrivain qui a étudié ces sortes de choses, dit qu'on appelait autrefois « Roy » les huissiers et les bedeaux. Le même auteur ajoute que le mot « Le Roy »

(1) Dictionnaire des Noms.

signifie « Qui est au roi, qui relève du roi et non d'un autre seigneur ». Un document du XIII^{me} siècle, la *Chronique de Reims*, dit ainsi que « le huens (comte) de Campagne estait comme le roi ». C'était encore le nom de certains chefs de corporation.

D'après Roquefort encore, la première formation de Roy serait « Rouy » ou « Ruy ». « Rouy », nom de lieu (Nièvre), s'écrivait Roy au XIII^{me} siècle ; en langue d'oc, « Roui » signifie tapage (1). En Dauphiné et en Picardie, « Ruy » signifiait anciennement ruisseau.

Les « Roy » sont répartis, on peut dire, dans toutes les provinces de France. Le nom patronymique « Roy », qui servait à l'origine à distinguer un individu ou une famille pouvait suffire si l'on considère que chacun des membres de cette famille portait un prénom particulier. Mais il vint un temps où les prénoms et les noms s'appliquèrent à un grand nombre. Il fallut donc trouver des surnoms. De là vinrent les variations et les modifications apportées dans la suite au nom souche de Roy.

On peut citer pour le Canada une trentaine de ces variations, dont il n'est pas toujours facile de démêler l'origine.

1. Roy dit Audy.
2. Roy dit Châtellereau.
3. Roy dit Dagenais.
4. Roy de la Barre.
5. Roy de la Potherie.

(1) Il y a eu, dans le district de Montréal, une famille Roi qui s'appelait « Roy dit Tintamarre ». Elle était originaire de Saintonge.

6. Roy de Maran.
7. Roy de Mont-à-Peine.
8. Roy dit Desjardins.
9. Roy de Saint-Lambert.
10. Duroy.
11. Roy dit la Cerène.
12. Roy dit Laliberté.
13. Roy dit Lapensée.
14. Roy dit Larose.
15. Roy dit Lasseigne (1).
16. Roy dit Lauzier.
17. Roy dit Lepage.
18. Roy dit Leveillé.
19. Roy dit Libois.
20. Roy dit Louvois.
21. Roy dit Poitevin.
22. Roy dit Portelance.
23. Roy dit Portelas.
24. Roy dit Roiroux.
25. Roy dit Royhaut.
26. Roy dit Sauvage.
27. Roy dit St-Amour.
29. Roy dit St-Louis.
29. Roy dit Tintamarre.
30. Le Roy.

Nous appartenons à la branche des « Le Roy ». L'ancêtre de notre famille était un « Le Roy », et ses descen-

(1) Lasseigne veut dire : les marais, les clôtures, les plaines.

dants ont porté ce nom jusqu'au commencement du siècle (1804). Pour abrégé, on a dit depuis « Roy » tout court, mais dans tous les actes de l'état civil et dans la plupart des documents notariés antérieurs à 1800, notre nom est écrit *le Roy* ou *Le Roy* (1).

II

Plusieurs familles de Roy ont fait souche dans le pays.

D'après les recherches de M^{gr} Tanguay, il faudrait compter trente-six souches non apparentées.

1. MATHURIN ROY.—C'est le premier qui ait fait souche dans le pays. Tanguay, qui le fait naître en 1610, ne donne pas sa province d'origine. Il était maçon. Sa famille s'est établie à Charlesbourg et aux environs.

2. SIMON ROY.—De Lignon, village de la Bretonnière, Mans, Maine. A fait souche dans le district de Montréal et à Charlesbourg. Il est appelé Siméon le Roy au registre des mariages de Québec, en 1668.

3. JEAN ROY.—A fait souche sur Montréal.

(1) Les *Roy dit Audy*, se sont établis à Charlesbourg et dans le comté de Québec ; les *Roy dit Desjardins* et les *Roy dit Lauzier*, dans les comtés de l'Islet, Kamouraska et Temiscouata ; les *Roy dit Roironx*, ou *Roironx dit Laliberté*, dans le comté de Lotbinière ; les *Roy-Dagenais*, les *Roy dit la Pensée*, les *Roy de Maran*, les *Roy-Portelance*, les *Roy dit Saint-Louis*, dans la région de Montréal.

4. NICOLAS ROY. — D'Arcanville, pays de Caux. Ne paraît pas avoir laissé de descendance dans le pays. Le premier août 1663, en la maison de Jean Bourdon, le notaire Pierre Duquet reçoit le contrat de mariage de Nicolas le Roy, fils de Nicolas le Roy et de feu Madeleine Lebrun, et de Catherine Barré, originaire de la Rochelle. M. de Maisonneuve signe à l'acte.

5. SIMÉON ROY DIT AUDY. — Maître-charpentier. De Créance, Coutances, Normandie. A fait souche dans la région de Montréal.

6. MICHEL ROY DIT CHATELLEREAU. — De Sênilet, Poitiers, Poitou. A fait souche dans le district de Trois-Rivières. Etabli à Sainte-Anne de la Pérade. A été notaire dans la seigneurie de Champlain, de 1663 à 1709. Son étude est déposée au greffe de Québec.

7. ANTOINE ROY. — De Saint-Jean, Sens, Champagne. Les branches Desjardins et Lauzier en descendent.

8. OLIVIER ROY. — De Fontenay-sur-Orne, Sées, Normandie. A fait souche à Québec.

9. PIERRE ROY. — De Saint-Michel-le-Clou, la Rochelle, Aunis, Poitou. A fait souche dans la région de Montréal. Au recensement de 1666, il est engagé chez Jacques Leber, marchand.

10. JEAN ROY. — De Serraine, Tours, Tourraine. A fait souche sur Montréal.

11. JEAN ROY DIT LA PENSÉE. — De Saint-Julien, Poitiers, Poitou. A fait souche sur La Chine, près de Montréal.

12. JEAN ROY DIT LA CEREINE.—A fait souche à Trois-Rivières.

Au recensement de 1666, on trouve à Montréal, Jean Roy, âgé de 35 ans, habitant. Il a pour femme Renée Loppé. Trois enfants : Mathurin, Marie et Elizabeth. Un autre Jean Roy, âgé de 20 ans, est serviteur engagé de *la grange* (magasin du Roi).

Le 15 février 1664, M. de Maisonneuve convoque au lieu dit, *le Hangard*, à Montréal, une assemblée, afin d'élire cinq personnes notables pour pouvoir juger et régler toutes matières concernant la police nécessaire pour le bien de cette habitation. André Charly St-Onge reçoit 12 voix, M. Lauson, 2. Le Roy, sergent, 1—Parmi ceux qui signent l'acte d'élection, on trouve : J. Roy.

13. GILBERT ROY DIT LASSEIGNE. — A fait souche à Trois-Rivières.

14. JEAN ROY-DIT-PORTELANCE.—De St-Jean de Caën, Bayeux, Normandie.—A fait souche sur Beaumont.

15. YVES ROY.—Soldat. De Saint-Nicolas de Nantes, en Bretagne. A fait souche sur Boucherville.

16. JOSEPH ROY.—De St-Jean de Moutier-neuf, Poitiers, Poitou. A fait souche à Montréal.

17. PIERRE ROY.—A épousé une miamis, Marguerite Ouabaukikoni. C'est l'ancêtre des familles Roy, du Dé-troit.

18. PIERRE ROY.—De Saint-Sulpice de Paris. Branche des Leveillé.
19. JOSEPH ROY.—De Saint-Vivien du Pont, Saintes, Saintonge.
20. FRANÇOIS ROY. (Tintamarre).—De Notre-Dame de Rochefort, Saintonge.
21. JEAN-PIERRE ROY.—De Pierre-Paul, Paris.
22. LOUIS ROY DIT ST-LOUIS.—De Niort, Poitou.
23. LOUIS-ETIENNE ROY-LILOIS.—De Saint-André, diocèse de Tournay, Flandre.
24. PIERRE ROY.—De Notre-Dame de la Rochelle, Aunis.
25. AUGUSTIN ROY.—De Confeste, Amiens, Picardie. A fait souche sur Terrebonne.
26. SÉBASTIEN ROY.— De Grand, Bourges, Berry. A fait souche sur Montréal.
27. FRANÇOIS ROY.—De Saint-Pierre, diocèse de Poitiers, Poitou. Souche sur Montréal.
28. JEAN-BAPTISTE ROY. — De Cherac, diocèse de Saintes, Saintonge. S'établit à Lorette.
29. ANDRÉ ROY.—De Saint-Sébastien, diocèse de Tours.
30. EDMÉ-GUILLAUME ROY.—De Saint-Paul de Paris.
31. PIERRE ROY.—Du régiment de Berry. Originaire de Notre Dame de Caën. Venu en 1757.
32. BENOIT ROY.—De Lyon,

33. PIERRE ROY.—De Notre Dame de Caën, Bayeux, Normandie.

34. GUILLAUME ROY.—de Maguy, Bayeux.

35. JACQUES-PIERRE ROY.—De Saint-Jean de Morclou, Bordeaux.

36. FRANÇOIS ROY.—D'Agen, Guienne, d'Agenois.

A ces trente-six souches, il faut ajouter une trente-septième, celle de Nicolas le Roy, notre ancêtre, qui vint de Saint-Rémi, de Dieppe (1).

Il y avait aussi des Roy en Acadie. Après la conquête de ce malheureux pays par les Anglais et la dispersion de ses habitants, deux familles de ce nom passèrent au Canada. Jean-François, habitant d'Annapolis, s'établit au cap de la Madeleine. Jean-Baptiste alla se fixer à Yamachiche. Après la conquête de Louisbourg, il nous vint encore une famille Roy, dont le chef, Jean-Baptiste, a fait souche au Canada.

Tanguay signale la présence à Québec de Pierre Roy, en 1621. Il mentionne aussi les noms de Robert Le Roy, en 1650, et de Denis le Roy, de Rouen, en 1664 ; mais ces trois individus n'ont pas fait souche. Une fille d'Antoine Roy et de Simonne Gaultier, de Senlis, a contracté trois mariages au pays. Le recensement de 1666, signale à Charlesbourg, Etienne Leroy, maçon, habitant, âgé de 23 ans. On voit aussi la même année à l'Isle d'Orléans : Pierre Paillereau, habitant, marié à Elizabeth-Isabelle Roy.

(1) Tanguay dit Sainte-Thérèse de Dieppe mais c'est une erreur.

III

Dans ces notes spécialement réservées à l'histoire de notre famille, il m'est impossible de suivre tous ceux du nom de Roy qui ont acquis quelque illustration dans le pays. Je tiens cependant à en signaler quelques-uns.

Le premier imprimeur du *Canadien*, journal qui fut établi à Québec en 1806 pour combattre l'oligarchie anglaise, s'appelait Charles Roi. J'ignore s'il appartenait à notre lignée. Je reproduis du journal *le Castor* la notice qui parut à sa mort, sous la date du 5 décembre 1844.

DÉCÈS

« En cette ville, samedi matin, à l'âge de 70 ans, M. Charles Roi, imprimeur. M. Roi fut le premier imprimeur du *Canadien* qui fut établi, en 1806, en conséquence des attaques réitérées dirigées dans le *Quebec Mercury* d'alors, contre les Canadiens en général, et en particulier contre certains membre influents de l'Assemblée. C'était alors le seul journal publié exclusivement en langue française dans le pays, et sa devise était : *Fiat justitia, ruat cælum*. Il était rédigé tour à tour par plusieurs citoyens de Québec. M. Roy, qui était employé à l'imprimerie de la *Gazette de Quebec*, obtint de son éditeur le matériel nécessaire et il continua d'imprimer le *Canadien* jusqu'à ce qu'il disparut.

« Alors il retourna à l'imprimerie de la *Gazette* où il continua d'être employé jusqu'il y a peu d'années, qu'il fut obligé de se retirer à cause de son âge et de ses infirmités, vivant de ses économies.

« Fils d'un soldat français qui se maria en Canada, il fut un parfait honnête homme et un loyal sujet britannique. Un de ses frères, Louis Roi, aussi employé à l'imprimerie de la *Gazette de Québec*, établit la *Gazette de Montréal*, et mourut à New-York. Sa sœur, entrée comme religieuse au couvent des Ursulines, est aussi morte. N'ayant point de proches parents survivants, M. Roi a disposé de la manière la plus libérale de ce qui lui restait de biens. »

Le 13 avril 1793, parut à Newark, près de Niagara, le premier journal qui ait été imprimé dans la province d'Ontario. Louis Roy en fut le fondateur. Ce journal avait pour titre : *The Upper Canada Gazette or American Oracle* (1).

Ce Louis Roy est sans doute le même que celui dont parle la notice mortuaire ci-dessus.

Dans la région de Montréal, au commencement du siècle, la branche des Portelance a donné un représentant à la grande métropole commerciale du Canada.

L. Roi Portelance fut député du comté de Montréal de 1805 à 1814, puis, de 1817 à 1819, il fut élu pour représenter la cité du même nom (2).

Dans son beau livre sur les *Canadiens de l'Ouest*, M. Joseph Tassé cite les noms de plusieurs Roy. François

(1) Voir *The Early Bibliography of the Province of Ontario, with other information. A supplemental chapter of Canadian Archeology*; by William Kingsford, L. L. D. F. R. S. C. Montreal. Eben Picken, 1892. M. Gagnon (*Catalogue*) dit que Louis Roy fonda en 1795 une nouvelle gazette à Montréal avec son frère, Joseph-Marie, comme associé.

(2) Louis Roy Portelance épousa à Terrebonne Louise Languedoc, le 4 septembre 1809. (*Gazette de Québec*).

Roy fut en 1853 un des fondateurs de la ville américaine de Superior-City, sise à l'extrémité du lac Supérieur (1). En 1778, Antoine Roy et Simon Roy furent avec Jean-Baptiste Mallet les pionniers qui jetèrent les bases de la florissante ville de Péoria (2).

M. Tassé raconte encore un épisode dont Jean-Baptiste-Louis Roy fut le héros en 1814 lors d'une attaque des sauvages contre le petit village de la Côte Sans-Dessein, situé sur les bords du Missouri.

« Le spectacle donné par ce Canadien et sa femme disputant leur vie dans un endroit désert du Missouri, loin de tout secours humain, loin de toute habitation, contre une pareille horde de barbares, est l'un des plus beaux exemples de bravoure que nous offre notre histoire, écrit M. Tassé, c'est le digne pendant de la résistance légendaire de l'héroïne de Verchères, ou de celle de Dollard des Ormeaux et de ses seize compagnons, qui, pendant dix jours, tinrent tête à sept cents Iroquois » (3).

Parmi les trappeurs du Nord-Ouest, on voit aussi Jean-Baptiste Roy qui, en 1816, se trouvait au fort Gibraltar quand il fut capturé par les employés de la Compagnie de la baie d'Hudson (4).

Dans son *Histoire de la littérature canadienne*, M. Edmond Lareau dit que nous devons à madame Jeannet

(1) *Les Canadiens de l'Ouest*, 1er vol. p. 333.

(2) *Ibid*, vol. 2, p. 43.

(3) *Ibid*, vol. 2, pp. 131-136.

(4) *Ibid*, vol. 2, pp. 341-344.

Roy, institutrice, un *Abrégé d'histoire et de géographie du Canada* (1864), publié en anglais, à l'usage des écoles.

« M. J. Roy, avocat de Saint-Hyacinthe, dit encore M. Lareau (1), a commencé la publication d'un volumineux ouvrage, intitulé : *Explications du Code Civil du Bas-Canada*, in. 8, pp. 378. Nous n'avons encore que le premier volume, lequel s'arrête au livre deuxième. L'auteur n'a pas eu la prétention d'écrire des commentaires capables d'éclipser ceux de Troplong. Si la science ne fait pas défaut, elle se cache en certains droits. Le style est pauvre et annonce l'écrivain encore peu au fait de la pratique.»

Parmi les collaborateurs distingués qui contribuèrent à la rédaction du *Lower Canada Jurist*, publication importante de jurisprudence, on trouve le nom de M. Rouër Roy qui a été pendant longtemps l'avocat de la cité de Montréal.

Le 22 janvier 1845, Madame Jeannet Roy, veuve Thomas Roy, ingénieur civil, de la cité de Toronto, demandait une rémunération à la Chambre d'assemblée pour les services de son mari, pour avoir fourni au gouvernement un rapport géologique sur une partie de la province. On lui vota le 27 mars une rémunération de trois cents louis.

Les journaux de la Chambre d'assemblée de la même année signale le nom de l'honorable Gabriel Roy, de la côte Saint-Laurent, près de Montréal (2).

(1) p. 245.

(2) À voir aussi dans *Biographies et Portraits*, par L.-O. David : Montréal, Beauchemin & Valois, libraires-imprimeurs, 1876, p. 60, une biographie de M. Joseph Roy, avec portrait.

IV

Dans son *Répertoire général du clergé canadien* (1) M^{gr} Tanguay cite dix-neuf prêtres du nom de Roy.

J'en donne ici les notices biographiques.

1. JEAN-JOSEPH ROY, né à Montréal, le 6 septembre 1759, fils de Joseph Roy et de Gabrielle Sarault ; ordonné le 29 septembre 1783 ; 1795, curé à Chicoutimi ; 1796, curé à Saint-Charles de Boyer ; 1800, à Saint-Pierre-du-Portage de l'Assomption, où il décède le 13 décembre 1824, à 65 ans.

2. PIERRE ROY, né à Saint-Charles, rivière Boyer, le 24 août 1800, fils de Pierre Roy et de Geneviève Bilodeau ; ordonné le 11 juin 1826 ; vicaire à Saint-Gervais ; 1828, missionnaire à Arichat ; 1832, curé à Cacouna ; 1834, de l'Île aux Grues ; 1838, à Charlesbourg, où il décède, le 14 juillet 1847, à l'âge de 47 ans.

3. THOMAS ROY, né à Québec, le 21 octobre 1812, fils de Pierre Roy et de Françoise Blais ; ordonné à Québec, le 11 octobre 1835 ; vicaire à Saint-Charles, rivière Boyer ; 1838, à Saint-Louis de Kamouraska ; 1842, curé à Sainte-Ursule ; 1847, vicaire à Saint-Roch des Aulnaies ; 1851, chapelain des sœurs de la Charité à Québec ; décédé le 31 juillet 1863, à l'âge de 50 ans, et inhumé dans la cathédrale.

(1) 1893. Deuxième édition.

4. LÉON ROY, né à Saint-Gervais, le 6 juillet 1818, fils de Michel Roy et de Judith Fortier ; ordonné à Québec, le 23 septembre 1843 ; vicaire à Saint-Roch de Québec ; 1849, curé à Saint-Lazare ; 1850, à Trois-Pistoles ; 1866, à Saint-André ; 1867, à Lotbinière ; décédé à l'hôpital-général de Québec, le 2 octobre 1878, et inhumé à Lotbinière le 5 du même mois. Il fit en 1847 la mission au milieu des pestiférés à la Grosse-Ile.

5. CLOVIS-JOSEPH ROY, né le 19 août 1823, à Sainte-Anne de la Pocatière, fils de Henri Roy et de Louise Gagnon ; ordonné à Québec le 4 août 1850 ; vicaire à Chicoutimi ; 1851, à Saint-Thomas ; 1852, curé à Tring ; 1858, de Saint-Aubert ; 1860, de Saint-Alexandre où il est retiré.

6. PIERRE ROY, fils de François Roy et d'Angèle Hallé, né le 27 juillet 1824 à Nicolet ; ordonné le 18 septembre 1852 à Nicolet ; 1854, curé à Saint-Félix de Kingsey ; 1855, à Saint-Norbert, où il décède le 4 janvier 1878.

7. MICHEL-EDOUARD ROY, né le 19 octobre 1834 à Saint-Vallier, fils de Nazaire Roy et d'Angèle Letellier ; ordonné à Québec le 22 septembre 1860 ; vicaire à Saint-Joseph de la Beauce ; 1864, curé de Saint-Hilarion ; 1874, de Saint-Irénée ; 1889, de Notre-Dame de Laterrière.

8. THOMAS ROY, né le 24 mai 1841, à Saint-Thomas de Joliette, fils d'Antoine Roy et de Marguerite Boucher ; ordonné à Montréal le 22 juillet 1866 ; professeur et procureur au collège de Joliette ; décédé le 16 juillet 1879.

9. ÉDOUARD ROY, né le 9 novembre 1838 à Kamouraska, fils d'Édouard Roy et de Zoé Sirois ; ordonné à Québec le 23 septembre 1866 ; vicaire à Saint-Nicolas ; 1875, Saint-Éleuthère ; 1881, se retire à Saint-André de Kamouraska.

10. GUILLAUME-THOMAS ROY, né le 8 août 1842 à Saint-Roch de Québec, fils de Rémi-Philippe Roy et de Marguerite Genest ; ordonné à Québec le 17 mars 1867 ; vicaire à Saint-Thomas de Montmagny ; 1868, aux Eboulements ; 1871, curé de Sainte-Anastasia du Sault-Rouge.

11. JOSEPH-ÉDOUARD *alias* ARTHUR ROY, né le 23 août 1851, à Saint-Michel de Bellechasse, fils d'Édouard Roy et de Marguerite Pepin dit Lachance ; ordonné le 10 octobre 1875 à Québec ; vicaire au Cap Saint-Ignace ; 1878, à Saint-Georges de Beauce ; 1882, à Saint-Anselme ; 1883, curé de Saint-Étienne de Lauzon ; 1890, retiré à Saint-Jean-Baptiste de Québec.

12. PLACIDE ROY, né le 24 octobre 1853, ordonné le 26 mai 1877, à Québec ; curé de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland en 1897.

13. JOSEPH-MÉDARD ROY, né le 13 février 1851, à Saint-Norbert d'Arthabaska, fils d'Henri Roy et de Clarisse Piouse ; ordonné le 30 septembre 1877 à Saint-Norbert ; 1877, professeur à Nicolet ; 1878, vicaire à Saint-Zéphirin ; 1880, à Saint-Grégoire ; 1885, chapelain des hospitalières de Saint-Joseph d'Arthabaskaville ; 1888, curé à Saint-Pie de Guire ; 1890, chapelain des sœurs à l'Assomption de Nicolet.

14. ISAÏE ROY, né le 26 mai 1850 à Saint-Jean d'Iberville, fils de Pierre Roy et de Flavie Thérien ; ordonné le 22 décembre 1877 à Montréal ; curé à Thurso, Ottawa ; décédé à Montréal le 7 mars 1882 et inhumé le 10 à Saint-Jean d'Iberville.

15. JOSEPH-LOUIS-HERCULE ROY, né le 9 juin 1850, au Cap de la Madeleine, fils de Moïse Roy, et de Julie Latreille ; ordonné le 9 juin 1878 à Sherbrooke ; 1880, professeur au séminaire de Sherbrooke ; 1886, supérieur du même séminaire.

16. BRUNO ROY-DESJARDINS, né le 13 septembre 1852, à la Rivière-Ouelle, fils de Bruno Roy-Desjardins et de Mathilde Hudon-Beaulieu ; ordonné le 22 mai 1880 à Québec ; 1880, vicaire à Saint-Anselme ; 1886, curé à Saint-Antonin.

17. ARTHUR-VALMORE ROY, né à Saint-Pie, Bagot, le 4 novembre 1857, fils d'Amédée Roy et d'Emma Rocher ; ordonné à Saint-Hyacinthe, le 20 septembre 1880 ; vicaire à Saint-Ephrem d'Upton ; 1882, à Saint-Louis, Bonsecours ; 1883, à Belœil ; 1884, à Sainte-Marie Monnoir ; 1887, à Saint-Dominique et Sorel ; 1888, premier curé de Sainte-Sabine.

18. PAUL-EUGÈNE ROY, né le 8 novembre 1859, à Berthier, Bellechasse, fils de Benjamin Roy et de Desanges Gosselin, ordonné le 13 juin 1886 à Québec ; professeur de rhétorique au séminaire de Québec ; curé à Hartford, Connecticut. Il a été pendant deux années à Paris pour y suivre les cours littéraires.

19. PHILÉAS ROY, né le 26 septembre 1864 ; ordonné le 31 mai 1890 à Québec.

V

Si on relève les provinces d'origine des différentes familles Roy qui sont venues se fixer au Canada, il est facile de voir que le nom patronymique que nous portons est répandu par toute la France (1).

Il y a aussi des familles Le Roy en Angleterre. Elles appartiennent sans doute à quelques compagnons de Guillaume le Conquérant. Peut-être, encore, descendent-elles de quelques émigrés huguenots. Il y a eu autrefois, à New-York, un marchand fort riche du nom de Le Roy. On peut voir l'histoire de sa vie dans l'ouvrage de Walter Barrett : *The Old Merchants of New York City* (2).

Plusieurs ont illustré en France le nom que nous portons. Je donne ici les quelques notes que j'ai recueillies sur les plus célèbres, soit dans les lettres, soit dans la magistrature ou la finance.

(1) Au volume 28, des *Jugements du Conseil Supérieur* de Québec, pp. 41 et 57, sous la date du 25 mai 1744, on trouve un défaut congé accordé à Jean Roy, aubergiste à la Rochelle, créancier de la succession de Joseph Amyot de Vincelotte, contre Jean-Gabriel Amyot de Vincelotte du Hautmesnil, défaillant.

Le 28 juillet 1656, Michel le Neuf, sieur du Hérisson, reconnaît devoir à Jacob Roy, marchand, de la Rochelle, stipulant pour lui, son fils Jean Roy, la somme de 4,230 livres. (*Greffe Audouart*). Jacques le Neuf, écuyer, sieur de la Poterie, gouverneur de Trois-Rivières, paya cette dette le 7 novembre 1659.

(2) 5 vols. New-York, 1889.

1. GEORGES LE ROY, avocat français, né à Paris en 1656, mort dans la même ville en 1747. Son père était doyen des avocats au parlement, et ses frères, qui étaient très nombreux, occupèrent de belles positions dans le clergé. L'un, dom Louis Le Roy, fut général des feuilants; un autre, prieur des prémontrés; un troisième, prieur de la Chartreuse de Paris; un quatrième, prieur de Montlhéry et censeur royal. Georges Le Roy, après avoir plaidé quelque temps avec succès, fit son étude principale du droit public et acquit dans cette branche de la jurisprudence une grande autorité. Louis XIV le fit plusieurs fois appeler au conseil des ministres pour s'éclairer de ses lumières, et Louis XV lui accorda en 1719, des lettres de noblesse. On voit dans le préambule de ces lettres qu'il avait été chargé de missions diplomatiques après la paix de Ryswick, lorsqu'il s'agit d'établir les droits de Louis XIV sur les seigneuries du prince de Montbéliard; qu'il avait négocié un premier traité de partage lors de l'ouverture de la succession d'Espagne; servi de conseil au roi de Sardaigne dans ses contestations relatives à la couronne de Sicile, et à Madame, tante de Louis XV, lors de l'ouverture de la succession des princes palatins. Il fut plusieurs années bâtonnier de l'ordre des avocats, et l'on trouve son éloge dans une des harangues de d'Aguesseau, prononcées en 1737.

2. PIERRE ROY, orfèvre français, contrôleur des rentes, né à Paris en 1674, mort dans la même ville en 1759. Il a publié plusieurs ouvrages intéressants: *Mémoires concernant les rentes de l'Hôtel de Ville*, (1717, in-12); *Dissertations*

sur l'origine de l'Hôtel de Ville de Paris, (1779, in-fol.)
insérées dans l'*Histoire de Paris* de Télien ; *Statuts et pri-
vilèges du corps des marchands orfèvres-joailliers de Paris.*
(1734, in-4°) etc.

3. PIERRE-CHARLES ROY, poète dramatique, né à Paris
en 1683, mort dans la même ville le 23 octobre 1764. Il
montra de bonne heure une aptitude spéciale pour les
lettres, et sa jolie position de fortune lui permit de se livrer
à ses goûts. Son père était procureur au Châtelet. Afin
d'avoir une place et un rang, le jeune Roy acheta une
place de conseiller, ne siégea point et s'occupa de poésie.

En 1727, il avait rapporté neuf prix à l'Académie des
jeux floraux et trois prix à l'Académie française. S'étant
porté candidat au fauteuil de cette dernière société, on lui
préféra le comte de Clermont, et le poète se vengea par
cette épigramme :

Trente-neuf joints à Zéro,
Si j'entends bien mon numéro,
N'ont jamais pu faire quarante ;
D'où je conclus, troupe savante,
Qu'ayant à vos côtés admis
Clermont, cette masse pesante,
Ce digne coasin de Louis,
La place est encore vacante.

L'Académie avait refusé Roy parce qu'il l'avait attaquée
dans une allégorie satirique intitulée le *Coche*. D'ailleurs,
les vrais titres du candidat n'étaient point les morceaux
écrits pour plaire aux amis de Clémence Isaure. Roy
avait un passé plus sérieux. Il s'était distingué sur la

première des scènes lyriques de France, dans une voie rendue difficile par Quinault, en composant des livrets d'opéras, de ballets, etc. Son opéra intitulé *Callirhoé* (1712) eut un très vif succès, ainsi que son ballet des *Eléments*, (1725). Roy avait du talent, mais il manquait de facilité. « Sa versification, dit Laharpe, est d'ordinaire pénible et dure, quelquefois même elle l'est étrangement, et il est assez singulier que deux hommes qui avaient peu d'oreille, Lamotte et Roy surtout, se soient appliqués au genre qui en demande le plus... La facilité lui est si étrangère qu'elle ne se montre jamais chez lui, pas même dans ces petits vers de toute mesure qui composent les divertissements et à qui l'on est convenu, ce semble, en faveur de l'agrément des airs, de passer un certain degré de faiblesse qui doit au moins être racheté par un peu de facilité. »

Roy passait, en outre, pour être ennuyeux. Voltaire, du moins, nous l'assure à propos d'un poème, la *Convalescence de Louis XV* (1744, in-4°), qui avait fait donner à Roy le cordon de Saint-Michel :

Notre monarque, après sa maladie
Était à Metz, attaqué d'insomnie.
Ah ! que de gens l'auraient guéri d'abord !
Roy, le poète, à Paris versifie,
La pièce arrive..., on la lit..., le roi dort...
De Saint-Michel la muse soit bénie !

Heureusement pour lui, Roy n'était pas si dénué de talent que ses ennemis voulaient bien le dire. Voltaire

lui-même a mis à profit les idées de celui qu'il critiquait et lui a emprunté presque toute sa *Sémiramis*.

Roy, qui affectait une grande pompe dans ses ouvrages sérieux, était fort malin et très enclin à l'épigramme. Elle lui joua d'assez mauvais tours. On raconte, en effet, que plusieurs de ses victimes se vengèrent à main armée des injures qui les avaient atteintes. Le comte de Clermont, piqué au vif, s'il faut en croire Palissot, chargea un nègre de laver l'offense qu'il avait reçue. Le nègre infligea une violente bastonnade à Roy qui, brisé de coups, ne se releva qu'à peine pour aller mourir chez lui, âgé de quatre-vingt-un ans, après quelques jours de souffrance. Il avait conservé peu d'amis. Tout d'abord, il s'était lié avec Fontenelle, dont il mettait les idylles au-dessus de celles de Théocrite. Mais ce beau feu ne dura pas; Fontenelle, plus tard, disait de son ancien camarade : « C'est l'homme d'esprit le plus bête que j'ai connu. » Effectivement, le poète manquait de cette vivacité de repartie qui était le fort du sémillant inventeur de la *Pluralité des mondes*. En société, Roy se taisait absolument; il avait peur de commettre quelque gaucherie. Dans le silence du cabinet, il perdait beaucoup de cette timidité; il devenait tout à fait méchant. Ce fut dans un de ces accès qu'il désigna Rameau sous le sobriquet de Marsyas, parce que le compositeur avait la faiblesse de préférer les opéras de Cabuzac aux opéras de Roy, ajoutant que ceux-ci étant moins faciles à mettre en musique, prêtaient moins à l'inspiration. Roy ne lui pardonna jamais cette préférence. Il osa une fois s'attaquer à Voltaire qui n'était pas un adversaire de petite

taille et qui, comme bien on pense, répliqua vertement. Les meilleures productions de Roy dans le genre lyrique ont été : *Philomèle*, *Bradamante*, *Hippodamie*, *Créuse*, *Callirhoé*, *Sémiramis* (1718). Il faut aussi mentionner onze ballets, parmi lesquels le ballet des *Eléments* (1725) et celui des *Sens* (1732), qui se ressemblaient un peu ; enfin, plusieurs intermèdes, dont les titres se trouvent à la suite de *l'Eloge de Roy* par Palissot. Il a publié, en outre, sous le titre d'*Œuvres diverses* (Paris, 1727, 2 vols. grand in-8°), des odes, des élégies, et quelques discours (1).

4. JEAN ROY, ecclésiastique français, né à Bourges en 1744, mort dans les premières années du XIX^{me} siècle. Après avoir fait ses études théologiques, il se fit recevoir licencié en droit à Paris et docteur ès-arts à l'université de Bourges. Il fut ensuite chanoine de la collégiale de Dunle-Roi, protonotaire apostolique, et remplit quelque temps les fonctions de secrétaire historiographe auprès du comte d'Artois. Il a publié un certain nombre d'ouvrages : *Essai de philosophie morale* (1775, 2 vols in-8°) ; *Dis-*

(1). Je trouve dans le *Catalogue de la bibliothèque de l' Arsenal, archives de la Bastille*, p. 118, IX, le curieux dossier qui suit : dossier 10865. Dossier de Roy, poète, chargé de composer les ballets et les divertissements de la Cour, à la Bastille du 9 décembre 1724 au 22 mars 1725, pour avoir fait courir dans le public des libelles contre différentes personnes et les avoir fait insérer dans les suppléments d'une gazette imprimée à la Haye, intitulée : le *Nouvelliste Universel*. Avant de sortir de la Bastille, Roy promit de cesser ses satires. D'après une note des commis aux archives de la Bastille, Roy aurait également été accusé « d'avoir fait des friponneries dans le public avec des papiers royaux ».

Le dossier comprend, outre les pièces relatives à l'emprisonnement de Roy, des papiers provenant d'une perquisition opérée chez lui : correspondance, vers, théâtre, exemplaires du *Nouvelliste Universel*, papiers de famille, datés de 1709 à 1725. 146 ff.

cours sur l'Étude (1776, in-8°), *Discours en vers sur la Servitude abolie* (1781, in-8°); *l'Ami des vieillards* (1783, 2 vols. in-16) ; le *Mentor Universel* (1784-1785, 2 vols. in-12) ; *Histoire des cardinaux français* (1786-1788, 6 vols. in-4°) ; le *Crime des suppôts de justice* (1798, broch. in-8°), quelques poésies fugitives et de petites pièces de théâtre qui n'ont pas été représentées : *Voilà le ton*, comédie en trois actes et en vers ; les *Mœurs*, comédie en cinq actes et en vers, etc. On lui attribue aussi la *Vérité dévoilée* ou *Memoire d'une victime de l'aristocratie* (1790, broch. in-8°), et *Lettre importante de M. l'abbé Roy à M. Sailly*, maire de Paris, suivi du *serment civique* signé de son sang (1790, broch. in-8°).

5. LE COMTE ANTOINE ROY, financier et homme d'état français, né à Savigny, (Haute-Marne), en 1764, mort en 1847. Il exerça avec talent la profession d'avocat pendant la Révolution, ne put sauver le royaliste Durosoy après le 10 août 1792, mais fut plus heureux dans la défense des accusés de vendémiaire (an IV), dont il fit, en appel, révoquer l'arrêt de mort. Roy avait acheté du duc de Bouillon, en 1794, le domaine de Navarre (Eure), moyennant une rente viagère de 300,000 francs. La mort du duc étant survenue peu de temps après, ce domaine lui échut en toute propriété et prit une valeur considérable ; mais Napoléon l'obligea à le céder à la couronne à des conditions onéreuses pour le propriétaire (1808). La terre de Navarre fut donnée en apanage au prince des Asturies (Ferdinand VII), puis affectée, en 1810, au douaire de l'impératrice Joséphine, avec le titre de duché. Roy, nommé député de

la Seine à la Chambre des représentants pendant les Cent jours, fit une opposition fort vive à Bonaparte et s'opposa même à ce qu'on lui prêtât le serment de fidélité. Député de Sceaux de 1815 à 1818, il se signala par ses sentiments libéraux. Chargé du rapport sur le budget en 1817 et 1818, il montra un talent si remarquable que Louis XVIII lui confia le portefeuille des finances à la fin de cette dernière année. Il ne le garda que 22 jours, mais le reprit le 19 novembre 1819. Pendant son administration, qui dura jusqu'au 13 décembre 1821, il accomplit d'utiles réformes, réprima les jeux de bourse, libéra définitivement les acquéreurs de biens nationaux et laissa un excédent de recettes sur les dépenses de 50 millions, que son successeur, M. de Villèle, se hâta d'employer de la manière la plus funeste pour la France. Il reçut, le lendemain de sa retraite, le titre de comte et un siège à la chambre des pairs (1823), où, le 24 mai 1824, il fit rejeter le projet de loi sur la réduction des rentes de 5 à 3 pour 100. Remis en possession du portefeuille des finances en 1828, il s'en démit à la chute de M. de Martignac (1829). Après la révolution de juillet, il continua de siéger à la chambre des pairs et y fut chargé de nombreux rapports sur des matières financières, les travaux publics, etc. Roy mourut à la suite d'une attaque d'apoplexie. Il possédait une fortune colossale pour un simple particulier. Cette fortune, évaluée à environ 40 millions, passa à ses deux filles, la comtesse de la Riboisière et la marquise de Talhouet.

6. JUST-JEAN-ETIENNE ROY, littérateur français, né à Beaumotte-lez-Pin (Haute-Saône) en 1794, mort en 1871. Il se livra à l'enseignement et professa dans divers établissements, notamment au collège Rollin, à Paris, et au collège de Pontlevoy. Roy a publié, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de *St. Gervais*, *Just Girard*, *Théodore Ménard*, *Stéphanie Ory*, etc., un nombre considérable de petits ouvrages, pour la plupart in-12, destinés aux maisons d'éducation pieuses et dépourvues de toute critique. Outre une série, intitulée : *Illustrations de l'histoire d'Allemagne, d'Angleterre, d'Egypte, d'Espagne, de France, d'Italie, de Russie, de Suisse* (1843-1845, in-12), on cite de cet écrivain : *Histoire de Fénelon* (1838), *Charlemagne* (1839), *Dramas moraux* (1840), *Histoire de Louis XI* (1842), *Histoire de Louis XIV* (1844) *Histoire de Vauban* (1844), *Histoire du Grand Condé* (1844), *Histoire des Templiers* (1848), *Histoire de Charles V* (1850), *la France au XII^{me} siècle* (1850), *l'Australie* (1855), *le Dernier des Stuarts* (1855), *Histoire des colonies françaises* (1855), *l'Algérie Moderne* (1855), *Histoire de Florence* (1855), *la Russie moderne* (1856), *les Français en Espagne* (1856), *Souvenirs des temps mérovingiens* (1858), *Voyage dans l'Inde Anglaise* (1858), *les Français en Russie* (1856), *l'Empire du Brésil* (1858), *Histoire de Henri IV* (1859), *Histoire de la guerre d'Italie* (1859), *Histoire de Marie-Antoinette* (1860), *Histoire de Marie-Thérèse* (1861), *Joseph Duplessis* (1861), *le Brave Crillon* (1861), *Quinze ans de séjour à Jura* (1861), *Histoire de Jean Racine* (1861), *le Chancelier d'Aguesseau* (1862), la

Chine et la Cochinchine (1862), *Histoire de l'Angleterre* (1863), *Histoire de Bossuet*, *Histoire de la chevalerie*, *Raphaël Sangio*, etc. La plupart de ces ouvrages, publiés par des libraires catholiques, ont eu un grand nombre d'éditions.

7. JEAN-BAPTISTE LOUIS ROY-PIERREFITTE, historien français, né à Fellentin (Creuse) en 1819. Après avoir été professeur dans sa ville natale, il entra dans les ordres et reçut la prêtrise en 1843. Depuis lors, l'abbé Roy-Pierrefitte a rempli diverses fonctions ecclésiastiques à Bellac, à Limoges, et est devenu curé de Bellegarde, près d'Aubusson. Outre des articles publiés dans le *Correspondant*, l'*Univers*, la *Nouvelle Biographie générale*, etc., on lui doit : *Histoire de Bellac* (1851, in-8°) ; *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges* de l'abbé J. Nadeau (1856 et suiv., in-8°) ; *Notes sur le culte de la Vierge dans le diocèse de Limoges* (1858, in-8°) ; *Histoire de Fellentin* (1859, in-8°), etc. Il est mort à Bellegarde (Creuse) en 1865.

8. PIERRE-AUGUSTE ROY DE LOULAY, homme politique français, né à Asnières (Charente-Inférieure) en 1818. Avocat. Elu en 1863 député dans la Charente-Inférieure au Corps législatif. Réélu en 1869. En 1871, réélu à l'Assemblée nationale par 41,000 voix. Zélé bonapartiste. Elu en 1876 au sénat comme partisan de la Restauration de l'Empire. Son fils, Louis Roy de Loulay, né en 1848, licencié en droit, a servi en 1870-71 comme officier de mobiles. Elu député de Saint-Jean d'Angély en 1876 par 12,533 contre ses concurrents républicains.

Parmi les publications récentes, on trouve :

Le Roy, Notice sur les Clepsydras et les premières horloges. Caën, 1872.

Le Roy (David) Recherches sur les mœurs des Anciens. Mémoire sur les Mæris. Canaux de la Manche indiqués pour ouvrir à Paris deux débouchés à la mer. Paris, 1800.

Le Roy de Sainte-Croix, Le Chant de guerre pour l'armée du Rhin, ou la Marseillaise ; paroles et musique de la Marseillaise ; son histoire, contestations, imitations et parodies. Strasbourg, 1880.

Le Roy de Sainte-Croix : Encore la Marseillaise et Rouget de l'Isle, imitations, reminiscences et parodies du Chant national, Strasbourg, 1880.

Histoire des rues de Versailles ; ses places et avenues depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours. Par Le Roi. Versailles, 1881, 1 vol, 638 pp.

L'Alliance Scientifique, du 25 mai 1895, publiait une notice sur le Congo, par Blaise Roy, président du comité de cette association à Matadi (Congo Belge).

Les quelques notes biographiques qui précèdent font voir que les rois de France annoblirent plusieurs membres du clan des Roy. Tout cela importe guère, maintenant que les privilèges nobiliaires sont disparus. Qu'il suffise de dire que, d'après Larousse (1), la famille le Roy porte pour armoiries : *d'argent, à trois fleurs de lys de gueules, qui est le Roy*.

(1) Grande Encyclopédie, vol. 8, p. 470.

Il vint au pays, sous le régime français, des le Roy qui se réclamèrent de leur noblesse. Ainsi, le 25 octobre 1729, le gouverneur de Beauharnois écrivait au ministre, lui demandant son avis sur les prétentions du Sieur Gilles le Roy qui ne voulait pas servir comme soldat parce qu'il se disait gentilhomme (1).

J'ai trouvé une lettre du même genre dans les archives de Plaisance à Terre-Neuve au sujet d'un soldat du nom de le Roy qui réclamait lui aussi les privilèges de la noblesse.

Le Dictionnaire Universel de la noblesse de France, de M. de Courcelles (Paris 1821. vol. 4, p. 139), donne la notice qui suit des Le Roy de Macey, seigneurs et patrons de Macey, d'Espas, de la Brée, de la Brumanière, le Noyant, de la Lormière, du Chastellier, du manoir de Béan, de la Sausonnière des Braizelles, de Montlévert, de la Porte, de la Fontaine, de la Chapelle des Hogues, etc., en Nor-

(1) *Archives Coloniales de la marine, Canada. Correspondance générale.* Vol. 51, p. 145.

A Québec, le 25 octobre, 1729.

Monseigneur,

Le nommé Gilles Le Roy, soldat en ce pays et qui y sert depuis 10 ans, m'est venu représenter que l'intention de S. M. n'étant point d'obliger les Gentilshommes à servir dans les troupes en qualité de soldat, il me prait de lui faire expédier son congé absolu, et m'a apporté des copies collationnées de ses titres de noblesse qui lui ont été envoyés de France avec son extrait baptisté.

Comme je n'ai voulu rien faire sans avoir reçu vos ordres, j'ai l'honneur de vous envoyer des copies que j'ai fait faire sur ces pièces et sur lesquelles vous pourrez, Monseigneur, m'honorer l'année prochaine de la décision de S. M., et si son intention est qu'il soit congédié.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
(Signé) BEAUHARNOIS.

mandie : « Cette famille a formé deux branches, la branche aînée des seigneurs d'Espas et de Macey, et la seconde branche des seigneurs de Brée et de Noyant. Elle remonte sa filiation à Guillaume le Roy, écuyer, seigneur d'Espas et en partie de Macey, qualifié du titre de noble dès l'an 1470 ; il avait épousé demoiselle Catherine Meillart, morte ainsi que son mari, avant le 1^{er} juin 1499. Guillaume eut pour fils, Pierre le Roy, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur en partie de Macey et d'Espas, marié, le 25 avril 1491, avec mademoiselle Marguerite Foulange. Cette famille a donné plusieurs capitaines et autres officiers, et s'est alliée aux familles le Champenois de Beaubuisson, du Chastelier, de Closmenil, de Colvain, de Courtarvel, Davy de Menneville, Girard de la Barre, Goyon de Marçay, du Hallay de Valnelles, de Mahé, de Montsautel, de Neufville, de Bois-Guillaume, Perrault, Philippe de Forges, du Pontavice, le Porcher, de Querally de Taillerot, de Royers, de la Brisolière, de Saint-Martin, de Signy, Tardif de Vaclair, de Verdun, de Margotin, du Vivier de Moron et de Campigny, etc.

Les armes des le Roy de Macey sont : *D'argent, à trois roses de gueules, boutonnées d'or* (1).

(1) A voir encore dans le *Nobiliaire universel de France*, par L. de Magry, Paris, 1874-92, au tome XX, la Notice sur la famille *Roy d'Artois*.

VI

Plusieurs familles du nom de Le Roy ont joué un rôle dans la marine normande. Aux archives de Honfleur, en l'année 1508, on trouve Guyon Le Roy, sieur du Chillon, vice-amiral (1). M. Bréard, dans ses *Documents relatifs à la marine normande* (2), sous la date du 4 décembre 1566, cite le nom de Philippe Le Roy, sieur des Moulliers, garde général de l'artillerie et munition du roy en sa marine du ponant, au Hâvre-de-grâce. Le 2 février 1579, aux archives de Honfleur, Philippe Le Roy est receveur général des droits de l'amiral (3).

En 1621, Nicolas le Roy dit Dumé apporta des lettres de Louis XIII et du duc de Montmorency, donnant avis de la création d'une nouvelle compagnie marchande, à la tête de laquelle était Guillaume de Caën et Emery de Caën, qui entrèrent dans tous les droits de l'ancienne compagnie du Canada (4).

Le 19 octobre 1621, Nicolas Le Roy dit Dumé, de retour du voyage au Canada, créancier sur le sieur Guillaume de Caën, marchand de Dieppe, donne procuration pour toucher et recevoir. Il signe : «Dumé.»

Nicolas Le Roy dit Dumé était natif de Saint-Gormer de Fly, évêché de Beauvais. Il appartenait à la famille de

(1) *Documents relatifs à la marine normande* par MM. Bréard 1889, pp. 44-286.

(2) *Ibid.*, p. 150.

(3) *Documents...* de Bréard, p. 27.

(4) *Ibid.*, p. 125.

Jacques Dumé, du Hâvre, devenu chef d'escadre, et dont parle M. Borély, au chapitre IV de l'*Histoire du Hâvre* (1). M. Borély indique la maison Le Roy-Dumé comme principale consignataire de la compagnie des îles d'Amérique, fondée en 1626 (2).

Parmi les directeurs de la compagnie de la Nouvelle-France, se trouve aussi un Roy. Il est appelé dans l'acte d'abandon et démission du Canada au roi par cette compagnie : « noble homme Antoine Roi, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, et culture de Sainte-Catherine, paroisse Saint-Paul, » Ce nom est épelé *Roi* dans cet acte d'abandon, mais la signature porte *Roy*.

Parmi les compagnons de Champlain, dans la petite colonie de Québec, en 1621, on trouve un individu du nom de Pierre Roy.

La mère de Champlain était une Le Roy.

Notre ancêtre paternel, Nicolas Le Roy, était-il allié à quelques-uns de ces personnages ? Je dois dire qu'il m'a été impossible de retracer sa famille dans le vieux pays de France. La ville de Dieppe, d'où nous venons, fut bombardée, en 1694, par les Anglais. Les incendies allumés par ce bombardement détruisirent la cité presque toute entière, et l'hôtel de ville et les couvents, avec tout ce qu'ils renfermaient, livres, archives, papiers de toutes les épo-

(1) Publiée en 1880.

(2) pp. 351-406. Voir Bréard, *Documents sur la marine normande* pp. 131-132.

ques. Il y avait alors à Dieppe un assez grand nombre de communautés qui toutes avaient leur bibliothèque et devaient posséder des documents précieux. Les manuscrits que possède la bibliothèque de Dieppe ne remontent pas au delà du XVII^{me} siècle (1).

J'ai écrit en vain au maire et aux curés de Dieppe afin de savoir d'eux si quelques archives de l'état civil n'auraient pas échappé à l'incendie. Je n'en ai point eu de réponse. Le 29 février 1892, M. Bréard, notaire à Honfleur, et l'auteur des *Documents sur la marine normande*, à qui je m'étais adressé en désespoir de cause, m'écrivait :

« . . . Pour les recherches dont vous me parlez, elles sont difficiles actuellement : la plupart des archives de Dieppe ont été brûlées et détruites lors du bombardement par les Anglais, en 1694. Mais nous allons pouvoir prochainement savoir ce qu'on peut trouver à Dieppe. Dans un inventaire général des archives de France qui est en cours de publication, la partie qui concerne le département de la Seine inférieure, où est Dieppe, est annoncée comme étant sous presse. On y verra s'il y a des archives conservées pour les églises où se tenaient les registres de l'Etat civil.

« Dès que j'aurai cet ouvrage, je m'empresserai de vous en faire part et je verrai comment faire faire les recherches qui vous intéressent » .

L'inventaire annoncé n'est pas encore paru, du moins M. Bréard ne me l'a pas fait savoir.

(1) *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, 1888, vol. 2. Manuscrits de la Bibliothèque de Dieppe, p. 271. Cette bibliothèque possède 85 manuscrits.

J'ai essayé de rassembler sur la ville de Dieppe, patrie de nos ancêtres, le plus de documents qu'il m'a été possible (1).

J'ai aussi plusieurs beaux plans de Dieppe et de ses environs.

On peut consulter encore : *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, par Gubert, publiés avec introduction, des suppléments jusqu'à 1790 et de nombreuses notes historiques, par M. Hardy, Dieppe, 1878, 2 vols.

VII

Plusieurs familles Roy allèrent s'établir à la Martinique.

En 1694, M. Jacques du Roi, huguenot, originaire de Revel en Languedoc, habitait cette île. Il avait passé sa jeunesse en Hollande avec un de ses frères qui y était établi. Il vint ensuite aux îles où, après avoir fait le commerce quelques années, il acheta l'habitation de Macouba pour s'y retirer.

Lorsque le P. Labat, historien des Antilles, connut Jacques du Roi, il pouvait avoir soixante ans. C'était, dit-il, un homme fort sage, fort honnête et très charitable.

(1) *Collection de mémoires et de plans relatifs au port de Dieppe*. A Rouen, de l'imprimerie de Louis Oursel, imprimeur du roi, 1790.

Histoire de Dieppe, par L. Vitet ; Paris, librairie de Charles Gosselin, 1844.

Il avait eu plusieurs démêlés avec le curé catholique de Macouba, qui prétendait être en droit de le maltraiter parce qu'il ne faisait point les fonctions de catholique quand, au contraire, il aurait dû essayer de l'y engager par la douceur, la persuasion et toutes sortes de bons offices. Ces manières dures et chagrinantes obligèrent M. du Roi de mettre un économe sur son habitation et de se retirer au fort Saint-Pierre. Le P. Labat, nommé curé à Macouba, sut s'attirer sa bonne grâce.

Tous les soirs ils soupaient ensemble. Le bon missionnaire ne put cependant le convertir malgré tous les efforts qu'il tenta. M. du Roi, pour donner l'exemple, envoyait cependant ses esclaves à l'église et assistait lui-même aux prédications.

Ce colon retourna en Languedoc pour y finir ses jours, avec sa famille. Arrivé à Bordeaux, il tomba malade, envoya chercher le curé de la paroisse, se réconcilia avec l'Eglise, reçut tous les sacrements et mourut avec les sentiments d'un vrai catholique (1).

Vers la même époque, le premier capitaine et doyen du Conseil de la Martinique était M. Jean Roy. On ne peut penser sans étonnement à la fortune de cet homme, dit le P. Labat (2). Il était venu aux îles en qualité d'engagé, dans les premières années que la colonie commença à se former ; il était de Bordeaux, tailleur ou chaussetier

(1) *Histoire du P. Labat*. Vol. I., pp. 109-138.

(2) *Loc. cit.* I, p. 76.

de son métier. Le temps de son engagement étant achevé, il se mit à torquer du tabac (1), qui était alors la marchandise des îles, et quand la saison de torquer était passée, il travaillait de son métier. Il s'associa avec un autre torqueur, dont il hérita quelques années après. Il fit quelques voyages en course, si heureusement, qu'en très peu de temps il se vit en état d'établir une sucrerie, et de faire des établissements en divers quartiers de l'île.

Quand le P. Labat arriva à la Martinique, Jean Roy avait six sucreries. Celle des Prêcheurs où il demeurait était accompagnée d'une très belle raffinerie. Il en avait une autre dans la montagne, à une lieue de celle-là, une à la Pointe des Nègres, auprès du fort Royal, une à l'anse de la Couleuvre et deux dans sa paroisse. On comptait plus de huit cents nègres travaillant dans ces établissements. Une de ses filles avait épousé M. de la Fossilière, capitaine d'un vaisseau du Roi.

M. Jean Roy mourut en 1707, étant alors doyen du Conseil, premier capitaine de milice de l'île et, sans contredit, le plus ancien habitant. Il était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Il laissa aux onze enfants qu'il avait eus de Luce Bruman, sa femme, soixante et douze nègres chacun, avec la moitié d'une sucrerie, sans compter ce qu'il avait reçu en mariage, et les effets qui se trouvèrent dans sa maison et en France. C'était un très bon homme ; il était logé et meublé magnifiquement, il rece-

(1) Mettre du tabac en rouleaux.

vait parfaitement bien ceux qui allaient chez lui. Charitable et bienfaisant au-delà de ce qu'on peut dire, l'église du Prêcheur, qui était sa paroisse, lui est redevable de son bâtiment, et de la plus grande partie des vases sacrés et des ornements qui y sont en grand nombre ; il avait la même charité pour les paroisses où il avait des habitations. Sa mémoire était si heureuse qu'il se souvenait des moindres circonstances des choses qui s'étaient passées depuis plus de soixante-dix ans, comme si elles eussent été présentes. Le P. Labat qui le voyait souvent avait un plaisir extrême à l'entendre raconter les commencements des colonies, ses différents voyages et ses aventures.

Un des fils de Jean Roy fut aussi capitaine de milice à la Martinique. C'était un jeune homme plein de cœur, qui avait fait des merveilles quand les Anglais avaient attaqué la Martinique en 1692. Le P. Labat, qui fit avec lui la traversée en Europe, raconte qu'il était aimé de tout l'équipage, excepté des mousses qu'il avait soin de fouetter presque tous les jours (1).

Au fond de Cananville, près le fort Saint-Pierre de la Martinique, habitait aussi un nommé Pierre Roy, qui possédait un moulin pour moudre le sucre de cannes.

Ce moulin, tourné par des ânes, fut cause d'un procès assez singulier.

Laissons le P. Labat raconter cet incident :

« C'est la coutume des nègres de donner aux animaux

(1) Loc. Cit. I, p. 18.

que leurs maîtres achètent, les noms de ceux dont on les a achetés.

« Ce Pierre Roy avait acheté un âne d'un sergent exploitant, nommé Durand, à qui les nègres ne manquèrent pas de donner le nom de Durand. Ce *Durand* âne, étant un jour attaché auprès du moulin, en attendant que son heure d'entrer dans la roue fut venue, se détacha et s'enfuit dans la savane, et comme cela lui arrivait souvent, parce qu'il était fort malin, soit de sa nature, soit pour avoir été élevé par un sergent ; le maître, qui le vit fuir, résolut de le faire châtier d'une manière qui lui fit perdre cette mauvaise habitude. Il cria aux nègres qui étaient aux fourneaux, de courir à *Durand*, de l'amarrer, et de lui donner cent coups de bâton. Il arriva, dans le moment que le maître donnait cet ordre, que Durand sergent était dans la savane, venant à la maison de Pierre Roy, pour y faire quelque signification, et qui, s'entendant nommer, crut que le commandement le regardait, et n'en douta plus du tout, quand il vit que trois ou quatre nègres se détachaient, armés de bâtons, et couraient vers lui, parce que *Durand* l'âne était aussi de ce côté là : il craignit tout de bon qu'on n'en voulût à sa peau, et se mit à fuir de toutes ses jambes. *Durand* l'âne en fit autant, et les nègres qui criaient, et couraient après lui à toutes jambes, les épouvantèrent tellement tous deux, que Durand sergent courut près d'une demi-lieue sans oser regarder derrière lui. Il trouva enfin une maison, dans laquelle il se jeta tout hors d'haleine. Il ne manqua pas de prendre à témoins de sa

fuite, les gens qu'il y trouva, et de leur dire que Pierre Roy avait fait courir ses nègres après lui pour l'assommer à coups de bâton, comme il avait entend il leur en donnait ordre. Il fit son procès-verbal de rébellion, qu'il fit signer à ses témoins, et se fit saigner dès qu'il fut arrivé chez lui, de crainte que la course qu'il avait faite, et la peur qu'il avait eue, ne lui causassent quelque maladie. Il présenta requête au juge, il y joignit son procès-verbal de rébellion, et se flattait par avance que cette affaire lui vaudrait quelques centaines d'écus. Le juge informa, et, après l'audition des témoins, il décerna un ajournement personnel contre Roi. Celui-ci ayant comparu, et étant interrogé à qui il avait ordonné de donner cent coups de bâton, répondit que c'était un de ses ânes ; qu'il s'étoit qu'on le fit venir en justice pour cela ; qu'il avait cru qu'à présent qu'il lui était permis de faire châtier ses nègres et ses ânes, quand ils manquaient, sans en demander permission. Le juge lui dit qu'il ne s'agissait pas d'un âne, mais d'un officier de justice, qui était allé chez lui ; qu'il avait ordonné à ses nègres de le prendre, de l'amarrer, et de lui donner cent coups de bâton. L'autre nia le fait, et demanda qu'on lui représentât cet officier de justice qui se plaignait ; sur quoi Durand sergent ayant paru, et lui ayant soutenu que son allégué était véritable, et qu'il avait entendu distinctement, qu'il l'avait nommé en ordonnant à ses nègres de le prendre, de l'amarrer, et de lui donner cent coups de bâtons, et voyant un des nègres de Pierre Roi qu'il reconnut être un de ceux qu'il supposait avoir couru après lui, il l'indiqua au juge, qui, l'ayant fait approcher du tribunal,

et l'ayant interrogé sur le fait, reconnut clairement que les coups de bâton n'avaient pas été ordonnés pour Durand le sergent, mais pour Durand l'âne. Il fit une réprimande au sergent, et renvoya Pierre Roi déchargé de l'action intentée contre lui, avec permission de faire donner à Durand l'âne autant de coups de bâton qu'il jugerait à propos ; et Durand sergent condamné aux dépens. »

VIII

Dieppe, célèbre par ses marins et ses pêcheurs, fut de tout temps lié au Canada.

On a prétendu que le capitaine dieppois Cousin toucha fortuitement le Brésil en 1488, et conséquemment découvrit l'Amérique avant Christophe Colomb. Dieppe compte parmi ses plus illustres marins les deux frères Jean et Raoul Parmentier. On a sur Jean Parmentier un document contemporain, intitulé : *Discours d'un grand capitaine français, du port de Dieppe*. Ce discours parle de Jean Parmentier et de ses voyages à Terre-Neuve et au Brésil, avant 1529. On y apprend aussi que le père de Jean Ango confia l'un de ses navires nommé *la Pensée*, en 1508, à un pilote dieppois nommé Thomas Aubert, pour aller fonder un établissement à Terre-Neuve. Aubert reconnut qu'on pouvait faire sur cette côte un grand commerce de pelleteries et revint avec un sauvage qui fut le premier qu'on eût vu à Paris. En 1602, Aymar de Chaste, gouverneur de Dieppe, fut nommé par Henri IV, vice-roi du Canada. Il mourut

peu après, mais son lieutenant Samuel de Champlain fonda Québec. Tu verras, en étudiant l'histoire du Canada, que les deux frères Guillaume et Emery de Caën, ainsi que les Kertk, étaient des marchands de Dieppe.

Ce sont les Hospitalières de Dieppe qui, le 2 janvier 1639, s'engagèrent à aller fonder un Hôtel-Dieu à Québec. De cette ville partirent le 4 mai de cette année les Ursulines et les Hospitalières qui vinrent jeter dans la petite ville naissante les fondations des deux communautés qui devaient devenir si célèbres dans l'histoire de notre pays.

A Dieppe, se faisait l'embarquement de tous les colons, se fretaient tous les navires que le roi, les compagnies ou les marchands destinaient à la colonie du Canada. Il en fut ainsi jusque vers le milieu du XVII^{me} siècle, où l'on choisit alors le port de la Rochelle (1).

Aussi, cette ville de Dieppe a-t-elle donné au Canada plusieurs de ses colons les plus distingués.

J'en ai préparé une liste que je crois assez complète :

- 1620. Nicolas Blondel, pris par les Kertk.
- 1645. Jacques Boisseau.
- 1647. Jacques Aubuchon. Saint-Rémi, Dieppe.
- 1648. Etienne Dumay, Saint-Jacques, “
- 1652. Jean Gloria, Saint-Rémi, “
- 1654. André Demers, Saint-Jacques, “
- “ Jean Demers. “ “
- 1655. Jean Aubuchon dit L'Espérance, Saint-Jacques, Dieppe

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, pp. 7-8.

1655. Antoine Paulet.
1656. Louis Fontaine, pilote, Dieppe.
1662. Jean Routhier, Saint-Rémi, Dieppe.
“ Nicolas Godbout, pilote, Benneval le Grand, Dieppe
“ Gilles Godbout, son frère “ “ “
1663. Pierre Labrecque, Dieppe.
“ Jean Labrecque, son frère, Dieppe.
“ Adrien Blanquet, (2) Angueville, Dieppe.
1666. Pierre Brunet, Saint-Rémi, “
1667. Jean Terrien, Saint-Jacques, “
1668. Jean Langlois, Ourville, “
“ Jacques de la Rue, menuisier, Saint-Rémi, Dieppe.
1670. Joseph Chevalier, Saint-Jacques, Dieppe.
“ Charles Davenne, Le Pollet, “
1671. Pierre Faure, Dieppe.
1673. Pierre Moisan, pilote, Saint-Jacques, Dieppe.
“ Etienne Morel, Neuville, Dieppe.
1677. Jacques Brunel, Saint-Rémi, “
1680. Adrien Saint-Aubin, “ “
1697. Jean Guévremont, “ “
1698. Jean Grenet, “ “
“ Charles Gloria, Saint-Jacques, Dieppe.
1700. Guillaume Roussel dit Sans-Soucy, Saint-Rémi.

Mais le plus illustre des enfants que Dieppe ait donnés au Canada est bien Charles Lemoyne, originaire de Saint-Jacques. Il vint au pays avec son frère Jacques Lemoyne et sa sœur Jeanne qui épousa Jacques le Ber, le père de la célèbre recluse.

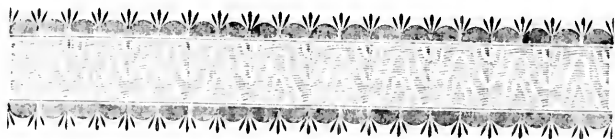
(2) Il épousa à Québec le 7 novembre 1663, Anne le Maître, veuve de Louis le Roy, de Saint-Rémi de Dieppe.

La famille Lemoyne, anoblie en 1676, a donné à notre patrie ses plus illustres héros : d'Iberville, Bienville, de Sainte-Hélène, Sérigny. D'elle descendent les barons de Longueuil, nom qui rappelle un souvenir de la Normandie (1).



(1) L'émigration venant de Normandie fut toujours considérée comme la meilleure. Le 18 mars 1664, Colbert écrivait à l'évêque de Laval : « Vu que vous m'avez témoigné que les gens des environs de la Rochelle et des îles circonvoisines qui passent en la Nouvelle-France sont peu laborieux et pas très zélés pour la religion, le roi a pris la résolution de faire lever 300 hommes cette année en Normandie et dans les provinces limitrophes. »

a notre
ille, de
ons de
orman-



CHAPITRE DEUXIÈME

1° Nicolas Le Roy, notre ancêtre, arrive au Canada, (1663). Originaire de Saint-Rémi de Dieppe.—2° Il s'établit à l'Ange-Gardien, sur la côte de Beaupré.—3° Il devient habitant de la seigneurie de la Durantaye.

I

LE 24 février 1662, la compagnie des Cent associés remettait au roi de France la colonie du Canada dont elle avait joui jusque là à titre de grand feudataire. Louis XIV, en prenant sous ses soins le gouvernement de ce pays, donna aussitôt des ordres pour que l'on y fit passer des colons et des secours abondants. Aussi, pendant tout l'hiver de cette année, le port de la Rochelle fut témoin d'un mouvement extraordinaire.

Au mois de mai, deux vaisseaux du roi laissaient la rade de cette ville pour le Canada. C'étaient le *Jardin de Hollande*, commandé par le capitaine Guillon, et l'*Aigle d'Or*, sous les ordres de M. de la Rochette-Gargot. Trois cents passagers étaient embarqués à leurs bords.

asidérée
èque de
nvirons
ouvelle-
le roi a
en Nor-

Sur le vaisseau du capitaine Guillon, on voyait : M. de Mésy, le nouveau gouverneur, qui venait remplacer M. d'Avaugour, l'évêque de Laval, qui était passé en France l'année précédente dans l'intérêt de son Eglise naissante, M. Louis Ango de Maizerets, prêtre distingué, originaire de Dieppe, qui devait devenir un des piliers du futur séminaire de Québec, M. Gaudais-Dupont, commissaire chargé de prendre possession du pays au nom du roi, le P. Rafeix, de la compagnie de Jésus, trois autres ecclésiastiques et plusieurs officiers des troupes de la marine.

La traversée fut longue et orageuse ; elle dura près de quatre mois. Le scorbut éclata à bord ; plus de soixante personnes y succombèrent et furent jetées à la mer.

Les ecclésiastiques déployèrent un zèle admirable auprès des malades. Ils ne pouvaient suffire à les consoler, à les instruire, et à leur administrer les derniers sacrements. M. de Maizerets, lui-même, fut malade à l'extrémité.

L'évêque de Laval fut le premier à organiser les secours pour tous ces affligés.

« Il distribua les emplois à son petit clergé, dit M. de la Tour, et se réserva le plus pénible. Quoique incommodé lui-même par de fréquents vomissements, il était sans cesse auprès des malades, les exhortait, les consolait, les soulageait et leur rendait toutes sortes de services. Il en revenait souvent couvert de vermine ; plus d'une fois on craignit qu'il ne contractât ce mal contagieux.

« Il avait fait, en partant, moins pour lui que pour les siens, une provision de volaille, de liqueurs, de confitures, et autres douceurs ; c'est assez l'usage dans une longue traversée, où l'on risque de voir manquer jusqu'à l'eau douce. Il distribua tout aux malades, sans se rien réserver, et manqua de tout lui-même le reste du voyage. Mais il en supporta la privation avec plaisir. Son clergé et ses domestiques pleins de son esprit, et animés par son exemple, en firent le sacrifice avec joie. On ne se lassait pas d'admirer sa charité et sa mortification, et il n'est pas de bénédiction qu'on ne lui donnât ».

Il semble que les malheureux voyageurs devaient être témoins de toutes les horreurs avant d'arriver dans leur nouvelle patrie.

M. de la Rochette-Gargot, commandant de l'*Aigle d'Or*, avait reçu ordre de s'arrêter à Plaisance, en Terre-Neuve, pour y déposer soixante passagers. L'année précédente, M. Dumont y avait déjà laissé une poignée de soldats, avec un officier pour les commander et un prêtre pour les desservir. M. de la Rochette-Gargot trouva le port désert et dévasté. La plus profonde consternation régnait parmi les quelques colons qui y restaient encore. Pendant l'hiver, la garnison s'était révoltée et avait massacré le commandant, son frère et l'aumônier. Après enquête, on parvint à faire plusieurs prisonniers qui furent amenés en rade de Québec, sur le navire du capitaine Guillon. Deux des meurtriers y subirent plus tard la peine capitale.

M. Hugues Pommier, un des prêtres de la suite de l'évêque de Laval, eut pitié des colons de Terre-Neuve, privés de tous secours religieux. Il se décida à passer l'hiver dans l'île, et ne vint à Québec que l'année suivante.

Le 7 septembre 1663, la nouvelle de l'arrivée des deux vaisseaux du roi, le *Jardin de Hollande* et l'*Aigle d'Or*, parvenait à Québec et l'on envoya aussitôt une chaloupe à leur rencontre jusqu'à Tadoussac. Cette chaloupe amena à Québec le gouverneur de Mézy et l'évêque de Laval, qui descendirent à terre le samedi, 15 septembre.

On dépêcha immédiatement de nouvelles embarcations pour aller chercher les malades qu'on avait laissés à Tadoussac, réduits à la dernière extrémité. Mais elles ne purent revenir plus tôt que les vaisseaux du roi, lesquels entrèrent enfin dans le port de Québec, le 22 septembre (1).

Sur les trois cents passagers que l'on avait pris à la Rochelle, il en débarqua à Québec cent cinquante-neuf (2). De ce nombre étaient six familles composées de vingt-et-une personnes, trente-huit filles qui furent dispersées depuis, tant à Québec et aux environs qu'aux Trois-Rivières et à Montréal, et mariées, excepté trois dont une fut prise par les Iroquois dans l'île d'Orléans et emmenée captive. « Parmi les cent restant, il n'y avait tout au plus que vingt hommes prêts à faire quelque travail, les autres étaient

(1) Voir Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*. I, pp. 357-370 ; *Journal des Jésuites ; Délibérations du Conseil Souverain*.

(2) Soixante étaient périssés en mer, soixante-et-quinze étaient restés à Plaisance.

malades et faibles à ne se pouvoir tenir sur les pieds ; d'ailleurs la plupart jeunes gens, clercs, écoliers ou de cette nature, dont la meilleure partie n'avait jamais travaillé. L'on en mit d'abord trente-huit dans l'hôpital desquels il en mourut douze, le reste fut distribué aux habitants de Québec et des environs. » (1)

Au nombre des passagers qui débarquèrent le 22 septembre 1663, sur le rivage de Québec, se trouvait notre ancêtre Nicolas le Roy. Il était accompagné de sa femme, Jeanne le Lièvre, et de trois enfants. Nicolas le Roy, comme je l'ai dit déjà, venait de Saint-Rémi de Dieppe (2). Il était de vaillante race, d'un pays de marins et de pêcheurs, de la patrie qui devait donner Duquesne à la France. Dans la pleine vigueur de l'âge, puisqu'il n'avait que trente ans, Nicolas le Roy ne fut pas porté sur la liste des invalides. Il avait pu endurer les fatigues de ce voyage tourmenté. Sa femme, de trois ans plus vieille que lui, se portait aussi à merveille. Elle trouva même l'occasion, quelque temps après son arrivée, de se faire intenter un procès devant le *Conseil Souverain*, par Anne le Chevalier, femme de Pierre Pinguet. Il fallait bien ne pas faire mentir sur cette nouvelle terre, le sang normand. L'histoire ne nous dit pas à quel propos cette poursuite eut lieu. Jeanne le Lièvre se fit représenter devant le Conseil par Guillaume le Lièvre. Les juges renvoyèrent les parties devant le procureur-général Jean Bourdon, un bon vieillard qui accommoda le

(1) Lettre du Conseil Souverain au Roi. 10 juin 1664.

(2) Nous sommes de la Normandie, du pays des pommes et du cidre.

litige, à la satisfaction de tous les intéressés sans doute, puisqu'il n'en fut plus question (1).

Ce Guillaume le Lièvre qui se fit le cavalier servant de notre ancêtre maternelle était-il de sa famille ? Il faut le supposer mais je n'en ai aucune preuve. Quoi qu'il en soit, il était de sa nature fort amoureux de procès. Du 6 octobre 1663 au 9 août 1664, il fut mis sept fois en cause devant le Conseil. Le 6 octobre 1663, il était condamné à payer trente livres à Jean Canteleu. Le 30 octobre, il était condamné à payer à la veuve Joseph Hébert quarante-trois livres et dix sols et neuf minots de blé pour cause de fermage. Le 31 octobre, Charles Allaire, son domestique, le poursuivait pour gages. Le 19 janvier 1664, il était condamné à payer à Jean du Taistu vingt-trois livres. Le 22 mars 1664, il était condamné à payer à Charles Aubert 304 livres 4 sols et 2 deniers. Le 19 juillet 1664, il était condamné à payer à Eustache Lambert quatre minots de blé froment et quatre minots de pois qu'il lui devait. Le 9 août 1664, il était condamné à payer 35 livres à Jacques Berthiaume (2).

J'ai lieu de croire que Nicolas le Roy amena avec lui dans le pays sa mère ou une de ses sœurs. En effet, le 7 novembre 1663, Adrien Blanquet, d'Angueville, près de Dieppe, épousait à Québec, Anne le Maître, veuve de Louis le Roy, de Saint-Rémi de Dieppe.

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*. Vol. I, p. 50, 10 novembre 1663.

(2) *Ibid.* pp. 15, 43, 46, 141, 240, 253.

Nicolas le Roy

Signature de Nicolas le Roy, notre
ancêtre au Canada (1663).

Guillaume Le Lièvre

Signature de Guillaume le Lièvre qui
se fit le défenseur de Jeanne le Lièvre,
femme de Nicolas le Roy, devant le
Conseil Souverain (1663).



Jean Roy

Signature de Jean Roy, marchand à la Rochelle.

le
L
M
d
a
L
g
é

et
ba
et
le
d'
te

cc
de
il
l'h
sin

le
en
jar
les

Guillaume le Lièvre dit St-Jacques, défenseur de Jeanne le Lièvre, était dans la colonie depuis plusieurs années déjà. Le 15 juin 1656, de société avec Jacques Noury et Jacques Marette, il avait loué à titre de ferme ou moisson et grain de Jean Juchereau, sieur de Maure, pour le terme de six années, la terre, pêche et moulin du lieu appelé Saint-Denis sis entre Québec et Sillery consistant en maison, granges, étables, terres labourables et bestiaux. Ce bail était fait aux charges suivantes :

1. Livrer au bailleur chaque an 110 minots de blé bon et loyal, 60 minots de pois, 10 barriques d'anguilles (le bailleur fournissant les barriques et le sel), quatre chapons et six poulets, les chapons livrés le jour de la St Etienne, lendemain de Noël, les poulets le jour de la Notre-Dame d'Août, de plus chaque semaine, pendant la pêche, un quarteron d'anguilles fraîches.

2. Charrier chaque an à Québec au bailleur vingt-cinq cordes de bois, lui fournir de plus huit journées de harnais de quatre bœufs, pendant l'été lors des semences, quand il y en aura à faire, et huit journées de deux bœufs pendant l'hiver, moudre ses grains gratuitement, et lui laisser choisir deux porcs sur ceux qu'ils nourriraient.

Juchereau se réservait la chambre proche du moulin et le garnis de dessus pour y loger quand bon lui semblerait, ensemble le quart de ce que les fermiers feraient dans le jardin et le droit de nourrir une vache pendant l'été dans les herbages, vache que les fermiers devaient faire garder

à leurs frais. Il était entendu que ces derniers ne jouissaient que des terres défrichées et non de celles complantées en bois. Ils devaient prendre leur chauffage sur les bois abattus, vingt-cinq cordes sur une terre voisine, et si cela ne leur suffisait pas, ils pouvaient en abattre autant qu'il leur en faudrait dans la sapinière. Il leur était commandé de ne faire qu'un blé en chaque terre, et, après, des pois. Ils devaient faire valoir ces terres et les labourer en saison convenable, aider à serrer les grains de la récolte de 1656 et enfin remettre à la fin de leur bail autant de grus qu'ils en auraient reçu (1).

Il n'est pas étonnant qu'à l'expiration d'un bail aussi onéreux le pauvre Guillaume le Lièvre eut des dettes un peu criardes.

Au bout de six mois, le 14 janvier 1657, Jacques Nourry renonçait à la société contractée avec le Lièvre et Murette. Le Lièvre promit lui payer 100 livres tournois en argent monnayé ou en castor, savoir soixante à la Saint-Jean-Baptiste et quarante au départ des navires venus de France au Canada en 1657 (2).

Nicolas le Roy et sa femme arrivèrent à Québec l'année même où le bail de Guillaume le Lièvre se terminait. Il n'avait pas fait fortune dans son exploitation de la ferme

(1) Bail fait à Québec, en la maison du sieur Tilly, le jeudi, 15 juin 1656, après midi, en présence de Pierre Maheux et de Michel le Neuf, sieur de Neuville. (Greffé Audouart).

(2) Greffé Audouart.

de Saint-Denis ainsi que le prouvent les nombreux procès qu'il eut à soutenir vers cette époque.

Ce fut Guillaume le Lièvre qui, vraisemblablement, s'occupa de l'installation première de Nicolas le Roy. En effet, en cette année de 1663, on voit ce dernier s'établir sur une terre voisine de l'habitation de Jacques Marette, l'ancien associé de Guillaume le Lièvre (1).

(1) A propos des colons émigrés en 1663, je recueille dans les documents de l'époque les notes qui suivent :

La mère Marie de l'Incarnation (lettres II, p. 269), parle de l'arrivée de cent familles composées de 500 personnes avec des avances pour un an pour défrayer les premières dépenses.

Le 10 octobre 1663 (*Jugements et Délibérations* du Conseil, vol. I, pp. 18, 19), le procureur général remontre qu'il est venu par les vaisseaux du roi une certaine quantité de familles dont la plupart sont malades, auxquelles il est besoin de pourvoir ainsi qu'à une quantité de filles et de pauvres jeunes garçons. Il faudrait marier ces filles. Déjà la plupart sont recherchées dans l'espérance que les vivres et hardes envoyés par le roi leur seront distribués. Plusieurs habitants proposent de recevoir les jeunes gens chez eux pourvu qu'on leur donne des vivres pour la première année. Après, ils seront obligés de servir deux ans aux gages réglés par le Conseil.

Le 15 octobre 1663, le procureur général (loc. cit. p. 29) écrit encore : " Tous les passagers venus de France dans les vaisseaux du roi l'an passé et cette année font difficulté de servir les habitants auxquels ils ont été distribués avant qu'il soit limité un temps pour leur engagement. Il y a aussi parmi eux plusieurs personnes inutiles au travail et au défrichement des terres, à cause de leur vieillesse ou de leurs infirmités, ou à cause de leur mauvais déportement dans les vaisseaux. Il faut les renvoyer en France. Il est décidé que les hommes de travail venus en 1662 et 1663 seront distribués aux habitants chez qui ils seront obligés de servir trois ans, et après ils seront libres de s'établir au pays ou de retourner en France. "

En septembre 1663, on distribue aux nouveaux arrivés certaines commodités, comme justaucorps, souliers, bas, haches, hoes, et des munitions de bouche pour un an.

Le 28 novembre 1663 (loc. cit. p. 68), il est fait défense à toutes personnes d'empêcher les filles venues de France, aux dépens du roi, de se marier quand bon leur semblera.

Le 26 mai 1664, (loc. cit. p. 190), il arrive à Québec 50 émigrants, premier détachement des 300 hommes que les sieurs le Breton, Butteau, Quenet et Michel de Rouen se sont obligés pour le roi à faire passer au Canada.

II

Nicolas le Roy se fixa d'abord sur la côte de Beaupré. Il y fit l'acquisition d'une terre, près du saut Montmorency, sur le territoire qui forme aujourd'hui partie de la paroisse de l'Ange-Gardien.

Sous la date du 16 octobre 1663, on trouve au greffe du notaire Guillaume Audouart un acte par lequel Marie-Guillemette Hébert, veuve Guillaume Couillard, cède et transporte à Nicolas le Roy la quantité de deux arpents de terre de front sur le grand fleuve Saint-Laurent, consistant en prés et bois, sur une lieue et demie de profondeur, tenant d'un côté à un individu appelé L'Espine (1), de l'autre à René Brisson.

Nicolas le Roy s'oblige de s'établir sur cette terre incessamment, (2) d'y avoir feu et lieu, et de payer à Guille-

(1) Le notaire dit ne pas connaître le véritable nom de l'Espine. L'Espine était le sobriquet de Jacques Marette.

(2) Cette année même, dit l'acte.

Les colons, en arrivant de France, n'obtenaient pas toujours immédiatement des concessions de terrains.

On leur faisait faire comme une manière d'apprentissage en les distribuant aux anciens habitants qui leur donnaient pour gages de 20 à 30 écus par an. Il fallait en agir ainsi car un grand nombre parmi les nouveaux venus n'étaient pas habitués aux travaux de la terre. A l'arrivée des vaisseaux, le conseil procédait à la distribution des passagers parmi ceux des colons qui en avaient le plus besoin. On donnait ainsi aux anciens habitants les moyens d'avancer leurs travaux, et les nouveaux venus pouvaient s'initier aux travaux du pays qui différaient beaucoup de ceux de France. Le travail de la première année ne valait pas la moitié des gages qu'ils recevaient, mais un homme qui était dans le pays depuis trois ans se louait le double d'un nouvel arrivé.

mette Hébert, en sa maison de Québec, au jour de la Saint-Martin d'hiver, pour chaque arpent de front, vingt sols et deux chapons vifs, et pour toute la concession, douze deniers de cens. Il s'engage à faire moudre ses grains au moulin banal de la seigneurie de Beaupré. Les prés le long du fleuve Saint-Laurent devaient être en commune, cependant le nouveau colon pouvait les faire faucher. Pour éviter des procès et différends et entretenir la paix et amitié avec ses voisins, il lui était conseillé de clôre ses terres au fur et mesure qu'il les déserterait. A défaut, il ne pourrait prétendre aucuns dommages pour les dégâts de bestiaux.

Ce titre, qui n'est pas signé par les parties quoique le notaire y ait apposé sa griffe, fut paraphé plus tard par le procureur-général Verrier et son greffier Dulaurent.

Sous la date du 8 juin 1664, on trouve le même acte au greffe de Pierre Duquet. Cette fois, les parties ont apposé leurs signatures, et le notaire a trouvé le nom du voisin L'Espine. Jean Guyon, sieur du Buisson, comparait comme témoin.

Si on eut distribué des terres aux nouveaux colons, si tôt après leur arrivée de France, plus des trois quarts seraient morts de faim, même malgré les provisions que le roi leur aurait données.

Il faut supposer que notre ancêtre Nicolas le Roy avait quelques moyens de subsistance à son départ de France puisqu'il put acquérir une concession dès 1663.

Le 20 août 1664, le Conseil Supérieur ordonna de faire repasser en France les personnes incapables de travailler. Parmi celles qui durent alors laisser le pays, on trouve Nicolas Roy et sa femme. Il fut donné à Roy six minots de blé pour le rembourser d'une avance qu'il avait faite en France à l'un de ses compagnons de voyage, Nicolas Anquetil. (Jug. et Dél. Cons. Sup. vol. I, p. 264).

Ce Nicolas Roy n'appartenait pas à la famille de notre ancêtre,

A deux siècles et demi de distance, il serait assez difficile de localiser d'une façon précise l'endroit où se trouvait cette terre de notre ancêtre, tant la description qu'en donnent les titres est vague. Il nous reste heureusement quelques points de repère. On sait, par exemple, au moyen d'une carte dressée en 1641 par Jean Bourdon, que Couillard, Tardif et Nicolet possédaient, entre la rivière du saut de Montmorency et la longue pointe, près de l'église de l'Ange-Gardien, des domaines considérables. Or c'est sur la propriété de Guillaume Couillard que Nicolas le Roy vint s'établir. Où se trouvait ce domaine de Couillard ? Dans un état des terres de l'Ange-Gardien, dressé en 1784 par le curé Hubert, lors du recouvrement de l'église, on voit que le propriétaire primitif de la terre qui se trouve à vingt et un arpents à l'est du saut Montmorency était Nicolas Couillard. La moitié de cette terre était encore possédée en 1784 par Charles Marette, un des descendants de Jacques Marette, celui-là même qui était voisin de Nicolas le Roy en 1663.

Le recensement de 1666 indique à la côte de Beaupré :

Nicolas Roy, âgé de 23 ans.

Jeanne Lelièvre, sa femme, âgée de 26 ans.

Enfants :

Louis, 7 ans.

Nicolas, 5 ans.

Noël, 3 ans.

Marie-Jeanne, 16 mois.

Jean Brière, 24 ans, domestique engagé, boulanger.

Le recensement de 1667 donne encore sur la côte de
Beaupré :

Nicolas le Roy, 23 ans.

Jeanne le Lièvre, sa femme, âgée de 26 ans.

Enfants :

Louis, 8 ans.

Nicolas, 6 ans.

Noël, 5 ans.

Marie, 4 ans.

Guillaume, 2 mois.

Nicolas le Roy possède alors 4 bestiaux et 7 arpents de
terre en valeur.

C'est sur le recensement de 1666 que l'abbé Tanguay
s'est sans doute appuyé pour dire dans son *Dictionnaire
généalogique* que Nicolas le Roy était né en 1643 et sa femme
Jeanne le Lièvre, en 1640. C'est ainsi encore qu'il a fixé
approximativement la date de leur mariage à l'année 1658.
Par le même procédé, il arrête les dates de naissance de
Louis, Nicolas et Noël à 1659, 1661, 1663.

Il est une chose à peu près certaine c'est que Nicolas le
Roy était marié déjà lorsqu'il vint au Canada, et qu'il y
amena avec lui sa femme et les trois enfants qu'il en avait
nés.

Marie-Jeanne, à laquelle le recensement de 1666 donne
16 mois, fut baptisée à Québec le 17 août 1664. Elle eut
pour parrain : Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, et pour

marraine : Michel-Thérèse Nau, femme de Joseph Giffard, marquis de Beauport (1).

L'année même du recensement de 1667, il naquit à Nicolas le Roy un cinquième enfant, qui prit le nom de Guillaume, mais il m'a été impossible de trouver son acte de naissance.

Le sixième enfant de Nicolas le Roy, Anne, fut baptisée au Château-Richer, le 9 février 1668. Jean, le septième, fut baptisé dans la même paroisse, le 13 octobre 1669. J'emprunte ces derniers renseignements à l'abbé Tanguay, mais je n'ai pas pu les contrôler.

Ayant écrit au curé du Château-Richer pour avoir copie de ces actes, j'en reçus la réponse suivante :

« Château-Richer, 22 janvier 1892.

« Monsieur,

« En réponse à votre lettre du 17 du courant j'ai l'honneur de vous dire que nous n'avons pas ici les registres des années que vous mentionnez. Ils doivent être au séminaire de Québec.

« Votre tout dévoué, en N. S.

« (Signé), A. PELLETIER, Ptre »

Le séminaire de Québec, que M. Pelletier me disait dépositaire des registres de sa paroisse, m'apprit de son côté dans une note fort laconique, qu'après recherches

(1) Voir le registre de Québec, à cette date. Tanguay dit que Marie naquit en 1665. C'est une erreur.

faites il ne pouvait trouver les documents en question et qu'on en ignorait l'existence dans la maison.

Qu'est-ce que tout cela voulait dire ?

Dans l'automne de 1893, je pris le parti d'aller au Château-Richer pour examiner moi-même les archives de cette paroisse. J'y trouvai, sous la date du 14 janvier 1868, la note suivante :

« Les plus anciens registres sont très difficiles à défricher et se trouvent pour la plupart sur des feuilles volantes dans un très mauvais état. Pour les sauver du naufrage, les mettre en ordre, et en faire un tout aussi complet que possible le révérend messire C.-H. Laverdière, directeur du séminaire de Québec, bibliothécaire de l'Université-Laval, natif de cette paroisse, a entrepris de les transcrire. Le Répertoire de ces premiers registres ne pourra donc se faire qu'après ce travail terminé. »

J'avais là, sous mes yeux, la preuve que les registres du Château-Richer étaient au séminaire de Québec et devaient se trouver parmi les papiers de M. Laverdière, mort en 1873. Malgré cette indication précise, les MM. du séminaire m'ont de nouveau assuré qu'ils ne connaissaient rien de ces archives. De sorte que j'ai la conviction que les registres contenant les naissances, mariages et sépultures du Château-Richer, une des plus anciennes paroisses du pays, sont disparus. Ces registres avaient été commencés en 1661, et l'abbé Laverdière apporta au séminaire tous les cahiers depuis 1661 à 1791.

Le huitième et le neuvième enfants de Nicolas le Roy furent baptisés à l'Ange-Gardien. Voici la copie des actes de baptême.

ELIZABETH }
LE ROY }

L'an de Nostre Seigneur mil six cent soixante-et-onze, le vingt-quatre de may, j'ay baptisé dans la chapelle de l'Ange-Gardien un enfant nay de Nicolas le Roy et de Jeanne le Lièvre, sa fame le dix-huit de may. Son parain fust Pierre Testu et sa marraine Elizabeth Aubert fame de Bertrand Chesney dit la Garenne. Elle fut nommée Elizabeth.

FILLON, prestre, mission.

JEAN }
LE ROY }

L'an de N. Seigneur Jésus-Christ mil six cent soixante-et-quatorze le quinze de juillet j'ay baptisé un enfant nay de Nicolas le Roy et de Jeanne le Lièvre le quinzième de juillet. Son parain fut Jean Bertrand dit la Garenne. Sa marraine Magdelaine Trudelle. L'enfant fut nommé Jean.

FILLON, prest. mission.

Le dernier enfant de Nicolas le Roy, Jean-Baptiste, fut baptisé à la Durantaye, le 20 octobre 1678, par M. Thomas Morel, prêtre, missionnaire du séminaire de Québec. Les parrain et marraine furent Julien Bonassi et Anne Philippe, femme de François Bacquet dit Lamontagne (1). Nicolas le Roy habitait alors la seigneurie de la Durantaye.

(1) Ce baptême est inscrit aux registres de Notre-Dame de Québec,

III

Quand notre ancêtre laissa-t-il l'Ange-Gardien pour venir s'établir dans cette dernière seigneurie? Quelles furent les raisons qui l'engagèrent à abandonner la terre qu'il cultivait depuis tantôt quinze années? J'avoue ne pas pouvoir répondre à ces questions.

Le 30 mars 1679, Nicolas le Roy et Jeanne le Lièvre, sa femme, vendaient à Jacques Marette et René Brisson, leur habitation de la côte de Beaupré, qu'ils avaient acquise en 1663 de Marie-Guillemette Hébert, veuve Guillaume Couillard, pour le prix de 500 livres. Ils reçurent le lendemain de la signature du contrat, 200 livres en argent monnayé et 200 livres en marchandises. La balance du prix de vente leur devait être payée, à un an de date, soit en marchandises ou en bons billets. Il n'y avait alors sur cette concession aucuns bâtiments, si ce n'est des *déserts* et des prairies. Marette et Brisson étaient les deux voisins de Nicolas le Roy, et ils se partagèrent par moitié l'établissement qu'ils venaient d'acquérir en commun, chacun d'eux héritant d'un arpent de front sur une lieue et demie de profondeur (1).

Dans cet acte de 1679, on voit que la terre de Nicolas le Roy était dans la censive de Charles Aubert, sieur de la Chenaye, receveur général des droits du roi. Charles

(1) Greffe Pierre Duquet.

Aubert de la Chenaye avait, en effet, acheté d'Olivier le Tardif les terres que celui-ci possédait sur le territoire de l'Ange-Gardien.

Chose assez curieuse ! quoique Nicolas le Roy eût vendu dès 1679 sa terre de l'Ange-Gardien, on voit, dans *l'aveu et dénombrement* (1) que fit le séminaire de Québec, en 1723, de ses censitaires de la côte de Beaupré, *la terre des héritiers et représentants* de feu Nicolas le Roy.

Au recensement de 1681, on trouve dans la seigneurie de la Durantaye :

Nicolas le Roy, 37 ans.

Jeanne le Lièvre, sa femme, 30 ans.

Enfants :

Guillaume, 14 ans.

Elizabeth, 10 ans.

Jean, 8 ans.

Baptiste, 3 ans.

Nicolas le Roy possède un fusil, 8 bêtes à cornes et 20 arpents de terre en valeur.

Des dix enfants que Jeanne le Lièvre, sa femme, lui avait donnés, Nicolas le Roy n'en avait plus que quatre sous son toit. Qu'étaient devenus Louis, Nicolas, Noël, Marie-Jeanne, Anne et Jean, nés en 1669 ?

Le 31 Juillet 1679, on trouve aux registres de Québec, le mariage de Marie-Jeanne le Roy, âgée de 14 ans, fille de Nicolas le Roy, habitant de la Durantaye, et de Jeanne le

(1) Vol. 2, p. 1.

Liè
vill
hab
et c
Sai
Ro
C
mis
Nic
de l
J
Mar
1.
1716
mar
2.
à G
3.
L
Mar
la d
Voic
Loui
vivan
(1)
reçu p
d'Oliv

Lièvre, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Rémi, de la ville de Dieppe, archevêché de Rouen, et de Jean Gottreau, habitant de Vincelot, âgé de 27 ans, fils de Jean Gottreau et de Marie Rouer, ses père et mère, de la paroisse de Sainte-Catherine de la Flotte, de l'île de Ré, évêché de la Rochelle.

Ce mariage fut béni par l'abbé Thomas Morel, prêtre missionnaire du séminaire de Québec, en présence de Nicolas le Roy, père de l'épouse, de Gilles Gottreau, frère de l'épouse et d'Olivier Morel, sieur de la Durantaye (1).

Jean Gottreau s'établit au cap Saint-Ignace. Il eut de Marie-Jeanne le Roy trois enfants :

1. *Charles*, né le 3 février 1681, marié le 30 octobre 1710 à Madeleine Tibault, sépulturé à Saint-Thomas, en mars 1756.

2. *Jean*, né le 14 octobre 1682, marié le 30 octobre 1710 à Geneviève Bernier, puis à Marie-Françoise Richard.

3. *Marie-Anne*, née le 3 août 1684.

Le fils aîné de Nicolas le Roy, Louis, épousa en 1682 Marie Ledran. On trouve son contrat de mariage, sous la date du 2 décembre 1682, au greffe de Pierre Duquet. Voici comment le notaire décrit les parties contractantes : Louis le Roy, fils de Nicolas le Roy et de Jeanne Lelièvre, vivants, ses père et mère, de la Durantaye, et Marie

(1) Le contrat de mariage de Jean Gottreau et de Marie le Roy fut reçu par le notaire Gilles Rageot, le 25 juillet 1679, en présence d'Olivier Morel de la Durantaye. Nicolas le Roy signe l'acte.

Drand, fille de Toussaint Drand et de Louise Menassier, de la paroisse de Saint-Joseph de la pointe de Lévy. Louis le Roy est assisté de Nicolas le Roy, son père, et de Jean Gottreau, son beau-frère et il a la parole de Jeanne le Lièvre. Marie Drand est assistée de Toussaint Drand et de Louise Menassier, ses père et mère, de George, Toussaint et Louise Dran, ses frères et sœurs, de Jean le Pollicain, ami et voisin, de Marie Langlois. Nicolas le Roy promet à son fils, futur époux, une habitation de trois arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, avec un bâtiment pour le loger après les semences finies de l'année 1682, et de plus une vache et un cochon. L'épouse a un douaire de 300 livres. Nicolas le Roy, Guillaume Couture et Jean Pollicain signent l'acte.

Nicolas, deuxième enfant de Nicolas le Roy, épousa, le 18 novembre 1686, à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, Madeleine Leblond.

Voici l'acte de mariage extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de cette paroisse :

Le dix-huitième de novembre mil six cent quatre-vingt-six, la publication des trois bans faites tant en cette paroisse de la Sainte-Famille qu'à la mission de la coste de la Durantéz par Mre Pinguet, chanoine de Québec, y faisant les fonctions curiales, du futur mariage d'entre Nicolas le Roy âgé de vingt-cinq ans, fils de Nicolas le Roy et de Jeanne le Lièvre, habitant de la Durantéz d'une part, et Marie Madeleine Leblond, fille de défund Nicolas Leblond et de Marguerite Leclerc, femme en seconde noce de Jean Rabouin, de cette paroisse d'autre part, et ne s'estant découvert aucun empeschement au dit

fu
m
di
Bi
la

le
A
M
de

Sa
TH
de
se
Fo
Ga
Sa
âg
vo

for
Jos

(1
cont
l'an
six
cert
Sain
D
doua

futur mariage l'ay curé de la dite Sainte-Famille soussigné, les ay mariés du consentement du Sr Pinguet et ensuite donné la bénédiction nuptiale selon la coutume de l'église en présence de Jacques Billodeau, Jean Rabouin, David Asselin et Nicolas Leblond, frère de la dite épouse qui ont tous déclaré ne savoir écrire ni signer (1).

F. LAMY.

Le cinquième enfant de Nicolas le Roy, Guillaume, que le recensement de 1681 dit âgé de 14 ans, épousa en 1689 Angélique Bazin, fille de Pierre Bazin, qui était fermier de M. Berthier en 1674. Je n'ai pu trouver l'acte de mariage de Guillaume.

Noël le Roy, troisième enfant de Nicolas, épousa à Saint-Joseph de la pointe de Lévy, le 27 avril 1690, Jeanne Thérèse Cassé, âgée de 18 ans, fille d'Antoine Cassé et de Françoise Peloir, habitant de Beaumont. Étaient présents au mariage : Antoine Cassé, père de l'épouse, Jean Fournier, Elie de Molon, René Rampillon et Thomas Gasse. La bénédiction nuptiale fut donnée par le curé de Saint-Joseph, M. Philippe Boucher. Noël le Roy était alors âgé de 27 ans, et habitait la seigneurie de Berthier. On voit dans cet acte de mariage que Berthier et Beaumont formaient encore en 1680 partie de la paroisse de Saint-Joseph.

(1) Lequel extrait nous soussigné curé de la Sainte-Famille certifions être conforme au texte original, mais déclarons avoir copié ou imité les signes de l'année comme nous avons pu, mais nous sommes certain que c'est l'année mil six cent quatre-vingt-six, par un acte qui précède écrit en toutes lettres. Nous certifions ce dit extrait conforme au texte original déposé aux archives de la Sainte-Famille d'Orléans.

Donné à la Sainte-Famille le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

LS-J. GAGNON, Ptre.

Notre ancêtre, Nicolas le Roy, vivait encore à la date de ce mariage.

L'année suivante, sa fille cadette, Elizabeth, épousait à Beauport, Zacharie Turgeon. Ce mariage eut lieu le 24 octobre 1691. L'acte de célébration conservé aux archives de Beauport nous apprend que Nicolas le Roy était alors décédé (1).

Notre ancêtre mourut donc entre le 27 avril 1690 et le 24 octobre 1691. Il m'a été impossible de préciser davantage la date de son décès. Je n'ai pu trouver nulle part l'acte de sépulture. Le registre où il était inscrit fut sans doute détruit. On signale dans les archives de l'époque des lacunes considérables. Il peut se faire encore que Nicolas le Roy soit mort en voyage, à la guerre ou qu'il se soit noyé. Les registres ne contiennent toujours que la déclaration de sépulture. Ils ne tiennent pas compte des décès à moins que le corps ne soit enseveli.

Si la déclaration d'âge portée aux recensements de 1666 et de 1681 est exacte, Nicolas le Roy avait 48 ans lorsqu'il mourut, étant né en 1643.

De sa femme Jeanne le Lièvre, Nicolas le Roy avait eu dix enfants (2). A sa mort cinq étaient mariés et établis,

(1) « Isabelle » Roy fille de « défunt » Nicolas Roy et de Jeanne le Lièvre, de la paroisse St-Joseph à la Pointe de Lévi, dit M. l'abbé Langevin dans ses *Notes sur les archives de Beauport*, p. 49. M. Langevin dit « Isabelle » mais c'est Elizabeth qu'il faut lire.

(2) L'abbé Tanguay, dans son *Dictionnaire Généalogique*, vol. 1, p. 533, lui en donne onze, mais c'est une erreur. Etienne, qu'il dit fils de Nicolas le Roy, était son petit-fils, étant né le 8 mai 1690 du mariage de Nicolas le Roy et de Marie-Madeleine Leblond. (Voir le registre de St-Joseph de la pointe de Lévy à cette date).

savoir : Marie-Jeanne, Louis, Nicolas, Guillaume, Noël. Elizabeth, comme j'ai déjà dit, unit son sort à Zacharie Turgeon en 1691. Je ne sais ce que devinrent Anne, née en 1658, et Jean né en 1674.

Jean, baptisé au Château-Richer, en 1669, épousa le 18 juillet 1694, Catherine Nadeau. On trouve son contrat de mariage sous cette date au greffe de Chambalon.

En voici un résumé :

« Jean le Roy, habitant de la seigneurie de Beaumont, fils légitime de défunt Nicolas le Roy et de Jeanne le Lièvre, ses père et mère, arrête les conventions de son mariage avec Catherine Nadeau, fille de défunt Joseph Nadeau et de Marguerite Abraham, habitant de Saint-Paul, comté de Saint-Laurent, île d'Orléans. Jean le Roy est assisté de Louis le Roy, Guillaume le Roy et Noël le Roy, ses frères, et de Zacharie Turgeon, son beau-frère. L'épouse est assistée de sa mère, de Jean-Baptiste et Denis Nadeau, ses frères, d'Anne Casse, sa belle-sœur, de Marc-Antoine-Gobelin St-Marc, d'Antoine Fortier, maître de barque, de Michel Enaud. L'acte fut reçu à Saint-Paul, demeure de l'épouse, en présence de Pierre Cornellier, chirurgien, de Saint-Paul, et de Denis Derome, habitant de Beaumont.

Jean-Baptiste, le dixième enfant de Nicolas le Roy et le cadet de la famille, épousa à Saint-Michel de la Durantaye, le 17 novembre 1698, Marguerite Bazin, dont la sœur Angélique était déjà unie à Guillaume le Roy.

Voici l'acte de ce mariage tel qu'il existe encore aux archives de la paroisse de Saint-Michel.

Le dix-septième jour du mois de novembre de l'an mil six cent quatre-vingt-dix-huit, après la publication de trois bans de mariage, faite le dix-neuvième, vingt-sixième octobre passé et deuxième de ce mois, d'entre Jean-Baptiste le Roy, fils de défunt Nicolas le Roy, et de Jeanne le Lièvre, ses père et mère, d'une part, et Marguerite Bazin, fille de Pierre Bazin et Marguerite le Blanc, de Berthier, aussy de cette paroisse, d'autre part ; et ne s'estant découvert aucun empêchement légitime, je soussigné, prêtre missionnaire faisant les fonctions curiales en cette église, ay pris leur mutuel consentement par paroles de présent, les ay mariés et leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite de nostre mère la Sainte Eglise, en présence de Pierre Bazin, père de l'épouse, François Bazin, frère, Louis, Noël et Guillaume le Roy, frères de l'époux, de Joseph Cassé, beau-frère de l'époux, de Jean Daniau, amy des deux, et après nous lesquels, à la réserve de l'épouse qui a signé, ont déclaré ne savoir escrire ny signer de ce interpellés suivant l'ordonnanee.

MORIN, Ptre, Missionnaire.

Jeanne le Lièvre, veuve de Nicolas le Roy, épousa à Beaumont en deuxième mariage, le 8 février 1695, François Molinet. C'est le deuxième acte de mariage enregistré aux archives de cette paroisse. Le notaire Jean Adam y signe comme témoin (1).

(1) Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Étienne de Beaumont pour l'année mil six cent quatre-vingt-quinze :

" Anno Domini millesimo sexcentesimo nonagesimo quinto, die octava mensis februarii, praemissis denunciationibus tribus continuis diebus festivis, inter missae solemnitate habitis, nulloque legitimo impedimento detecto, ego frater Gisleus Bauduin, hujus parochiae actualis missionarius Franciscum Molinet

Jeanne le Lièvre mourut à Saint-Vallier au mois de janvier 1728. L'acte de sa sépulture est ainsi rédigée. Je ne change rien à sa forme bizarre :

L'an mil sept cent vingt-huit, l'onzième janvier, a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse, par moy prêtre soussigné, missionnaire de Saint-Michel, le corps de feu la veuve Roy, décédée à l'âge de 88 ou 9 années sans aucune maladie ; elle avait reçu par précaution, huit jours avant, le St. Viatique. Toute la paroisse a assisté à son enterrement (1).

LECLAIR, Ptre.

De ce qui précède, et à l'aide des documents que j'ai cités, on peut conclure que Nicolas le Roy partit de l'Ange-Gardien en 1679 pour venir s'établir à la Durantaye. Un acte daté du 17 février 1686, que je trouve dans l'étude du notaire Gilles Rageot, nous prouve qu'il fut pendant longtemps fermier du seigneur Olivier Morel de la Durantaye. Par cet acte, M. de la Durantaye continue pour cinq années à titre de ferme le bail qu'il a consenti à Nicolas le

et Joannam Lelièvre, viduam defuncti Nicolai Le Roy, parochiæ hujus, interrogavi, eorumque mutuo consensu habito solemniter per verba de presenti, matrimonio conjuxi, presentibus testibus notis, scilicet Petro Moileur et Joanne Adani, notarij, hujus parochiæ."

Lequel extrait, nous prêtre, curé, soussigné, déclarons être conforme au registre original déposé en la paroisse de Saint-Etienne de Beaumont pour l'année mil six cent quatre-vingt-quinze.

Donné à Beaumont, le quatorzième jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

H. BERNIER, Ptre.

(1) Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Vallier pour l'année mil sept cent vingt-huit.

Lequel extrait, nous soussigné, curé de Saint-Vallier, certifions être conforme au registre original déposé dans les archives de la dite paroisse.

Saint-Vallier, 28 juin 1892.

J.-A. RAINVILLE, Ptre.

Roy, avec deux vaches, à la charge de donner vingt livres de beurre par an pour chaque vache. Il est tout probable que Nicolas le Roy était encore à l'emploi de M. de la Durantaye lorsqu'il mourut en 1690.

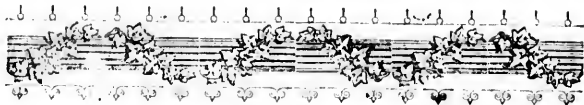
Le 16 juillet 1688 (*Greffe Gilles Rageot*), Jean Daniau dit la Prise, habitant de la Durantaye, cédait à Noël le Roy, habitant de la même seigneurie, une terre de trois arpents sur quarante dans la seigneurie de Berthier.

Le 3 novembre 1688, Louis le Roy, habitant de Beaumont, vendait à Guillaume le Roy, son frère, habitant de la Durantaye une terre et habitation de trois arpents sur quarante, avec maison, bornée d'un côté à son frère Nicolas le Roy et de l'autre à sa mère Jeanne le Lièvre. (*greffe Gilles Rageot*). Cette terre avait été donnée à Louis le Roy par son père Nicolas le Roy en son contrat de mariage.

Le même jour (*Greffe Gilles Rageot*), Denis Belleperche, de Québec, et Catherine Guion, sa femme, vendaient à Louis le Roy, habitant de la Durantaye, une terre située à Beaumont, qu'il (Belleperche) avait acquise du seigneur Couillard, par acte devant le notaire Jean Adam, le 14 juin 1682.



N
à E
Du
dix
1
Gu
—
(1
sur
leur
le R



CHAPITRE TROISIÈME

LES ENFANTS DE NICOLAS LE ROY (1)

I

LOUIS LE ROY

NÉ en 1659, marié en 1682 à Marie-Louise le Dran, il vint s'établir à Beaumont vers 1688. Je n'ai pu trouver son acte de décès. Sa femme fut enterrée à Beaumont le 13 novembre 1713, et elle était alors veuve. Du mariage de Louis le Roy et de Louise le Dran naquirent dix enfants :

1. JEAN, marié 1° à Jeanne Bizeau, le 6 juin 1716 ; 2° à Anne Guenet, le 29 janvier 1725.

(1) Je désire compléter dans ce chapitre les notes que j'ai données sur les enfants de Nicolas le Roy. Où s'établirent-ils ? Quelles furent leurs alliances et leur postérité ? Commençons par le fils aîné, Louis le Roy.

2. LOUIS, baptisé à la pointe de Lévy, le 28 mars 1690, eut pour parrain Charles Couillard, écuyer, seigneur de Beaumont, et pour marraine, Louise le Dran. Il épousa à Beaumont, le 1er juin 1722, Marie-Françoise Cassé (La Casse). Il fut enterré à Saint-Charles, le 7 décembre 1749.

3. GENEVIÈVE, baptisée à Lévy le 18 janvier 1692. Parrain, Pierre Turgeon; marraine, Jeanne Gaboury. Elle épousa, à Beaumont, Jean-Baptiste Gontier, le 18 juin 1708.

4. ELIZABETH, née le 17 août 1693, baptisée à Lévy le 27 août; parrain, André Patry; marraine, Elizabeth le Roy. Elle fut enterrée à Beaumont le 28 novembre 1703.

5. MARIE-ANNE, mariée le 20 juillet 1705, à Jacques Forguos, morte le 4 décembre 1723. (Beaumont).

6. MARIE, née en 1697, sépulturée à Beaumont, le 1er août 1699.

7. CHARLES, baptisé à Beaumont, le 6 décembre 1698, sépulturé à Saint-Charles le 3 novembre 1755.

8. MARIE-MADELEINE, baptisée le 2 mai 1700, épousa le 25 novembre 1723, Pierre Guenet. (Beaumont).

9. MARIE-JEANNE-ANGÉLIQUE, baptisée le 29 avril et sép. le 2 mai 1703. (Beaumont).

10. ELIZABETH, baptisée le 24 mai 1705, mariée le 22 mai 1724 à Denis Nadeau. (Beaumont).

Charles, septième enfant de Louis le Roy, fut navigateur et maître sur la barque *Saint-Etienne* appartenant à François-Etienne Cugnet. (Voir *Jugements du Conseil Souverain*, vol. 23, p. 89. 2 mai 1741).

Le 18 novembre 1733, Charles le Roy, considérant l'amitié qu'il porte à Louis le Roy, son frère, lui donne

quatre perches et six pieds de terre propres à ensemen-
cer situées à Beaumont, au premier rang, joignant au nord
est à Charles le Court et au sud ouest à Guillaume le Roy.
Cette terre lui appartenait comme héritier pour un septième
dans la succession des feus Louis le Roy et Louise le Dran,
ses père et mère. Louis le Roy s'engage à nourrir, loger,
chauffer, blanchir et entretenir, tant sain que malade, le
donateur, sa vie durant. Ce dernier travaillera avec son
frère sur son habitation du mieux qu'il lui sera possible
afin de le *soulager en ses travaux* (1).

II

NICOLAS LE ROY

Né en 1661, marié le 18 novembre 1686 à Marie-
Madeleine Leblond.

De ce mariage il eut :

1. ETIENNE, baptisé le 7 mai 1690 à Lévy. Parrain : Etienne
Charest ; marraine : Marie Bazin. Il épousa à Beaumont, Marie
Cassé, le 18 novembre 1709. Tanguay, dans son *Dictionnaire*, fait
erreur en le disant fils de Nicolas le Roy, premier du nom.

2. ALEXIS, baptisé le 8 mars 1693 à Saint-Michel, marié le 20 juillet
1716, à Saint-Laurent, ile d'Orléans, à Marie-Madeleine Leclerc.
Sépulturé à Saint-Vallier le 5 septembre 1746.

3. MARIE-MADELEINE, baptisée à Saint-Michel le 12 mai 1695.

(1) Greffe Barolet,

4. ANNE, baptisée à Saint-Michel, le 8 décembre 1698, mariée à Saint-Vallier, le 8 janvier 1720, à Jean Navarre.

5. GENEVIÈVE, baptisée à Saint-Michel le 20 avril 1701.

6. NICOLAS, baptisé le 1er avril et s'pulturé le 1er mai 1704. (Saint-Michel).

7. NICOLAS, baptisé le 6 septembre 1705 à Beaumont.

8. ELIZABETH, mariée 1^o à Gabriel Bilodeau 2^o à Philippe Chartier, à Berthier, le 17 avril 1730. Elle fut s'pulturée en cet endroit le 27 février 1773.

9. FRANÇOIS, baptisé à Saint-Michel le 15 juillet 1708, marié le 4 juin 1731 à Charlebourg à Marie-Thérèse Allard. S'pulturé à Saint-Michel le 29 novembre 1749.

Madeleine Leblond, femme de Nicolas le Roy, fut s'pulturée à Saint-Vallier le 6 février 1722.

Nicolas le Roy, épousa en deuxième mariage, à Québec, Marie-Renée Rivière, fille de Jérôme-François des Rivières, le 8 avril 1723.

De cette deuxième union naquit :

MARIE-AGNÈS, baptisée à Saint-Vallier le 6 septembre 1726 et qui épousa en cette paroisse : 1^o Noël Lebrun-Carrier, le 6 août 1743 ; 2^o Pierre Bouchard, le 22 juin 1750.

Nicolas le Roy fut enterré dans l'église de Saint-Vallier, le 4 février 1727. Il était à sa mort lieutenant de milice. Sa veuve, Marie-Renée Rivière, épousa à Québec, le 10 avril 1731, Jean Poitevin.

Nicolas le Roy fut le premier marguillier de la paroisse de Saint-Michel de Bellechasse.

III

NOEL LE ROY

Né en 1663, marié en 1690 à Jeanne-Thérèse Cassée ou La Casse. S'établit à Berthier en 1698, puis se fixa définitivement à Saint-Vallier.

Il eut de Jeanne-Thérèse Cassée :

1. JEANNE, née en 1691, mariée à Berthier le 24 octobre 1721 à Ignace Bouchard. Elle y fut sépulturée le 15 janvier 1743.

2. NOEL, baptisé à Saint-Michel le 8 juin 1698, marié en 1723 à Angélique Lacasse.

Jeanne-Thérèse Cassée, épouse de Noël le Roy, mourut le 25 août 1699.

Voici une copie de son acte de sépulture tel qu'il existe aux registres de Saint-Michel :

Le vingt-cinquième jour d'août l'an seize cent quatre-vingt-dix-neuf est décédée en la communion de nostre mère la sainte Eglise Jeanne Cassée, âgée d'environ vingt-six ans, femme de Noël le Roy, après avoir reçu les saints sacremens de pénitence, eucharistie et d'extrême onction ; et après la messe dite à son intention a été inhumée dans le cimetière de cette église en présence d'Anthoine Cassée, son père, de Joseph Cassée, frère, et autres parens et amis de la défunte qui ont déclaré ne scavoir escrire ny signer.

(Signé). J. MORIN, Ptre missionnaire.

Le 27 avril 1700, Noël le Roy épousait en deuxième mariage à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, Marguerite Rabouin, ainsi qu'en fait foi l'extrait qui suit des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Sainte-Famille pour l'année 1700 :

Après la publication des trois bans faite tant en cette paroisse qu'en celle de Saint-Laurent de la Durantaye par trois jours de feste et dimanches aux messes paroissiales du futur mariage d'entre Noël Le Roy veuf de deffunte Marie Casse âgé de trente-six ans de la paroisse de Saint-Laurent d'une part, et de Marguerite Rabouin âgée d'environ dix-huit ans, fille de Jean Rabouin et de Marguerite Leclerc de cette paroisse d'autre part, et comme estant apparu aucun empeschement aud. futur mariage je, curé de cette paroisse soussigné, les ay mariés et ensuite donné la bénédiction nuptiale en présence de Jean Rabouin père de la dite épouse.... , Nicolas le Roy, et André Gautier qui ont tous déclaré ne scavoir signer en étant requis ce vingt-septième avril mil sept cent.

F. LAMY.

De cette deuxième union naquirent :

1. MARGUERITE, baptisée et enterrée le 20 décembre 1700.
2. MARIE-MARGUERITE, baptisée le 7, enterrée 9 novembre 1701.
3. JEAN-BAPTISTE, baptisé le 13 avril 1704.
4. JOSEPH-NOEL, baptisé le 21 juin 1706 (1); marié 1° à Agathe Fradet, le 14 juillet 1729; 2° le 17 février 1749 à Brigitte Meneux; 3° le 28 avril 1760, à Marie-Elot Labrie.
5. MARGUERITE, baptisée le 15 juillet 1708, mariée le 13 juin 1726 à Jean-Baptiste Blais.

(1) Tous les actes qui précèdent sont de Saint-Michel; les actes qui suivent sont de Saint-Vallier.

6. FRANÇOIS, baptisé le 13 mai 1711, marié le 25 janvier 1734 à Marie-Anne Fortier.

7. AUGUSTIN, baptisé en 1713, marié le 13 juin 1735 à Marie-Isabelle Fradet.

8. PIERRE, né en 1714, marié 1° à Françoise Alaire, le 11 novembre 1737 ; 2° à Geneviève Bouchard, le 11 août 1750 à Saint-Pierre, île d'Orléans.

9. LOUIS, baptisé le 2 juin 1715, marié le 2 février 1739 à Brigitte Marceau.

10. JACQUES-PHILIPPE, baptisé le 25 juillet 1717 ; marié 1° à Cécile Fradet, le 21 février 1746 ; 2° à Elizabeth Courteau, le 18 janvier 1751 ; 3° à Marie-Joseph Brochu, le 11 janvier 1755.

11. ETIENNE, baptisé le 31 mars 1720 ; marié le 15 janvier 1742 à Marie-Reine Fradet.

12. AGATHE, baptisée le 30 novembre 1732, mariée le 17 février 1744 à André Patry.

Le père de cette nombreuse postérité, Noël le Roy, fut enterré à Saint-Vallier, le 6 février 1731.

IV

JEAN LE ROY

Jean le Roy, septième enfant de Nicolas, qui avait épousé en 1695 Catherine Nadeau, s'établit d'abord sur l'île d'Orléans, à Saint-Laurent, pays de sa femme. Là, naquirent presque tous ses enfants.

Vers 1726, Jean le Roy fut nommé à un emploi au bureau de la Compagnie des Indes à Québec et il vint alors habiter la capitale. Le 18 juillet 1726, il acheta de Jean Guillot, un emplacement et une maison sur la place royale du marché de la basse-ville, (*Greffe Dubreuil*). Il possédait aussi un emplacement à la haute-ville, contenant cinquante pieds de face sur la rue Saint-Joachim, et quatre-vingts pieds sur la rue Saint-François, tenant d'un côté au nord-est à l'emplacement de Guillaume Dupont et de l'autre à Joseph Delorme.

Le 25 septembre 1731, il vendait à un de ses gendres, Ignace Ruel, son habitation de Saint-Laurent, sur l'île d'Orléans, (*étude de Pinguet*).

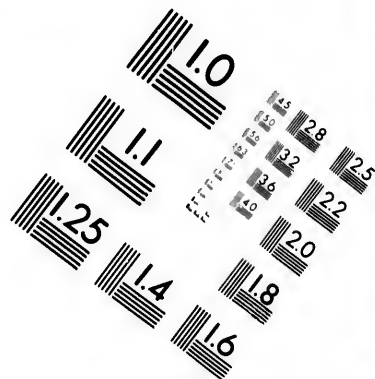
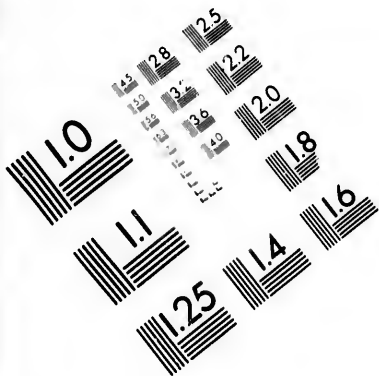
Jean le Roy mourut à Québec au printemps de 1742, après avoir été malade pendant plus d'un an. Il fut soigné à l'Hôtel-Dieu de Québec par le chirurgien Feltz. Les Récollets reçurent 54 livres de sa famille pour lui faire dire des messes. Le sacristain Chauveau eut trois livres pour avoir sonné les glas du défunt à l'église de la basse-ville.

Je trouve ces détails dans l'inventaire qui fut fait des biens de Jean le Roy, le 13 août 1742, par le notaire Barolet.

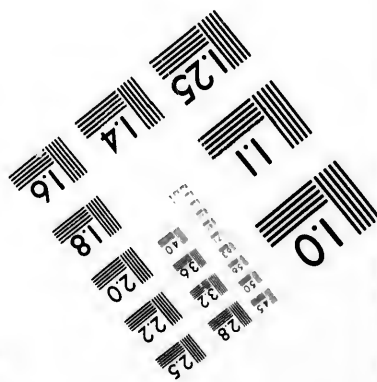
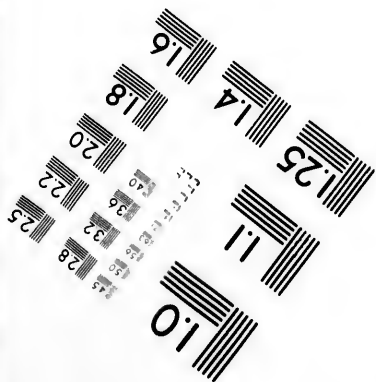
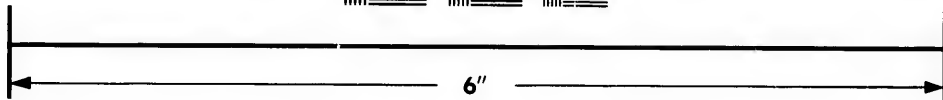
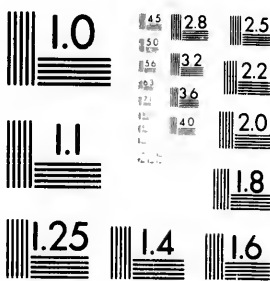
Dans cet inventaire, on peut voir jusqu'à un certain point l'état de fortune de Jean le Roy et la vie qu'il menait. Dans la chambre de la maison où était logée la veuve, et qui servait de cuisine, se trouvaient : une petite pelle de fer, une paire de chenets, une grande poêle à frir, une petite poêle, un gril à sept branches, une broche à rôtir, un

poêlon de cuivre, un petit trépied, une lampe de fer à queue, une petite marmite contenant deux pots, deux sceaux ferrés de quatre cercles de fer avec leurs anses, une paire de fer à flasquer, un fanal en ferblanc, une paire de chandeliers de cuivre jaune avec les mouchettes et porte mouchettes, neuf bouteilles de verre de différentes grandeurs, un petit flacon de verre quarré, une petite bouteille de grosse faïence blanche contenant une pinte, un pot de faïence, une grande caffetière de faïence, trois grands plats de faïence, un bassin à barbe, quatre assiettes de faïence, un grand plat de terre, cinq dix moyens, cinq assiettes, cinq petites moyennes terrines, un moyen pot à soupe et deux petits pots ronds, sept cuillères de vieil étain, neuf fourchettes d'acier, une moyenne cuillère à ragoût aussi d'étain, deux tasses rondes de fer blanc, une tourtière moyenne de cuivre rouge avec son couvercle, deux livres un quart de vieil étain, douze assiettes de différentes grandeurs, une écuelle et deux gobelets.

MEUBLES DE MÉNAGE : Un grand fauteuil de bois de noyer, dossier et fonds de même bois façonné, avec son oreiller de plume couvert de serge verte, sept chaises de paille, une chaise de bois de pin, une table de bois de merisier, pieds tournés, un petit buffet de bois de pin fermant à deux panaux, un autre buffet de bois de merisier fermant à deux panaux avec deux tiroirs, trois cassettes de bois de pin, un miroir cadre de bois doré avec son chapiteau de seize pouces de glace de haut sur dix, un cadre de bois de noyer sans glace orné de feuilles de cuivre découpées avec



**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
32.0
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

10

son chapiteau de quatre pieds de haut sur trois de large, une couchette de bois de merisier et de bois de pin de six pieds de long sur quatre de large, deux paillasses de toile d'emballage, un lit de plume couvert en peau de caribou avec son traversin, un matelas en plume piqué couvert en grosse toile, deux draps de toile de chanvre, deux couvertures de laine, l'une blanche l'autre verte, une courte pointe piquée couverte de tafetas, deux oreillers de plume couvertes en coton de toile rayée vert et brun, un tour de lit consistant en le dossier, deux rideaux ciel tour en festons découpés ornés d'un gallon de soie, anneaux, tringles de fer, une moyenne huche de bois de pin avec son rouleau et le couvercle, un petit bénitier de faïence, un poêle de tôle forte avec un pied de fer, une porte et un tuyau de quatre pieds de long.

Dans le buffet de merisier se trouvaient :

« Neuf nappes de toile commune, deux de toile de chanvre, sept nappes blanches, quatre petites serviettes de toile du pays, trois de toile de chanvre, quatre draps de très grosse toile, trois draps de toile de Beauport, un drap de toile de Brin, douze torchons de grosse toile, six chemises pour homme, trois paires de chaussette de fil et coton, un blanchissoire. »

Dans un des greniers de la maison, il fut inventorié :

« Six chaises en bois de merisier, trois chaises de bois de pin, une grande marmite de fer, une cruche de grès contenant cinq pots, un grand saloir, un demi-minot cerclé en

bois, une huche de bois de merisier, deux petites balances de bois avec leurs fléaux, une tinette contenant quarante livres de beurre, une hache, une table carrée de bois de merisier pieds tournés, deux petites tables dont une carrée et l'autre ovale avec leurs plians de bois de pin, une tapisserie de Bergame en quatre morceaux contenant environ neuf aunes, trois rideaux de moquette, trois pelles de bois, une couchette de bois de merisier de cinq pieds de long et quatre de large, trois paillasses, une couverte de droguet fil et laine, sept poches de grosse toile, neuf livres de poids à peser. »

Les hardes du défunt consistaient en un capot, une veste, une culotte de Mayenne, un autre capot et une veste de Mayenne, un gilet croisé de Mayenne, rouge et non doublé, deux paires de bas dont une brune, deux petites ceintures simples garnies de rasades.

Tous les meubles, ustensiles et linges étaient estimés à à une valeur de 272 livres 18 sols et 6 deniers. La succession ne devait rien à personne. Une obligation de 630 livres que Jean Roy avait consentie à Etienne Charest le 11 août 1726, devant Dubreuil notaire, était acquittée depuis longtemps déjà (1).

(1) Au volume 28 des *Jugements du Conseil Souverain*, sous la date du 5 octobre 1744, on voit que la veuve de Jean Roy eut maille à partir avec un de ses fils. Le Conseil mit à néant l'appel de Catherine Nadeau, veuve Jean Roy, contre Joseph Roy, au sujet d'un emplacement provenant de la succession de feu Jean Roy.

Au volume 21 des mêmes *Jugements*, p. 151, sous la date du 8 février 1740, on trouve un arrêt en faveur de Louis Choret époux de Geneviève Roy contre Pierre Roy.

Du mariage de Jean le Roy et de Catherine Nadeau étaient nés neuf enfants :

1. MARIE, mariée à Saint-Laurent, (île d'Orléans) le 6 août 1726, à Jean Paulet.

2. GENEVIÈVE, baptisée le 28 décembre 1701, mariée le 16 novembre 1722 à Ignace Ruel.

3. MARIE-MADELEINE, baptisée le 8 juillet 1704, mariée le 21 juin 1723 à Paul Baillargeon.

4. ANGÉLIQUE, baptisée le 13 mai 1706, mariée le 3 août 1734, à Joseph Malard, à Québec.

5. PIERRE, baptisé le 14 septembre 1708, marié à Saint-Pierre, île d'Orléans, le 13 avril 1733, à Madeleine Bussiére.

6. JEAN-BAPTISTE, baptisé le 16 et enterré le 22 septembre 1710.

JEAN-BAPTISTE, baptisé le 3 octobre 1711 à Beaumont, mort en 1731 à Québec, d'après un reçu pour frais de sépulture signé par le curé Boullard.

8. JOSEPH, baptisé le 18 juin 1714, marié à Québec, le 27 janvier 1742, à Marie-Joseph Chalou.

9. ELIZABETH, baptisée le 4 juillet 1716, mariée à Québec le 17 août 1739, à François Cheuret, navigateur.

Geneviève, Marie-Madeleine, Angélique, Pierre, Jean-Baptiste, Joseph et Elizabeth furent baptisés à Saint-Laurent sur l'île d'Orléans. Là, aussi, se marièrent Marie, Geneviève et Marie-Madeleine.

Catherine Nadeau, veuve Jean le Roy, fut enterrée à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, le 22 juillet 1746.

V

ELIZABETH LE ROY

Elle épousa à Beauport, le 24 octobre 1691, Zacharie Turgeon, fils de Charles Turgeon et de Perrine Lefebvre.

1. Zacharie Turgeon s'établit à Beaumont. Il fut le premier marguillier de cette paroisse. On y trouve son acte de sépulture sous la date du 13 juillet 1743.

Du mariage de Zacharie Turgeon et d'Elizabeth le Roy naquirent plusieurs enfants.

2. L'un d'eux, Louis, né à Beaumont en 1695, épousa le 28 avril 1728, Marie-Angélique Couture, fille d'Eustache Couture, descendant du premier colon de la pointe de Lévy. Il mourut à Beaumont le 7 juillet 1776.

De son union avec Angélique Couture, Louis Turgeon eut un fils qui porta le même nom que lui.

3. Né à Beaumont le 30 octobre 1730, Louis Turgeon épousa dans cette paroisse le 6 novembre 1758, Marie-Françoise Couillard de Beaumont, fille de Charles Couillard, troisième seigneur du lieu. Par sa femme, Louis Turgeon hérita d'une partie de la seigneurie de Beaumont. Marie-Françoise Couillard mourut à l'âge de 40 ans et fut enterrée à Saint-Joseph de la pointe de Lévy, le 3 janvier 1768.

De l'union de Louis Turgeon et de Marie-Françoise Couillard, naquit Louis Turgeon, qui épousa à Beaumont sa cousine germaine Geneviève Turgeon, le 23 novembre 1796.

4. Louis Turgeon, admis à la profession de notaire, en 1792, alla s'établir à Saint-Charles de la rivière Boyer. Il y est décédé le 26 septembre 1827 (1). Son étude déposée au greffe de Montmagny s'étend de 1792 à 1826.

Louis Turgeon s'occupa activement des affaires publiques. Il a représenté le comté d'Hertford avec Etienne-Ferréol Roy en 1805, 1806, 1807, 1808 et 1809 puis de nouveau en 1817, 1818 et 1819. Il fut appelé au Conseil législatif en 1818, ce qui lui donna le titre d'honorable.

Une des filles de l'honorable Louis Turgeon épousa à Saint-Charles, le 18 juillet 1824, Louis-Michel Viger, avocat, de Montréal.

Trois des fils du conseiller législatif Turgeon ont été notaires.

Louis Turgeon fils pratiqua à Saint-Charles de 1820 à 1826. Hubert Turgeon pratiqua au même endroit de 1826 à 1827. Ce dernier, seigneur de Beaumont, avait épousé Archange Amiot. Il mourut à Saint-Charles, le 15 juillet 1828, à l'âge de 24 ans.

Abraham Turgeon, admis à la profession de notaire le

(1) *Gazette de Québec ; archives de Saint-Charles.*

15 décembre 1804 (1), pratiqua à Saint-Gervais jusqu'en 1838.

Le père de l'honorable Louis Turgeon épousa en deuxième mariage, à Québec, le 8 février 1787, Louise-Elizabeth Dumont, veuve de Michel Flanagan. De cette union naquit à Québec, le 12 novembre 1787, Pierre-Flavien Turgeon. Ordonné prêtre, le 20 avril 1810, Pierre-Flavien Turgeon fut appelé à l'épiscopat le 11 juin 1834. Il a été le quatorzième évêque de Québec. Il est mort le 28 août 1867 (2).

VI

JEAN-BAPTISTE LE ROY

Jean-Baptiste, né à la Durantaye, en 1678, avait épousé à Saint-Michel, le 17 novembre 1698, Marguerite Bazin. De ce mariage naquit à Saint-Michel, le 5 octobre 1699, Jean, qui épousa à Beaumont, le 12 juin 1728, Madeleine Bourget. Il fut enterré dans cette paroisse le 16 mai 1760.

Marguerite Bazin mourut des couches de Jean et fut enterrée à Saint-Michel le 5 octobre 1699,

(1) *Gazette de Québec.*

(2) Voir sa notice biographique dans les *Evêques de Québec*, de Mgr Têtu, pp. 573-616.

Jean-Baptiste le Roy contracta un deuxième mariage à Saint-Michel, le 17 octobre 1701, avec Claire Cadrin, fille de Nicolas Cadrin qui fut chirurgien et notaire sur l'île d'Orléans. On trouve aux registres de Saint-Michel l'acte de ce mariage qui se lit comme suit :

L'an mil sept cent un, le dix-septième jour d'octobre avant la messe, ont été unis par le sacrement de mariage par moy soussigné après les publications faites par trois dimanches consécutifs au prosne et messe de paroisse, célébrée par M. Martin Turpin prestre et cy-devant curé de Saint-Michel de la Durantaye auxquelles publications il ne s'est trouvé aucuns empêchements légitimes, Jean-Baptiste le Roy fils de Nicolas le Roy et de Jeanne le Lièvre ses père et mère et Claire Quadrin, fille de Nicolas Quadrin et de François Losnay ses père et mère de cette paroisse de Saint-Michel de la Durantaye, après avoir pris leur mutuel consentement les ay mariés et donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite de notre mère la Sainte Eglise en présence des témoins y nommez : Nicolas le Roy, Noël le Roy, Jacques Corrivaux et de plusieurs autres qui ont déclaré ne seavoir signer de ce interpellés selon l'ordonnance.

(Signé), F. HILAIRE HILAIRE,
Prestre, Rcl. Recoll. et mission.

De ce second mariage naquirent :

1. MARIE-CLAIRE, baptisée le 25 juillet 1702, mariée le 30 mai 1728 à Simon Quéret.
2. JOSEPH, baptisé le 12 avril 1705, marié le 20 septembre 1733 à Marie-Joseph Constantin, à Saint-Augustin, enterré à Québec le 30 décembre 1757.
3. ANDRÉ, baptisé le 28 septembre 1707.
4. GENEVIÈVE, mariée à Saint-Vallier le 5 février 1731 à Noël Métivier.

5. AUGUSTIN, baptisé le 8 septembre 1711 à Berthier, marié 1^o à Saint-Vallier le 15 février 1740 à Agathe Aubé, 2^o à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, le 11 août 1760 à Catherine Bouchard-Dorval.

6. MARIE-THÉODORE, baptisé à Saint-Vallier, le 27 mai 1714 (1), mariée au même lieu le 22 octobre 1738 à Guillaume Guillemette, enterrée à Berthier, le 26 mars 1772.

7. ETIENNE, baptisé le 13 mars 1717, marié le 17 janvier 1752 à Françoise Lemelin, enterré le 28 juillet 1767.

8. MICHEL, baptisé le 1^{er} janvier 1719, marié le 24 novembre 1749 à Michelle-Justine Fradet.

9. FRANÇOIS-MARIE, baptisé le 23 juillet et enterré le 24 août 1720.

10. JEAN-BAPTISTE, baptisé le 22 août 1722, marié le 22 juillet 1748 à Madeleine Tanguay.

11. MARIE-CLAIRE, baptisée le 31 janvier 1725, mariée le 24 novembre 1749 à Jean-Baptiste Thibault.

Jean-Baptiste le Roy, le père de cette nombreuse famille, fut enterré à Saint-Vallier, le 2 avril 1743. Sa femme, Claire Cadrin, le suivit dans la tombe, le 3 décembre 1749.

Après sa mort, les héritiers de Jean-Baptiste le Roy se disputèrent sa succession et sa malheureuse veuve fut entraînée dans des procès ruineux. On peut consulter là-dessus les *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, pendant l'année 1745, vol. 29, p. 172 ; vol. 30, p. 70 ; vol. 41, pp. 101-134.

(1) A compter de cette date les enfants de Jean-Baptiste le Roy sont tous baptisés et mariés à Saint-Vallier.

VII

J'ai voulu insérer dans ces notes les noms et les alliances des petits enfants de Nicolas le Roy. Il serait inutile de pousser plus loin les recherches concernant ces diverses branches.

Sur dix enfants, nés du mariage de Nicolas le Roy et de Jeanne le Lièvre, huit ont laissé de la postérité.

Lorsque Jeanne le Lièvre mourut en 1728, 84 petits enfants pouvaient l'appeler leur aïeule.

Ces 84 petits enfants ont donné à leur tour, tant dans la lignée masculine que féminine, 596 individus. Si on arrive à un chiffre aussi considérable, au bout de trois générations seulement, quel résultat atteindrions-nous si le travail d'annotation était poursuivi jusqu'à nos jours, même en ne tenant aucun compte des rejets produits par les alliances des filles ?

En m'arrêtant au commencement du siècle, j'ai compté 75 chefs de famille se rattachant à la souche de Nicolas le Roy, et ces 75 chefs de famille avaient pour descendance 394 individus, tant mâles que femelles, portant notre nom patronymique et de même sang que nous.

La famille de Nicolas le Roy, par elle et ses alliances, n'est guère sortie des comtés de Bellechasse, de Montmagny et de Dorchester.

Louis le Roy, l'aîné, et Guillaume le Roy s'établirent à Beaumont et y firent souche. Noël, Nicolas et Jean-Baptiste le Roy se fixèrent dans Saint-Vallier. Dans l'*Aveu et dénombrement* qui fut fait en 1723 on trouve dans cette dernière paroisse, parmi les habitants tenant feu et lieu, Noël le Roy, Nicolas le Roy, Jean-Baptiste le Roy et Alexis le Roy (1). Jean le Roy vint habiter Québec lorsqu'il fut nommé à un emploi dans les bureaux de la Compagnie des Indes.

De Beaumont et de Saint-Vallier, les descendants de Louis, Guillaume, Nicolas et Noël essaimèrent sur toute la région : Saint-Michel, Saint-Charles, Saint-Gervais, Berthier, Saint-François et Saint-Pierre de la Rivière du sud, Saint-Gervais, Saint-Isidore et Saint-Anselme.

A la branche de Berthier appartient :

1° Joseph-George Roy, qui fut notaire à Saint-Gervais, de 1834 à 1840.

2° Etienne Roy, qui pratiqua au même endroit, de 1838 à 1868.

3° Prudent-Grégoire Roy, mort maire de la ville de Lévis en 1874.

Le notaire Louis-Nazaire Roy, admis à la profession le 15 mars 1847, se rattache à la souche de Saint-Vallier.

Plusieurs des enfants de Nicolas le Roy allèrent chercher femme sur l'île d'Orléans : à Sainte-Famille, Saint-Jean et

(1) Ce dernier était fils de Nicolas.

Saint-Laurent. Parmi les alliances qui dominent ce sont les : La Casse, Filteau, Fradet, Turgeon, Blais, Brochu, Fournier, Audet. Cette génération semble rechercher pour prénoms : Jean, Jean-Baptiste, Pierre, François, Joseph, Etienne, Guillaume, Elizabeth, Agathe, Marie, Jeanne.

Un fait à noter : trois des enfants de Nicolas le Roy ont porté le prénom de Jean.

Il me reste maintenant à étudier la carrière du cinquième enfant de Nicolas le Roy, Guillaume le Roy, de qui nous descendons.



ma
de
se
Be



CHAPITRE QUATRIÈME

—

GUILLAUME LE Roy

I

GUILLAUME le Roy, cinquième enfant de Nicolas le Roy, fut le trisaïeul de mon grand-père.

Je n'ai pas pu trouver l'acte de naissance de Guillaume, mais il dût venir au monde en 1667 puisque le recensement de cette année lui donne l'âge de deux mois. Au recensement de 1681, on le dit âgé de quatorze ans.

Guillaume suivit sa famille lorsqu'elle quitta la côte de Beupré, entre 1674 et 1677, pour venir s'établir dans la

seigneurie de la Durantaye. Comme je l'ai déjà raconté, il épousa en 1689 Angélique Bazin, fille de Pierre Bazin, qui était fermier de M. Berthier, en 1674 (1).

Guillaume se fixa d'abord dans la seigneurie de Berthier. En effet, on trouve au greffe du notaire Charles Rageot un acte du 26 octobre 1698 dans lequel Alexandre de Berthier, écuyer, sieur de Villemur et de Bellechasse, vend à Noël le Roy, habitant de Berthier, une terre de trois

(1) En 1706, les héritiers Bazin entrèrent en procès avec la famille Berthier au sujet d'une certaine réclamation. Voici ce que je trouve aux archives de la *prévôté de Québec* pour 1710 :

Audience tenue le mardi septième octobre 1710, etc., etc.

Entre Guillaume Roy habitant en la seigneurie de Beaumont au nom et comme tuteur de Jean-Baptiste Roy fils de Jean-Baptiste Roy et de défunte Marie Bassin, et faisant tant pour luy comme ayant épousé Angélique Bassin fille héritière de défunt Pierre Bassin leur père, que pour ses frères et sœurs co-héritiers demandeur audit nom suivant son exploit du vingt-septième septembre dernier comparant par Jean Oger huissier d'une part, et demoiselle Françoise Vienay Pachot veuve de défunt le sieur Berthier de Villemur vivant lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine en ce pays au nom et comme se portant héritière de feu Alexandre Berthier vivant écuyer seigneur dudit lieu défenderesse présente en personne d'autre part, après que par ledit demandeur ausd. noms comparant comme dit est, a esté conclud aux fins de son exploit à ce que la sentence par luy obtenue le vingt-quatrième décembre 1706 allencontre dudit Sieur de Berthier père soit déclarée exécutoire contre la dite demoiselle défenderesse aud. nom comme elle était contre ledit feu sieur de Berthier et aux intérêts de la d. somme du jour de la d. sentence et aux dépens, et que par la d. défenderesse a esté dit qu'elle convient que la somme de trois cents une livres cinq sols portée par la dite sentence est due par le d. S. de Berthier, et qu'elle veut bien l'acquitter, au moyen de quoy elle présente un mémoire de fournitures faites au d. Pierre Bazin montant à la somme de cent soixante livres environ, sans préjudice d'une chaloupe que le d. feu Sr Berthier luy a prestée qui tenoit six cordes de bois laquelle a esté perdue avec tous les agrez, pourquoy elle demande à compter devant telle personne qu'il nous plaira nommer d'office pour payer comptant si elle se trouve redevable, et que par le d. Oger a esté demandé communication du d. mémoire et de la lettre missive représentée par la dite défenderesse, ouy les dits comparants, veu le dit exploit et la dite sentence sus dattée, ensemble le dit mémoire et la lettre missive signée du dit feu sieur Berthier dattée à Bellechasse le vingt-sixième octobre 1706, et attendu que le dit Oger n'a voulu nommer personne devant laquelle on put compter, nous avons nommé d'office Me Louis Chambalon notaire en cette prévôté devant lequel les parties se retireront pour estre reglez à la diligence du demandeur en leurs comptes, à l'effet de quoy produiront leurs pièces sans aucune autre signification, dépens reservez, mandons, etc.

DUPUY.

arpents de front sur quarante de profondeur, complantée en haut bois, dans la seigneurie de Berthier, joignant d'un côté à Pierre Guignard, de l'autre à Guillaume le Roy, frère du premier, en front au fleuve à la haute marée, avec droit de chasse et de pêche. Cette terre était concédée aux charges suivantes : tenir feu et lieu, continuer à travailler incessamment au défrichement, payer trois livres de rente par an avec trois chapons vifs ou vingt sols pour chacun et six deniers de cens et de plus tout dixième poisson pris au fleuve, bien salé et conditionné.

De Berthier, Guillaume passa dans la seigneurie de la Durantaye, puis s'établit définitivement vers 1696 à Beaumont, ainsi que l'avait fait son père Nicolas.

Une autre fille de Pierre Bazin, fermier de M. de Berthier, épousa à Saint-Michel le 17 novembre 1698, Jean-Baptiste le Roy, frère de Guillaume.

La terre que Guillaume le Roy vint défricher dans Beaumont, et sur laquelle il devait élever sa nombreuse famille, était située sur le bord du grand fleuve. Elle avait, comme toutes les concessions du temps, trois arpents de front sur quarante de profondeur. Elle joignait du côté nord est Jacques Turgeon et du côté sud ouest Jean-Baptiste Molleur (1). Sur le plan qui fut fait par l'arpenteur Catalogne vers 1706, il semble que cette terre se trouvait environ à douze arpents au nord est de l'église.

(1) Greffe François Rageot, sous la date du 10 décembre 1729.

Avec Guillaume le Roy se trouvaient alors fixés dans la petite paroisse de Beaumont son frère Louis le Roy, sa sœur Elizabeth, mariée à Zacharie Turgeon, son beau-frère Joseph Cassé ou la Casse, marié à Marie Bazin.

Cette paroisse de Beaumont, si calme, si tranquille, avec sa vieille église perchée au sommet d'un promontoire d'où la vue découvre un horizon superbe, que de souvenirs elle éveille dans mon esprit chaque fois que les hasards de la vie m'y ramènent ! C'est là que fut le berceau de ma famille. Depuis deux cents ans quelques-uns des miens y ont vécu, peiné, souffert. Ces champs, ce sont des hommes de mon sang qui les ont fait fructifier. Que de fois, ils ont parcouru ces grèves, sous le grand soleil ou par des nuits d'orage, pour y relever leurs filets de pêche. A l'ombre de ces ormes touffus, ils se sont assis, dans un jour de joie ou de deuil. Dans ce vieux cimetière, au bord de la falaise, en face de la grande mer, combien d'entre eux dorment leur dernier sommeil ? Ils y reposent dans la paix en attendant le grand réveil.

Vieux aïeux, chair de ma chair, os de mes os, vous avez vécu au milieu du calme et dans le contentement le plus parfait. Au-delà de la borne de vos champs vous ne connaissiez pas d'horizon. Vous n'avez pas connu non plus les désenchantements de la vie. Pourquoi dirais-je paix à vos cendres ? Ne continuez-vous pas à jouir dans la mort de votre félicité terrestre ?

C'est ici le temps de consigner quelques notes historiques sur cette bonne paroisse de Beaumont où venait

s'établir, il y aura tantôt deux cents ans, notre ancêtre Guillaume le Roy. La paroisse, n'est-ce pas une petite patrie dans la patrie? Que de charme à voir passer sous nos yeux ces familles qui ont vécu avec les nôtres, nos alliées pour la plupart! Ne faut-il pas connaître aussi les noms de ces vieux pasteurs qui ont baptisé, marié, enterré ceux de notre sang pendant plus de six générations?

II

C'est le 3 novembre 1672 que l'intendant Talon concédait à Charles Couillard, sieur des Ilets, la seigneurie, qui, depuis, a portée le nom de Beaumont. Ce titre primitif de concession fut brûlé chez le notaire Gilles Rageot, dans l'incendie qui réduisit en cendres la basse-ville de Québec, le 4 août 1682. Couillard qui avait rendu foi et hommage le 6 novembre 1677, craignant d'être troublé dans la jouissance de son domaine, demanda un nouvel acte. Le gouverneur de la Barre et l'intendant de Meules accédèrent à sa demande le 7 octobre 1683.

Les conditions auxquelles les terres de Beaumont furent primitivement concédées n'étaient pas onéreuses. Chaque censitaire devait payer vingt sols de rente annuelle par arpent, un sol de cens et de plus un chapon. Plusieurs négligèrent alors de prendre un titre de propriété, croyant que le billet provisoire du seigneur suffisait. Mal leur en prit, car dans le cours des années ces billets furent écartés

ou détruits, et il fallut s'en remettre à la bonne volonté des seigneurs qui, dans plusieurs cas, exigèrent jusqu'à trente et quarante sols de rente par arpent.

Le seigneur Couillard de Beaumont, dans une lettre de 1681 ou 1682, citée par M. Lorin (*Le comte de Frontenac*, p. 142), se plaint que les PP. Jésuites, directeurs de la conscience de sa mère, l'avaient pressé de vendre une de ses terres pour étendre l'enclos de l'évêché de Québec, que l'Evêque refusait de payer quatre mille livres, quoique la vente eût été faite à vil prix, et que pour se venger des observations qu'on lui adressait, l'Evêque privait du service religieux la seigneurie de Beaumont, qui comptait alors cinquante habitants.

Je doute fort que cet abus d'autorité ait jamais existé.

En 1681, il n'y avait pas encore de cure sur la rive droite du Saint-Laurent qui était alors desservie par voie de mission.

Beaumont était alors compris dans le district qui commençait à la pointe de Lévy et se terminait à la rivière du Loup, et l'abbé Morel en avait la charge. Cette seigneurie n'était pas plus maltraitée que les autres. On voit, au contraire, en compulsant les registres, que le missionnaire se faisait un devoir de parcourir les côtes à époques régulières afin d'y exercer son ministère, baptiser les enfants, bénir les mariages, donner la sépulture chrétienne. On peut consulter à ce sujet les archives paroissiales de la pointe de Lévy et de Saint-Michel de Bellechasse. Si

Beaumont fut organisé au point de vue ecclésiastique une dizaine d'années après ses deux voisins, c'est tout simplement parce que la colonisation marcha plus vite dans la Durantaye et dans Lauzon.

Le 2 décembre 1693, Louis Marchand, habitant de Québec, « pour faciliter les moyens et ayder autant qu'il est en luy à l'établissement d'une église paroissiale en la seigneurie de Beaumont et à la construction d'un presbytère capable de loger le prestre qui sera preposé pour y faire à perpétuité les fonctions curiales, » donnait à la fabrique de Beaumont, que l'évêque de Saint-Vallier venait d'ériger sous le titre de Saint-Etienne, un arpent de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent sur deux arpents de profondeur. Ce compeau de terrain formait partie d'une habitation appartenant au donateur, contenant trois arpents de front sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté à celle de Pierre Le Molleur dit Allemand et de l'autre à un nommé Decarreau Taillandier. Cette donation était faite à la charge par les marguilliers et le curé qui serait établi en cette paroisse de faire construire l'église et la maison presbytériale. Louis Marchand se réservait dans l'église une place où bon lui semblerait pour y poser et faire construire un banc, après celui du seigneur. Il devait jouir de ce banc, à titre gratuit à perpétuité. Marchand permettait encore au curé de la future paroisse de prendre chaque année sur son habitation la quantité de vingt cordes de bois pour son chauffage à la charge de dire et célébrer à perpétuité, chaque an,

au jour suivant l'octave de la fête des Rois, une basse messe de requiem pour le repos des âmes de feu Geneviève Rocheron, sa femme, du donateur et de ses descendants. Afin que cette fondation fut en mémoire perpétuelle, il en devait être fait notable mention dans les lieux où on inscrirait les bienfaiteurs de la paroisse (1).

Cet acte, rédigé au palais épiscopal de Québec, fut accepté par l'évêque de Saint-Vallier et par Zacharie Turgeon, l'un des marguilliers en charge de la fabrique de la nouvelle paroisse, qui était le gendre de notre ancêtre Nicolas le Roy.

La pièce de terre donnée par Louis Marchand en 1693 appartient encore à la fabrique de Beaumont. La première église y fut construite et, là encore, s'élève le temple paroissial. Le 20 juin 1722, Joseph et Michel Riverin donnaient au curé Chasle un compeau de soixante et dix pieds sur deux cents pieds afin d'agrandir le terrain primitivement donné par Marchand. Ce don fut fait à la charge par la fabrique de faire dire chaque année à perpétuité une messe basse pour le repos des âmes des familles Riverin et de M. Chasle, le jour le plus proche de l'anniversaire du décès de ce dernier qui survint le 19 mars 1754.

Le 27 octobre 1791, un nouveau don de vingt pieds de terre, depuis le chemin du roi jusqu'à la cime du cap qui longe le fleuve, complétait le terrain actuellement en la

(1) *Greffe Chambalon*. — Il semble par cet acte que la paroisse Saint-Etienne de Beaumont devait d'abord s'appeler Sainte-Elizabéth. Voir aussi *Cartulaire de Beaumont* à l'archevêché de Québec.

possession de la fabrique de Beaumont. Ce dernier don fut fait par le seigneur Charles Couillard.

Les PP. récollets furent les premiers missionnaires qui desservirent la paroisse de Beaumont. Ces humbles religieux ont laissé dans le peuple un souvenir impérissable. Beaucoup moins instruits que les PP. jésuites, mais plus désintéressés, ils surent se rendre sympathiques aux masses, en se mêlant à elles. Pendant que les membres de la compagnie de Jésus s'occupaient de la conversion des âmes dans les missions lointaines, les fils de saint François exerçaient leur ministère dans les paroisses ou à la suite des armées. Cet ordre mendiant, se contentant de peu, vivant des aumônes que les fidèles voulaient lui donner, était bien celui que l'on devait désirer d'abord dans un pays primitif où tout était encore à créer (1).

Le premier acte inscrit aux archives de Beaumont est l'acte de baptême de Marie-Thérèse Portelance, fille de Jean Portelance et d'Anne Forgues. Il est daté du 26 novembre 1692. Cet acte rédigé en latin est signé par Guillaume Beaudoin, missionnaire récollet. On tombe

(1) Les récollets sont des religieux franciscains qu'on appelait aussi *frères mineurs de l'étroite observance de saint François*. Trois réformes étaient sorties de l'ordre des franciscains : celle des capucins, celle des religieux du tiers-ordre et celle des récollets. Les récollets ont fourni beaucoup de missionnaires et d'aumôniers dans les armées. Ce fut en 1532 que le pape Clément VII érigea en congrégation particulière les récollets. Elle fut admise en France en 1592. Elle s'établit d'abord à Tulle et à Murat, et enfin à Paris en 1603.

L'auteur de la réforme des récollets est un espagnol. Il existait en France, avant la révolution, 168 couvents de récollets, répartis en sept provinces et placés sous la direction du général des cordeliers.

ensuite à l'année 1693, où l'on trouve trois baptêmes. Le premier, du 31 mai, est celui de Joseph Couillard, fils de Charles Couillard et de Louise Couture ; le deuxième, du 20 septembre, est celui de Jean Turgeon, fils de Zacharie Turgeon et d'Elizabeth le Roy ; le troisième, du 25 novembre, est celui d'Antoine Cassé, fils de Joseph Cassé et de Marie Bazin.

Elizabeth le Roy était la fille cadette de notre ancêtre Nicolas le Roy. Marie Bazin était la belle-sœur de l'un de nos aïeux, Guillaume le Roy, fils de Nicolas.

L'année 1694 donne six actes de naissance et un acte de mariage.

L'année 1695 s'ouvre par le mariage de notre ancêtre, Jeanne le Lièvre, veuve de Nicolas le Roy, et de François Molinet, (8 février). Le 19 avril, Elizabeth le Roy donne un nouveau fils à Zacharie Turgeon.

Guillaume Beaudoin, qui signa le premier acte inscrit aux registres de Beaumont, desservit cette paroisse du 26 novembre 1692 au 20 août 1697. Entre temps, il fit deux missions, l'une en 1693, au cap Sainté, l'autre en 1696, à Sorel (1).

Le 30 juin 1694, on trouve à Beaumont un acte signé Remigius (1). Un acte du 17 juillet 1695 est signé Félix

(1) Répertoire Tanguay, 1ère édition, p. 67.

(2) C'est le nom latinisé du récollet Reny.

Cappes (1). Un autre du 29 juillet 1696 est signé Maxime Brache (2).

Guillaume Beaudoin, originaire du diocèse de Cambrai, avait été ordonné à Québec le 14 septembre 1692, puis envoyé de suite missionnaire à Beaumont et à Saint-Michel. Il partit pour l'île Saint-Jean en 1698, et il y mourut le 17 juillet 1707.

A Guillaume Beaudoin succéda, le 23 novembre 1697, Pierre Le Poyvre. Ce récollet né à Rheims en 1669, vint à Québec en 1696. Il desservit successivement Beaumont, Saint-Michel, le cap Saint-Ignace et l'Islet. En 1702, il était supérieur de son couvent à Trois-Rivières. En 1722, il était missionnaire à Chambly. Les registres du Détroit contiennent de lui un bel éloge. « Il vécut » y est-il dit, « d'une manière très édifiante, travaillant avec zèle au salut des âmes, parcourant les missions les plus difficiles, ce qu'il fit pendant plus de quarante ans qu'il fut dans le pays. Plusieurs fois supérieur de la communauté, il portait la bonne odeur de Jésus-Christ au dedans et au dehors. Il fut trouvé mort dans sa chambre trois heures après avoir dit la messe à l'ordinaire, le 19 février 1741, âgé de 72 ans, après 55 ans de religion ».

Le P. Le Poyvre partit de Beaumont au printemps de 1698 et fut remplacé par un prêtre canadien, né en avril

(1) Récollet, arrivé au pays le 17 juin 1694. Il desservit Lotbinière et le cap Santé en 1697, et fut missionnaire à Saint-Antoine de Tilly en 1703 et en 1714. En 1711, missionnaire en Acadie, fit connaître à M. de Vaudreuil, l'état de la garnison de Port-Royal. (Charlevoix, livre II, p. 351). Mort le 5 mars 1719.

(2) Arrivé au Canada le 16 juillet 1693, il mourut en 12 avril 1698.

1674, à Sainte-Famille de l'île d'Orléans. M. Antoine Gaulin. M. Gaulin desservit la paroisse pendant les mois de juin, juillet et août. On le trouve à Port-Royal en 1711. Il était prêtre du séminaire de Québec et s'est rendu célèbre comme missionnaire dans les régions de l'Acadie. Il avait été ordonné le 21 décembre 1697 ; il mourut à l'hôtel-Dieu de Québec, le 6 mars 1740, à l'âge de 66 ans, et fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Sainte-Famille (1).

Du 14 septembre 1698 au 15 août 1704, Beaumont eut comme pasteur M. Jean Pinguet, prêtre né à Québec en 1655 et ordonné en 1680. Nommé chanoine à l'érection du chapitre de Québec, il desservit successivement de 1689 à 1692 plusieurs paroisses, notamment la Pointe-aux-Trembles, le cap Saint-Ignace, l'Islet. En 1704, il retourna au séminaire, dont il était membre, et il y mourut le 20 mars 1715, à l'âge de 60 ans. Il est inhumé dans la cathédrale de Québec.

III

Arrivé à cette date de 1704, on peut dire que les familles souches qui doivent composer la paroisse de Beaumont y sont définitivement fixées.

(1) M. Gaulin fut aussi missionnaire à Pentagoët. En 1700, il se rendit à la Louisiane. Revenu en 1702, il fit naufrage sur les côtes du Maine et travailla à la mission des Abénaquis pendant plusieurs années.

J'ai fait le relevé, depuis l'ouverture des registres en 1692, des noms nouveaux que l'on signale chaque année. J'en donne un tableau succinct.

1692. Roy dit Portelance. (Il a pour femme Anne Forgues, enterrée sous le nom de Mourangeau en 1712).

1693. Couillard, Couture dit Bellerive, Couture dit Lafrenaye, Turgeon, Cassée.

1694. Blanchon, Belleperche, Guenet, Bourget, Labrecque, Moëleur, Coulombe, Maliout.

1695. Nadot, Moleur. (Le nom primitif de Moëlher se transforme en Moëleur, Moleur et Molleur dit Lallemand).

1696. Adam, Lavallée. (Pâquet dit Lavallée).

1697. Guillemet, Bechet.

1698. Foreau, Forgues, Gonthier, Le Roy, Jean.

1699. Charet, Du Bois, Poirié dit L'Angevin.

1700-1701. Vallière, Choinar, Girard.

1702. Maupas, Boilard, L'Arrivée.

1703. Lisse, Courtaut, Garand.

1704. Vien, Lefebvre, Grand-Maison, Jouën, Le Blond.

Sur la carte du gouvernement de Québec, levée depuis l'année 1685 jusqu'en 1709, par les ordres du comte de Pontchartrain, par M. Catalogne, lieutenant des troupes, on trouve l'état exact de la seigneurie de Beaumont avec la distribution des terres. A partir du domaine de Vin-

cennes en se dirigeant vers Saint-Michel, voici les noms des propriétaires le long du fleuve : Trepanier, Guay, Cormier, Couillard de Beaumont, Bellerive, Adam, Boisselle, Levasseur, Mouleure, Lavigne, Turgeon, Leveillé, Le Roy, Turgeon, Mouleure, Le Roy, Turcotte, Louisa, Blanchon, Dalaire, le Curé, Nadeau, Viens, Dubois, Pâquet, Turgeon, Adam, Garand, Fournier, Vachon, Feuilletéau. Dans la concession Ville-Marie sont déjà établis : Forgues, Bissonnet, Guennes, Gauthier, Vallière, Gauthier, Demers, Portelance, Forgues, Nolet.

Ces colons occupent quarante-quatre terres et forment le noyau de la population qui doit se perpétuer dans Beaumont.

Saluons, en passant, ces braves paysans qui sont pour la plupart nos parents ou des alliés des nôtres, ou qui le deviendront bientôt.

IV

En 1704, le 7 septembre, M. Charles Plante, prêtre, né sur l'île d'Orléans et ordonné en 1703, vint desservir Beaumont et Saint-Michel. Il y exerça les fonctions curiales jusqu'au 3 septembre 1711. Il y eut alors vacance dans la cure, et Beaumont eut une seconde fois pour missionnaire le P. Pierre Le Poyvre, du 19 septembre 1711 au 19 octobre 1713 (1). M. Louis Mercier vint le remplacer

(1) Le 16 février et le 31 août 1712, M. Philippe Boucher, curé de pointe de Lévy, tient la plume au registre. Le 24 octobre 1712, M.

le 4 novembre de cette année. Ce dernier desservit la paroisse jusqu'à sa mort, arrivée le 7 mai 1715. Il périt victime de son zèle pendant une épidémie qui régnait dans la paroisse. Il n'était âgé que de 29 ans. M. Mercier fut inhumé dans l'église de Beaumont, le même jour que le seigneur du lieu, Charles-Couillard de Beaumont, mort à l'âge de 72 ans. M. Pierre le Picart, qui fut depuis curé de Saint-Antoine de Tilly et de Saint-Nicolas, était le prêtre officiant.

En mai et juin 1715, la paroisse fut desservie par le récollet Chérubin Deniau, mort à Montréal en 1732. Du 22 juin au 2 septembre, M. François Tilorier (mort en 1738) tient la plume. M. Pierre Girard de Vorlay, originaire de Bordeaux, chanoine du chapitre, le remplace jusqu'au mois d'octobre où M. Maintenon de la Rue, curé de la pointe de Lévy, tient la plume. Le 24 novembre 1715, M. Charles Plante reprenait possession de son ancienne cure jusqu'au 12 novembre 1718 (1).

M. Plante devint ensuite curé de Québec, chanoine du

Charles Hazeur Desormeaux, curé de Berthier, signe un acte. Il en signe un aussi le 28 octobre 1714. Le 13 novembre 1708, Yves le Riche, curé du cap Saint-Ignace, bénit un mariage. En février 1709, Jean Menage, missionnaire de Saint-Jean sur l'île d'Orléans, signe un acte. Le 20 juillet 1709, M. Hazeur Desormeaux tient encore la plume. Le 27 mars 1713, le P. récollet Pierre Lepoyvre, missionnaire des paroisses de Beaumont et de la Durantaye, se plaint que les habitants de ces paroisses refusent de porter les dîmes qu'ils doivent au presbytère de la paroisse de Beaumont, ce qui est contre l'usage qui se pratique en ce pays. L'intendant Begon ordonne que les habitants porteront leur dîme au presbytère de Beaumont, lieu de résidence du missionnaire, sous peine d'amende. (*Ed. et Ord.* vol. II, p. 434).

(1) Le 20 juin 1717, M. Jean-Baptiste Armand, ordonné le 22 mai, tient la plume.

chapitre et vicaire-général du diocèse. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1744, à l'âge de 64 ans et fut inhumé dans la cathédrale.

M. Plante conserva de son ancienne paroisse de Beaumont un excellent souvenir. Le 6 novembre 1719 il fondait une messe basse à perpétuité qui devait être dite chaque année le jour de la fête de la présentation de Notre-Dame, le 21 novembre, dans une chapelle de la Vierge qui était alors dans Beaumont, à l'est de l'église, du côté de Saint-Michel. Cette messe était fondée à l'intention de la paroisse et particulièrement des filles. M. Plante conseillait au curé de faire ce jour là une exhortation à ses paroissiens. Si la chapelle venait à se détruire, la messe devait être dite dans l'église. Une somme de quarante livres fut attribuée à cette fondation (1).

En 1729, M. Plante, sur les représentations qu'on lui fit que le jour de la fête de la Présentation tombait dans la mauvaise saison de l'automne, consentit à changer la date qu'il fixa pour l'avenir au 24 septembre, jour de Notre-Dame de la Merci.

C'est M. Joseph Chasle qui succéda à M. Plante le 6 novembre 1718. Ce prêtre devait garder la cure de Beaumont pendant trente-six ans. Je raconterai son histoire plus tard.

(1) Greffe Dubreuil.

V

J'ai dit comment le premier seigneur de Beaumont, Charles Couillard, avait été enterré le 7 mai 1715, le même jour que le curé Mercier, mort victime de son zèle pendant une épidémie qui régnait alors dans la paroisse. Charles Couillard était âgé de 72 ans à sa mort. Il était le fils de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert et appartenait aux deux plus anciennes familles de la colonie. Il avait épousé en premier mariage Marie Pacquier de Francieu qui mourut à Québec en 1685 et fut enterrée dans l'église des récollets. En 1686, il contracta une deuxième union avec Louise Couture, fille de Guillaume Couture, premier colon de la pointe de Lévy, et devint ainsi l'oncle de Pierre-Bernard Roy, trisaïeul de mon père. Louise Couture mourut à Beaumont le 22 décembre 1751, à l'âge patriarcale de 86 ans. De Charles Couillard et de Louise Couture naquirent plusieurs enfants. Sept vivaient encore à la mort du seigneur. Le 10 avril 1713, Charles Couillard, sieur de Beaumont, fils aîné du seigneur, représentait aux autorités de la colonie que son père avait non seulement établi la seigneurie de Beaumont contenant une lieue et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, et dont il était en possession depuis plus de quarante ans, mais qu'il s'était étendu dans la profondeur à une lieue et demie au-delà de sa concession. Il croyait alors que cette profondeur lui appartenait et il y avait fait beaucoup de

dépenses et concédé un grand nombre de terres. Il ne s'était aperçu de son erreur que depuis une couple d'années en examinant ses titres. Il demandait en conséquence qu'on lui donnât la propriété de ces terrains. Le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon accordèrent cette requête et Charles Couillard de Beaumont, fils aîné, devint seigneur de tout l'arrière de Beaumont sur une lieue et demie de profondeur. Il y devait concéder des terres à simple titre de redevances de vingt sols et un chapon par chaque arpent de front sur quarante de profondeur avec de plus six deniers de cens.

C'est ce fils aîné du seigneur Couillard qui en 1723 rendait foi et hommage au nom de ses co-héritiers pour la seigneurie de Beaumont. L'aveu et dénombrement qui fut fait alors nous a été conservé. Il est intéressant à consulter parce que l'on y trouve les noms de tous les censitaires de la seigneurie avec la quantité de terre qu'ils possédaient et les redevances qu'ils avaient à payer (1).

En partant de la seigneurie de la Durantaye en suivant la rive du fleuve jusqu'à Vincennes on trouvait alors :

Michel Maillou,	2 arpents.
Labry,	3 “
Pierre Garand,	3 “
Ignace Adam,	1½ “

(1) Voir aux archives du département des Terres de la province, le vol. 2 des *Aveux et dénombrements*, p. 52 verso. A la page 31 du même volume, le 16 février 1723, on trouve l'acte de foi et hommage. Charles Couillard, fils aîné, est propriétaire de la seigneurie pour moitié. Ses frères et sœurs : Joseph, 26 ans, Charles, 23 ans, Pierre, 18 ans, Marie, 23 ans, Louis, 21 ans, Marie-Anne, 20 ans, Marguerite, 17 ans, ont chacun un septième de l'autre moitié.

Jassemin,	1½ arpents.
La veuve Labbé,	3 “
La veuve Drapeau,	3 “
Charles Lavallée,	3 “
Etienne Lavallée, fils,	3 “
Pierre Vincent,	3 “
Denis Nadeau,	3 “
Joseph La Casse	4 “
Antoine La Casse,	2 “
Charles La Casse,	2 “
Veuve Alère,	3 “
Jacques Fournier,	3 “
Pierre Feuilletau,	3 “
Jacques Turgeon,	6 “
Guillaume le Roy, père,	3 “
Pierre Lallemand, père,	3 “
Charles Lecours,	3 “
Guillaume le Roy, fils,	3 “
Charles Turgeon,	3 “
Zacharie Turgeon,	6 “
Mathurin Labrecque,	3 “
Michel Lallemand,	3 “
Joachim Lallemand,	3 “
Pierre Boissel,	3 “
Jean Nadeau,	3 “
Jean Nadeau,	3 “

(Jean Nadeau devait laisser construire l'église paroissiale sur sa terre, et le curé avait le droit d'y prendre son bois de chauffage).

Veuve et héritiers Joseph Riverin,	5 arpents.
Joseph Nadeau,	5 “
Eustache Couture dit Bellerive,	3 “
Le domaine,	4 “
Veuve Charles Lafrenaye,	3 “

Sur le domaine il y avait une maison pièce sur pièce de 40 pieds de longueur, une grange de 40 pieds, une étable de 30 pieds, clos de pieux, 50 arpents de terre labourable, 8 arpents de prairie.

Sur la terre de Guillaume le Roy, le père, notre ancêtre, se trouvaient une maison, une grange, une étable.

Au second rang on trouvait en gagnant de l'est à l'ouest :

Jacques Turgeon qui possédait un arrière fief de 20 arpents sur 40.

Guillaume Couture,	4 arpents.
Jean Couture,	3 “
Jean Labrecque, fils,	3 “
Joseph Labrecque, son frère,	3 “
Augustin Couture,	3 “
Jean Nadeau, fils,	3 “
Olivier Bellerive,	3 “
Hébert Couillard,	3 “
Charles Couillard,	3 “
Pierre Couillard,	3 “
Jean Bellerive,	3 “
Jean Guay,	3 “
Michel Lallemand	3 “
Jean-Baptiste Lallemand,	3 “
Saint-Pierre,	4 “

Les propriétaires du troisième rang étaient :

Antoine Vallière, fils, héritiers veuve Guenet, Antoine Nadeau, Pierre Penin, Thomas Guenet, Denis Gontier, René Vallière, Jean-Baptiste Gontier, Paul Gontier, Louis le Roy, Joseph d'Alère, Jean le Roy, Jean Gosselin, Louis Turgeon, Jean Turgeon, Louis Béchard, Jacques Mourjeaux, Charles Guenet.

Ar
gneu
nom
dans
arpe

T
cet a
tous
parc
savo
Dur.
de M
du f
tant
icelle

Le
de B

Je
de ce
greffi

J'e
Par

autres
Beau
dümer
de B

(1) V
portan
de la p

Au bout de la lieue et demie qui formait la profondeur de la seigneurie primitive de Beaumont se trouvait un fief appartenant à un nommé Comparant, mais aucune concession n'avait été faite encore dans cette région. Le seigneur s'y réservait un domaine de six arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

Tels étaient les censitaires de Beaumont en 1723, mais cet aveu et dénombrement ne contenait pas les noms de tous les paroissiens. En effet, d'après le règlement des paroisses fait en 1721, Beaumont comprenait deux lieues, savoir : une lieue et demie de front, depuis le fief de la Durantaye, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Montapeine (ou Vincennes), et demi lieue ou environ du fief Montapeine, depuis le fief de Beaumont en remontant le long du fleuve jusqu'à l'habitation de Jean Boilard, icelle incluse (1).

Le 30 octobre 1728 eut lieu le partage de la seigneurie de Beaumont entre les héritiers de Charles Couillard.

Je conserve précieusement dans mes papiers une copie de cet acte de partage qui fut faite le 5 août 1774 par le greffier Boisseau.

J'en donne ici le texte :

Pardevant René Gachet nottaire de la seigneurie de Beaumont, et autres lieux, furent présents Charles Couillard, écuyer, seigneur de Beaumont, dame Marie Françoise Couture, son épouse de lui bien et dûment autorisée, pour l'effet des présentes, et le S. Joseph Hebert de Beaumont, Charles Alexandre Morel écuyer, seigneur de la

(1) Voir *Reg. ord. int.* 14 avril 1722, vol. 8, p. 32 : Ordonnance portant rétablissement du chemin de la terre de la veuve Lafrenaye, de la paroisse de Beaumont.

Durantaye, comme ayant épousé Delle Marie Couillard de Beaumont, le sieur Charles Couillard de Beaumont, et le S. Pierre Couillard de Beaumont, Joseph Costé, comme ayant épousé Delle Marguerite de Beaumont, Jean-Baptiste Girard, comme ayant épousé Delle Marie-Anne Beaumont, tous frères et sœurs ;

Lesquels de leur bon gré et volonté ont consenti et consentent que l'acte de partage passé par M. Chasle, curé du dit lieu tienne son plein et entier effet scavoir que le d. Charles Couillard, écuyer, seigneur de Beaumont, cède, délaisse, et abandonne à ses frères et sœurs la moitié de la seigneurie de Beaumont pour être partagée entr'eux et en faire et disposer à leur gré et volonté de la moitié de la dite seigneurie à la ligne qui sépare la dite seigneurie de celle de Vincennes, et dont l'autre moitié appartiendra aux d. héritiers du côté nord est et la moitié du domaine du côté sud ouest appartiendra au d. S. et l'autre moitié du côté du nord est aux d. héritiers, et attendu que sur la moitié des susdits héritiers il y a plus de terres concédées que sur celle du d. seigneur de Beaumont, les d. parties sont convenues ensemble qu'ils partageraient le surplus des rentes ensemble, et si au cas le d. seigneur de Beaumont concède quelques terres il leur tiendra compte de la moitié, jusqu'à ce que les partages soient égaux ; dont la moitié de la dite seigneurie qui appartient aux susdits héritiers tombe entre la ligne de Guillaume le Roy et de celle de Jacques Turgeon, à continuer jusqu'à la concession du d. P. de Beaumont, et sur la seconde concession dans la coste appelée Ville-Marie, le seigneur de Beaumont aura jusqu'à Olivier Couture dit Eellerive, et les héritiers susdits, les autres habitants du costé du nord est, et la moitié des habitants du côté du nord est et la moitié des habitants de la rivière Boyer, les susdits héritiers auront depuis la ligne de la Durantaye jusqu'entre Louis le Roy et Nolet, et le d. seigneur à continuer la ligne qui sépare la terre de Pierre Guenet, père, des terres non concédées. Et se sont obligés les d. héritiers de payer et acquitter par chacune année le douaire de leur mère et

belle-mère, suivant son contrat de mariage sur la moitié de la dite seigneurie à eux appartenant, car ainsi sont convenus, et ont déchargé et déchargent le d. seigneur de Beaumont, attendu qu'il leur a remis la moitié de ce qu'il leur pouvait revenir de leur succession, et en outre seront tenus et se sont obligés les susdits héritiers de fournir chacun à sa part pour l'entretien du moulin, et en recevront des susdits héritiers la moitié du provenu pour chacun leur part, et constitué le d. seigneur de Beaumont pour en prendre les soins qu'il jugera à propos et nécessaire sur le revenu du d. moulin, ainsi sont convenus. Et en outre se sont les susdits héritiers chargés et se chargent des dettes et hypothèques qui se trouveront être dûes sur la dite seigneurie faites et créées par feu Charles Couillard, écuyer, seigneur de Beaumont, leur père, et beau-père, tant du temps de leur communauté avec Delle Marie Pacquier de Francieu (1) sa première femme dont ils quittent et déchargent le d. S. de Beaumont de toutes dettes et hypothèques quelconques, et aura la moitié franche et liquidée, et à l'égard du moulin le d. S. de Beaumont et le S. Hébert de Beaumont feront ce qu'ils jugeront à propos être nécessaire sans que les autres héritiers puissent les contredire, ainsi ils sont convenus, car ainsi, etc., promettent, etc., obligent, etc. Fait et passé après midy maison seigneuriale le trente octobre mil sept cent vingt-huit, présence de Jean Nadeau et de Joseph le Roy, témoins demeurant au d. lieu, qui ont avec le susdit Beaumont et Delle son épouse et les susdits de Beaumont, le S. Alexandre Morel, chevalier de la Durantaye, Charles de Beaumont, et Joseph Côté, Jean-Baptiste Girard, Marie Couillard, son épouse, le seigneur de Beaumont, le S. Hébert, et Morel de la Durantaye et Marie-Françoise Couture et Joseph Roy Pierre Beaumont ont signé avec nous notaire à la minute des présentes le d. Nadeau avec les autres déclaré ne savoir de ce enquis après lecture faite, ainsi signé seulement.

GASCHET, Notaire.

(1) Nom effacé sur la minute.

Ensuite est écrit :

L'an mil sept cent vingt-huit, le trente octobre à la requête du dit Charles Couillard de Beaumont, seigneur de Beaumont du d. Hébert Beaumont, Alexandre Morel, écuyer, seigneur de la Durantaye, Charles Beaumont, Pierre Beaumont, Joseph Costé, Jean-Baptiste Girard, tous frères et beau-frères, lesquels de leur bon gré et volonté auraient fait le partage de la seigneurie de Beaumont.

(Signé), GACHET. Notaire.

Le premier lot sera, comptera et appartiendra au d. Joseph Hébert Beaumont, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Guillaume Couture, Jean Labrecque, Joseph Labrecque, Augustin Couture, Jean Nadeau.

Le second lot sera, comptera et appartiendra au d. Charles Beaumont lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Jacques Turgeon, Pierre Feilleteau, Jacques Fournier, la veuve Allère, Antoine Cassé.

Le troisième lot sera, comptera et appartiendra à Jean-Baptiste Girard à cause de Delle Marie-Anne Beaumont son épouse, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Charles Cassé, Denis-Joseph Cassé, Denis Nadeau, Pierre Jean, Guillaume Roy, père.

Le quatrième lot sera, comptera et appartiendra au S. Pierre Beaumont lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Jean-Baptiste Drapeau, Etienne Lavallée, père, la veuve Labbé, Jassemmin, Pierre Garand.

Le cinquième lot sera, comptera et appartiendra au d. Alexandre Morel, écuyer, seigneur de la Durantaye, comme ayant épousé Marie Beaumont, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Antoine Vallière, Guenet, Pierre Guenet, Perrin, Thomas Guenet.

Le sixième et dernier lot sera, comptera et appartiendra à Joseph Costé comme ayant épousé Delle Marguerite Beaumont, lequel lot

consiste en cens et rentes de la terre de Denis Gontier, Valière, Baptiste Gontier, Joseph Lafrenée, Labrie.

Le tout collationné à une expédition à moy représentée par le S. Charles Beaumont signé Gachet, notaire, et laquelle il a déposé pour minute attendu que celle-ci s'est trouvée adhirée dans l'étude du d. Gachet, la d. collation faite par moy greffier garde notes soussigné à Québec le 5 août 1774.

(Signé) BOISSEAU.

VI

Depuis 1704, quelques colons nouveaux étaient venus s'ajouter à la liste des premiers possesseurs du sol. Je relève sur les registres les noms qui suivent :

1705. Ouimet, Bissonnet, Boissel, Minaux, Blaye, La-combe.

1706. Jouin, Gué, La Croix, Dumas, Elie,

1707. Laverdière, Feuilletéau, L'Allemand, La Bonté, Renaux.

1708. La Casse, Nolet, Mouronjeaux, Drapeau, Fournier.

1709. Grenier, Allaire, Molleur, Ruel.

1710-11. Chamberlan, Ledran, Fradet, Marseau.

1712. Lafleur, Gesseron, Bidet, La Navette, Gabory, Cochon, Fontaine.

1713. Labry, La Bonté, St-Hilaire, Dumont, Laviolette.

1716. Lacroix, Gautron, No, Civadier.

1715. Marquet, Tivierge.

1716. Perrin, Bilodo, Lesieur.

1717-18. Béchard, L'Abbé, Le Moine, Larochelle.

1719. Laprise, Damour de Louvières, Morel de la Durantaye.

1720-21. Maupas dit St-Hilaire, Queray, (ce sont les Latulippe), Lecours.

1722. Balaud, Tourneroche.

1723-56. Bussière, Le Compte, Côté.

1727-28. Albert, Gosselin.

1729-32. Fronsac, Le Roy dit St-Louis.

La petite église, construite en 1694, ne pouvait plus suffire à contenir tous les paroissiens. Elle comptait du reste près de quarantē années d'existence. Aussi, en 1733, on se mit en frais d'élever un temple digne de la paroisse. La chose se fit sans bruit et sans contestation. Chacun se mit à l'œuvre et voulut contribuer, soit par son travail, soit de ses deniers. C'est ce temple, élevé en 1733, qui existe encore dans la vieille paroisse. Il a bravé l'outrage du temps et des hommes. On y va prier sur la tombe des

ancêtres, et, depuis cent soixante ans, les générations s'y succèdent. Il y a peu de paroisses dans le pays qui ait autant le culte des souvenirs que celle de Beaumont. On conserve encore, à côté du vieux temple, le presbytère qui fut construit en 1722. Il sert maintenant de salle publique et d'école.

C'est sous le ministère du curé Chasle que fut élevée l'église de Beaumont. M. Joseph-Nicolas Chasle avait succédé en 1718 à M. Charles Plante. Ce bon prêtre né à Québec, le 18 février 1694, fut ordonné le 20 janvier 1717. De janvier à octobre 1718, il desservit Sainte-Anne de la Pocatière, puis fut nommé, cette même année, curé de Beaumont. Il y devait demeurer jusqu'à sa mort arrivée le 21 mars 1754. Il avait alors 61 ans et en avait passé 36 à Beaumont. Son corps repose sous les dalles du vieux temple qu'il fit construire et l'on a gardé de lui un souvenir impérissable (1).

VII

C'est quelques temps après le partage de la seigneurie de Beaumont entre les héritiers Couillard que Guillaume le Roy, se sentant vieillir et devenir incapable de travailler et de gagner sa vie, alla s'établir à Québec avec sa femme, Angélique Bazin. Il demeurait dans la capitale le 10

(1) Lors de la construction de l'église actuelle de Beaumont, M. Chasle fit exhumer le corps de M. Louis Mercier et il fut enseveli dans le sanctuaire de la nouvelle église (28 septembre 1733).

décembre 1729, lorsqu'il donna à Jean-Baptiste Feuilletau, habitant de Beaumont, qui avait épousé sa fille Marie-Françoise, une terre de un arpent et demie de large sur quarante de profondeur. Feuilletau accepta cette donation à la charge de payer chaque année au donateur, sa vie durant et celle de sa femme, le jour de la Saint-Martin, trente-cinq minots de blé froment, bon et marchand. Ce blé devait être livré sur le quai devant la place de Québec. Feuilletau s'engagea encore à livrer chaque année dix cordes de bois de chauffage sur le quai du Palais, tant qu'il aurait un bâtiment qui lui appartiendrait. Si ce bâtiment venait à se perdre ou s'il était vendu, Guillaume le Roy devait aller prendre livraison de son bois à bord de la barque qu'il enverrait lui-même à ses dépens à Beaumont. Feuilletau promit aussi de faire inhumer son beau-père et sa belle-mère et de leur faire dire à chacun d'eux dix messes basses (1).

La terre que donnait alors Guillaume le Roy formait partie de celle où il avait élevé sa nombreuse famille. Elle touchait d'un côté à Jean-Baptiste Molleur et de l'autre à Jacques Turgeon. Il semble avoir donné moitié de cette terre à Etienne Pâquet, son gendre, qui avait épousé sa fille Marie-Anne.

Etienne Pâquet dit Lavallée, tout en s'occupant de la culture de la terre, faisait aussi métier de navigateur. Le 18 novembre 1733, il achetait de société avec Guillaume le

(1) Cette donation est au greffe du notaire François Rageot, à Québec, sous la date du 10 décembre 1729.

Roy, son beau-frère, de Charles Lecours et Jean Nadeau, de Beaumont, les agrès et apparaux provenant du naufrage du charroy nommé le *Saint-Jean* perdu sur la grève de Beaumont, pour le prix de cinq cents livres (1).

Le même jour, Gabriel Dussault, maître charpentier de navire, demeurant à Québec, rue Champlain, s'engageait envers Guillaume le Roy et Etienne Pâquet, à construire un charroy de trente-cinq pieds de quille, pour le prix de cent vingt livres. Pâquet et Roy devaient aider à la construction, fournir les bois, ferrures et bordages, nourrir et coucher Dussault pendant tout le temps que durerait son travail (2).

Guillaume le Roy, père, mourut à Québec le 3 avril 1743, à l'âge de 75 ans, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise. Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse de Québec (3).

(1) Greffe Barolet.

(2) Idem.

(3) Après le départ de Guillaume le Roy, il ne survint aucun événement d'importance dans la paroisse de Beaumont.

Le 15 décembre 1733, on trouve une ordonnance de l'intendant entre le seigneur Couillard et le nommé Joseph Roy, meunier de la dame de Vincennes.—*Reg. ord. int.* vol. 21, p. 109.

Le 9 janvier 1734, il est fait défense aux habitants de Beaumont d'enlever du bois sur les terres non concédées.—*Reg. ord. int.* vol. 22, p. 1. *Ed. et ord.* III, p. 463.

Le 13 février 1738, les habitants de Beaumont se plaignent du meunier qui n'est pas compétent. Le seigneur Couillard et les habitants nomment comme arbitres Joseph Nadeau et François Fournier qui prêtent serment devant le curé. Il est convenu que le meunier moudra le blé et aussi les autres menus grains.—*Reg. ord. int.* vol. 26, p. 53.

Le 12 mars 1738, les experts font rapport qu'Hébert Beaumont n'est pas bon farinier. L'intendant Hocquart donne l'ordre d'établir un bon meunier.—*Reg. ord. int.* vol. 26, p. 65. *Ed. et ord.* III, p. 323.

Angélique Bazin, sa femme, était morte cinq ans auparavant, à l'âge de 70 ans. Elle fut enterrée à Beaumont le 23 mars 1738.

VIII

Du mariage de Guillaume le Roy et d'Angélique Bazin étaient nés treize enfants, savoir :

1. GUILLAUME, baptisé le 11 septembre 1690 à Saint-Joseph de la pointe de Lévy, marié à Beaumont le 23 novembre 1712 à Geneviève Couture dit Lafrenaye, fille de Charles Couture et de Marie Huart, petite-fille de Guillaume Couture, premier colon de la pointe de Lévy. Son contrat de mariage en date du 22 novembre 1712 est au greffe de René Gachet, à Montmagny. Guillaume le Roy eut pour parrain son grand-père Pierre Bazin, et pour marraine, Marie-Madeleine Leblond, sa tante. Il mourut à Québec le 28 mars 1748, à l'âge de 58 ans, " muni des sacrements de pénitence et d'extrême onction " dit le registre, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cette paroisse.

2. CLAUDE-JOSEPH, baptisé à Québec le 14 septembre 1692, à l'âge d'un mois. Son père habitait alors la Durantaye. C'est M. François Dupré, curé de Québec, qui fit le baptême. Parrain : le sieur Vincelot ; marraine : Claude de Saintes. Claude-Joseph épousa en premières noces à Beaumont le 16 novembre 1716, Jeanne Couture, fille de Charles Couture dit la Frenaye, dont la sœur était unie à Guillaume le Roy, puis en deuxièmes noces, le 6 juin 1746, Catherine Prudhomme. Nous verrons plus loin son histoire.

3. MARGUERITE, baptisée à Saint-Michel, le 18 octobre 1694, épousa à Beaumont, le 23 novembre 1712 en premières noces, Gabriel

Filteau, puis en secondes noces Joseph Jahan. Elle fut enterrée à Saint-Jean de l'île d'Orléans, le 17 mai 1763.

4. MARIE-ANNE, qui épousa à Beaumont le 20 novembre 1717, Etienne Pâquet.

5. JEAN-BAPTISTE, baptisé le 8 mars et enterré le 6 octobre 1699 à Saint-Michel.

6. MARIE-FRANÇOISE, baptisée à Beaumont le 26 juin 1701, épousa au même endroit, le 22 septembre 1721, Jean-Baptiste Filteau, dont le frère, Gabriel, avait épousé Marguerite Roy. Jean-Baptiste Filteau se noya en 1734 et Marie-Françoise Roy épousa en deuxième noces, le 11 août 1742, à Beaumont, Jacques Coppin. Le 10 décembre 1743, Jacques Coppin était nommé par l'intendant de la colonie, huissier depuis Saint-Vallier en remontant du côté sud jusqu'à Saint-Antoine, côte de Lauzon (1). Il mourut en 1756 et fut enterré à Saint-Charles.

7. CHARLES, baptisé à Beaumont le 23 novembre 1703, épousa en cet endroit, le 8 novembre 1728, Marie-Josette Lecours, puis en deuxième noces, le 30 avril 1733, Anne Migneau. Il fut enterré à Beaumont, le 30 mai 1765.

8. PIERRE-BERNARD, baptisé à Beaumont le 2 février 1706, y épousa le 20 novembre 1730, Marguerite Couture, fille de Charles Couture dit Lafrenaye, dont deux des sœurs étaient déjà alliées aux enfants de Guillaume le Roy, Guillaume et Joseph. Pierre-Bernard épousa en deuxième noces, le 8 novembre 1756, à Beaumont, Marie Audet. Il fut enterré dans cette paroisse le 26 mars 1783. Pierre-Bernard le Roy fut le trisaïeul de mon père et nous suivrons plus loin sa carrière.

9. MICHEL, baptisé à Beaumont, le 19 avril 1708, épousa à Québec le 4 mai 1733, Marguerite Aymard. Il mourut le 1er mars 1744, âgé de 35 ans, 10 mois, 10 jours.

(1) *Ordonnance des intendants*, vol. 31, p. 116

10. ANGÉLIQUE, baptisée à Beaumont, le 31 août 1710, y épousa le 13 novembre 1731, Joseph Couture dit Lafrenaye, dont trois sœurs avaient épousé trois des frères de sa femme.

MARIE-MADELEINE, baptisée à Beaumont le 15 novembre 1712, y épousa le 8 mars 1734 Jean Vallière. Elle fut enterrée en cette paroisse le 29 avril 1772.

12. JEAN-BAPTISTE, baptisé à Beaumont le 15 décembre 1714.

13. THÉRÈSE, baptisée à Beaumont le 6 novembre 1717, y épousa le 27 février 1737, Guillaume Nadeau. Elle fut enterrée en cette paroisse le 3 avril 1746.

Le trait le plus frappant dans les alliances des enfants de Guillaume le Roy fut le quadruple mariage qui eut lieu avec les enfants de Charles Couture dit Lafrenaye, petit fils de Guillaume Couture.

A remarquer encore que l'abbé Tanguay, à la page 535 de son *Dictionnaire Généalogique* fait erreur lorsqu'il dit qu'Angélique Bazin épousa le 21 janvier 1697, à Québec, Guillaume le Roy, fils de Joseph le Roy, originaire de Poitiers. Angélique Bazin épousa, avant 1690, Guillaume le Roy, fils de Nicolas le Roy notre ancêtre, et nous en avons la preuve dans les actes de baptême ci-dessus relatés.

La première génération de Nicolas le Roy s'était alliée aux familles Le Dran, Le Blond, La Casse, Rabouin, Gotreau, Bazin, Nadeau et Turgeon. Les enfants de Guillaume le Roy s'allièrent aux familles Couture, Filteau, Pâquet, Lecours, Migneau, Aymard, Vallière et Nadeau.

Guillaume le Roy, fils aîné de Guillaume le Roy, eut de son mariage avec Geneviève Couture dit Lafrenaye, treize enfants dont suivent les noms.

1. CHARLES-GUILLAUME, baptisé le 27 mars 1714, marié 1^o à Louise Gontier, le 11 octobre 1734; 2^o à Marie-Joseph Pâquet, le 30 janvier 1746.

2. MARIE-JOSEPH, baptisé le 29 mars 1716, marié le 17 juin 1734 à Joseph Labrèque, enterré le 25 avril 1758.

3. MARGUERITE, baptisée le 4 avril et enterrée le 4 juin 1718.

4. JOSEPH, baptisé le 27 novembre 1719; marié le 11 septembre 1741 à Marie-Madeleine Gontier; enterré le 9 décembre 1749 à Saint-Charles.

5. JEAN-BAPTISTE, baptisé le 11 mai 1725, enterré le 4 janvier 1728.

6. MARIE-LOUISE, baptisée le 18 juillet 1728, mariée le 9 novembre 1745 à Louis Labrèque.

7. PIERRE, baptisé le 15 mai 1726, enterré le 9 août 1733.

8. JEAN-BAPTISTE, baptisé le 2 octobre 1730, marié le 23 janvier 1759 à Geneviève Guay.

9. IGNACE, baptisé le 9 octobre 1731, enterré le 31 août 1733.

10. PIERRE, baptisé le 17 novembre 1733, marié 1^o le 11 février 1760 à Charlotte Dallaire; 2^o à Marie-Catherine Drouin en 1766. Il fut enterré le 29 décembre 1798.

11. JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 14 avril et enterré le 17 juin 1736 à Saint-Michel.

12. MARIE-GUILLAUME, baptisé à Saint-Michel, le 11 février et enterré au même endroit le 15 juin 1738.

13. JOSEPH, baptisé en 1742 et enterré le 11 avril 1748 (1).

(1) Lorsque je n'indique pas le lieu où l'acte est inscrit, il est sous-entendu que c'est aux archives de Beaumont qu'il faut chercher.

Il me serait impossible de suivre jusqu'à nos jours la nombreuse postérité de Guillaume le Roy, trisaïeul de mon grand père. Je m'attacherai plus particulièrement à la branche d'où nous descendons, celle de Pierre-Bernard Roy, huitième enfant de Guillaume. Mais avant d'entamer cette étude, je dois donner quelques notes sur Claude-Joseph le Roy, le frère de Pierre-Bernard et le deuxième enfant de Guillaume.

Claude-Joseph le Roy, par la fortune qu'il a acquise et la position qu'il a occupée, fait honneur à la famille qui porte son nom. La branche dont il fut le chef distingué est maintenant éteinte et c'est une raison de plus pour en conserver le souvenir dans ces mémoires intimes.

Il m'a été impossible de trouver les titres de propriété de la terre que Guillaume le Roy acquit dans la seigneurie de Beaumont. Ces titres sont disparus des greffes, s'ils ont jamais existé. J'explique cette disparition. Le seigneur Couillard avait pour habitude, à l'origine, de donner des lettres de concession sous seing privé. Plus tard, quand le notaire Jean Adam vint s'établir à Beaumont, les titres furent donnés en forme authentique, mais l'étude de Jean Adam n'existe dans aucun de nos dépôts d'archives.

Le départ de Guillaume le Roy de la Durantaye me paraît avoir eu lieu la même année qu'Olivier Morel de la Durantaye donnait à son fils Louis-Joseph la moitié de sa seigneurie (28 septembre 1696, *greffe René Gachet*), pour racheter ses prétentions dans la succession de sa mère.

Cette moitié de seigneurie fut vendue, le 18 août 1720, par Louis-Joseph de la Durantaye, aux religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, pour le prix de 20,000 livres (*Greffe Dubreuil*) et devint la paroisse de Saint-Vallier. Le premier septembre 1714, l'Hôpital-Général rendait foi et hommage pour cette moitié.





C
Cou
Il d
seig
ture
C
troi
est



CHAPITRE CINQUIÈME

—

NOTES SUR CLAUDE-JOSEPH LE ROY

I

CLAUDE-JOSEPH le Roy, deuxième enfant de Guillaume le Roy, épousa à Beaumont, le 16 novembre 1716, Jeanne Couture, fille de Charles Couture dit Lafrenaye. Il avait alors vingt-quatre ans. Il devint ainsi par sa femme l'allié de Charles Couillard, seigneur de Beaumont, qui avait épousé Françoise Couture.

Claude-Joseph le Roy habitait à Beaumont une terre de trois arpents sur le bord du fleuve, joignant du côté nord-est au domaine de la seigneurie et de l'autre côté au fief

de Vincennes. Cette terre avait été concédée le 29 août 1694 de M. de Beaumont par son beau-père Charles Couture de la Frenaye (1). A la mort de ce dernier, Joseph le Roy en acquit la propriété de ses héritiers. Le 7 janvier 1730, Ignace Labrecque et sa femme Louise Couture lui vendirent leur part (2). Le 19 mai 1730, Guillaume le Roy et sa femme Geneviève Couture en firent autant (3). Le 29 décembre 1730, Pierre-Bernard Roy et sa femme Marguerite Couture suivirent le même exemple ainsi que Joseph Couture (4).

Sur cette terre, Joseph le Roy avait une maison de pièce sur pièce de 36 pieds par 24, avec une cuisine, une grande chambre et un cabinet servant de magasin, un fournil de 36 par 18, une grange de 30 x 20, une écurie de 12 x 10. Cet établissement était estimé à 4,000 livres et payait au seigneur une rente annuelle de quatre livres dix sols et trois sols de cens. Le 24 septembre 1736, pour le prix de cent livres, Joseph le Roy obtint du seigneur que cette rente fut éteinte. Il acquit en même temps le droit de pêcher au fleuve en face de son habitation (5).

Joseph Le Roy, qui était un homme actif et très entreprenant, se livra au commerce. Le 15 novembre 1731, c'est lui qui entreprenait de fournir le bois de charpente

-
- (1) Greffe Metru.
 - (2) Greffe Gachet.
 - (3) Loc. cit.
 - (4) Loc. cit.
 - (5) Greffe Barolet.

pour une maison que M. Cugnet, conseiller au Conseil Supérieur, faisait construire à Québec. Il eut à ce propos quelques difficultés avec Charles Couture dit Bellerive, mais l'intendant lui donna gain de cause (1).

Grâce à son travail et à son intelligence des affaires, Joseph le Roy vit sa fortune s'arrondir et il devint bientôt le possesseur de plusieurs terres.

Au premier rang de Beaumont, outre l'habitation acquise des héritiers Couture, il possédait encore une terre d'un demi-arpent de front sur quarante de profondeur, bornée des deux côtés à Joseph Bellerive. C'est sur cette propriété acquise en 1737 des héritiers Jean Adam que se trouvait la chapelle Sainte-Anne donnée à l'église de Beaumont.

Dans la concession de Ville-Marie, Joseph le Roy cultivait une terre de trois arpents sur quarante bornée au sud-ouest à Pierre Beaumont et au nord-est à Hébert Beaumont. Cette terre concédée le 17 juin 1723 à Charles Beaumont (2) avait été acquise de lui le 3 juillet 1743 (3).

Au deuxième rang de Vincennes, vulgairement appelé Montapeine, Roy possédait encore une terre acquise de Madame de Vincennes le 20 novembre 1724. Elle était bornée d'un côté à Joseph Gosselin et de l'autre à Jacques Lisse.

(1) Reg. ord. int. vol. 20, p. 139, 4 nov. 1732.

(2) Greffe Gachet.

(3) Greffe Rousselot.

Enfin, Joseph le Roy s'était fait adjudger dans cette même seigneurie de Vincennes une terre de trois arpents sur une lieue de profondeur, bornée au nord-est à Jacques Guay et au sud-ouest aux héritiers de Vincennes. Sur cet établissement se trouvaient deux moulins à farine, un moulin à scie et un moulin à eau sur la grève. On estimait dans le temps cette propriété à 14,000 livres (1).

Le 27 septembre 1735, un nommé Marsal avait obtenu le privilège, pour neuf années, de faire des établissements de pêche à loup marin à la côte du Labrador depuis le cap Saint-Charles jusqu'à la baie de Saint-Alexis (2). En 1744, on voit que ce fut Joseph le Roy qui fit l'armement de ce poste du cap Saint-Charles (3). Il continua pendant plusieurs années ce commerce du Labrador. Joseph le Roy possédait un brigantin, le *Marie-Jeanne*, de 42 pieds de quille et de 50 tonneaux, et un bateau le *Saint-Joseph*, de 25 pieds de quille et de 15 tonneaux, tous deux construits en 1742. C'est dans l'anse de Beaumont que ces bâtiments venaient attérir, au retour de leur campagne du Labrador.

Le 31 août 1745, l'intendant donne permission à Joseph le Roy et à Revol d'envoyer chercher du sel à la côte du

(1) Voir inventaire des biens de Joseph le Roy au greffe de Jean Claude Panet, le premier juin 1746.

(2) *Reg. ord. int.* Vol. 23; p. 63.

(3) *Jugement du Conseil Supérieur*, vol. 28, p. 123. Le 11 août 1744, Roy eut à soutenir un procès contre Louis Parant, négociant à Québec, représentant David Turpin, alors absent. Voir même volume, pp. 86-96.

Labrador. Une semblable permission est accordée le 6 juin 1747 (1).

Le 18 novembre 1744, le marquis de Beauharnois, alors gouverneur du Canada, nomma Joseph le Roy capitaine de la milice de la côte de Beaumont.

Le 24 août 1745, mourait à Beaumont Marie-Jeanne Couture, femme de Joseph le Roy.

De ce mariage étaient nés neuf enfants, savoir :

1. JOSEPH, baptisé le 1er septembre et enterré le 18 octobre 1717.
2. MARIE-JEANNE, baptisée le 22 et enterrée le 23 avril 1720.
3. JOSEPH, baptisé le 4 février et enterré le 28 août 1721.
4. MARIE, baptisée le 30 novembre 1723. Elle épousa 1° Joseph Lépine, le 4 novembre 1743 ; 2° Jean Corpron, le 1 juillet 1754 (à Québec).
5. MARGUERITE, baptisée le 28 décembre 1725, mariée le 19 novembre 1742 à Charles Lecours, enterrée à Québec le 14 février 1787.
6. CHARLOTTE, baptisée le 13 mars 1728, mariée le 17 février 1744 à Pierre Revol.
7. JOSEPH, baptisé le 15 décembre 1732, enterré le 12 avril 1733.
8. MARIE-JOSEPH, baptisée le 15 décembre 1732, enterrée le 12 avril 1733.
9. JOSEPH, baptisé le le 26 octobre 1734, marié le 22 novembre 1756 à Marie-Gabriel Sarault à St. Charles.
10. ETIENNE, baptisé le 5 octobre 1738, enterré le 29 mai 1742 (2).

(1) *Reg. ord. int.* vol. 33, p. 85 ; vol. 34, p. 106.

(2) Tous ces actes sont inscrits à Beaumont, à l'exception des deux indiqués dans le texte.

De ces dix enfants quatre enfants seulement vivaient à la mort de Marie-Jeanne Couture : Marie, épouse de Joseph Lépine, Marguerite, épouse de Charles Lecours, Charlotte, épouse de Pierre Revol et Joseph, le neuvième enfant, né en 1734, qui restait pour perpétuer le nom.

Joseph Lépine dit Lalime et Pierre Revol étaient tous deux marchands à Québec. Le père de Joseph Lépine, Antoine, avait été maître d'hôtel du gouverneur en 1714.

Le premier juin 1746 eut lieu l'inventaire des biens de Joseph le Roy devant le notaire Jean-Claude Panet.

On voit que Revol, son gendre, lui intenta un procès au sujet du partage en 1747 (1). Ce Revol paraît avoir laissé le pays avec sa famille après la conquête par les Anglais.



(1) Voir *Jugements du Conseil Supérieur de Québec*, 1747, vol. 31, pp. 18, 45, 106, 125, 140, 141 ; vol. 32, pp. 16, 34, 38.

Marie, devenue veuve de Joseph Lepine, épousa en deuxième noce à Québec, le premier juillet 1754, Jean Corpron, marchand, de cette ville.

C'est ce Corpron qui s'est rendu célèbre dans les annales du pays comme un des complices de l'intendant Bigot.

« Homme de néant, que Cadet eut pendant deux ou trois ans à son service, dit un contemporain, il devint son homme de confiance ; il examinait les comptes rendus et avait le détail du gouvernement de Québec. Quels arrangements fit-il avec le munitionnaire ? Personne ne le sait, mais personne n'ignora qu'il y gagna très vite une immense fortune. »

Corpron

Corpron, de retour en Europe, fut mis en accusation avec tous les autres fonctionnaires en 1761. Il était alors à Paris. Il fut condamné à être admonesté en la chambre à six livres d'aumône et 600,000 livres de restitution (1). Corpron avait beaucoup d'esprit et entendait parfaitement le commerce, et il n'y a pas de doute qu'il sût se tirer de ce mauvais pas avec son habileté ordinaire.

Du mariage de Corpron et de Marie le Roy étaient nés au Canada quatre enfants.

Un an après la mort de Marie-Jeanne Couture, Joseph le Roy épousa à Beaumont Catherine Prudhomme, veuve de François Pineau. Le mariage fut célébré le 6 juin 1746. Deux jours auparavant, le notaire Jean Claude Panet avait rédigé le contrat civil. Étaient présents du côté de l'époux : M^{re} Cugnet, premier conseiller au Conseil supérieur de Québec et directeur du domaine du roi, Pierre Revol, négociant, et Joseph Lalime. La future épouse était assistée de Messire Nicolas Joseph Chasle, prêtre, curé de Beaumont, Messire Guillaume Estèbe, son cousin issu de germain à cause d'Elizabeth Cécile Thibierge, sa femme, Joseph Perthuis, conseiller-assesseur, cousin-germain à cause de Marie-Anne Chasle, sa femme.

C. Prudhomme veuve le Roy

(1) *Histoire du Canada*, de Dussieux, pp. 241-244.

François Pineau, premier mari de Catherine Prudhomme était capitaine de vaisseau et marchand. Joseph le Roy dota sa femme de 1200 livres.

Joseph le Roy était encore dans la pleine vigueur de l'âge et il continua d'agrandir ses domaines.

Le 19 août 1749, il achetait pour le prix de 5600 la seigneurie de Vincennes qui était vendue par décret de la prévôté de Québec (1). Cette belle seigneurie de soixantedix arpents de front sur une lieue de profondeur, avait été concédée par l'intendant Talon, le 3 novembre 1672, à François Bissot, sieur de la Rivière (2).

Le 26 février 1751, Joseph le Roy acheta encore de Nicolas Boisseau le fief de Vitré ou Montapeine qui se trouvait voisin de celui de Vincennes (3).

Le vieux négociant occupa les dernières années de sa vie à la colonisation de ces deux beaux domaines seigneuriaux. On peut voir dans l'étude de Jean-Claude Panet les concessions qu'il y consentit (4).

(1) *Foi et hommage* de 1781.

(2) Voir au greffe de Jean-Claude Panet : 26 et 27 février 1749, une renonciation par Marie-Louise Bissot de Vincennes et Charlotte Bissot, religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, alors à la Mission de Québec, rue Saint-Pierre, à la succession de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes. Voir aussi même greffe, 29 août 1749, quittance des héritiers Bissot à Joseph le Roy, acquéreur du fief de Vincennes.

(3) Greffe J. C. Panet.

(4) *Reg. ord. int.* Ordonnance avant faire droit en faveur du sieur Roy contre quelques habitants de la seigneurie de Vincennes qui ne tiennent pas feu et lieu. Vol. 39, p. 2, 11 janvier 1752 ; *ibid.* p. 58, ord. entre la Martinière, Boisseau et Roy, 25 mai 1753.

Claude-Joseph le Roy mourut à Beaumont le 26 avril 1756, laissant de son premier mariage, un fils unique, Joseph le Roy, alors âgé de 22 ans, et trois filles, Marie, épouse de Jean Corpron, Charlotte, épouse de Pierre

roy le.cour

Revol, et Marguerite, épouse de Charles Lecours. L'inventaire de ses biens eut lieu le 30 avril 1756 (1), et son mobilier, qui était très riche, fut vendu le 17 mai (2) de la même année.

II

Pierre-Bernard le Roy, le trisaïeul de mon père, et qui était le frère du seigneur Claude-Joseph le Roy, avait été nommé tuteur du fils unique de ce dernier. C'est lui qui prit soin de ses intérêts et qui racheta la plus grande partie de ce mobilier. Le 17 mai 1756, la veuve de Claude-Joseph le Roy abandonna tous les droits qu'elle pouvait

(1) Greffe J. C. Panet.

(2) Même greffe. On l'estima à 10,000 livres.

prétendre dans la succession de son mari en considération de son douaire et d'une pension viagère annuelle de 525 livres (1). Le 25 mars 1759, les héritiers, procédant au partage définitif des biens immeubles du seigneur Roy, abandonnèrent de même tous leurs droits à Joseph le Roy pourvu qu'il payât la pension de la veuve et moyennant une somme de 3,000 livres de soulte ou retour (2).

Joseph le Roy venait alors d'atteindre l'âge de vingt cinq ans, terme fixé pour la majorité sous l'ancien droit français.

Il avait épousé déjà le 22 novembre 1756, à Saint-Charles, Marie-Gabrielle Sarault, sœur du curé de cette paroisse. C'est lui qui perpétua la lignée du premier seigneur de Vincennes qui ait porté le nom des le Roy. Le 24 avril 1781, il rendait foi et hommage au gouverneur Haldimand comme propriétaire de cette seigneurie. Joseph le Roy mourut à Beaumont le 19 février 1794, et sa femme Marie-Gabrielle Sarault le suivit dans la tombe, le 23 janvier 1800.

De ce mariage naquirent cinq enfants :

1. MARIE-GABRIELLE, née le 14 septembre 1757, qui épousa, le 9 janvier 1781, Louis Blais, de Saint-Pierre de la Rivière du Sud. Contrat de mariage du 8 janvier 1781, au greffe du notaire Riverin à Montmagny. Louis Blais était fils de Michel Blais, capitaine de milice, et de Françoise Lizotte.

(1) Greffe J. C. Panet.

(2) Loc. cit.

2. MARIE-CHARLOTTE-ANGÈLE, née le 23 août 1758, qui épousa le 26 septembre 1785, Joseph Miot-Girard, fils d'un cultivateur de Beaumont (1).

3. THÉRÈSE, née le 20 décembre 1758.

4. JEAN-JOSEPH, né à Montréal, le 6 septembre 1759.

5. ETIENNE-FERRÉOL.

Jean-Joseph, le quatrième enfant né de ce mariage, fut ordonné prêtre le 26 septembre 1783. En 1795, il fut curé de Chicoutimi ; en 1796, il était à Saint-Charles de la rivière Boyer ; en 1800, à Saint-Pierre du Portage de l'Assomption où il mourut le 13 décembre 1824, à l'âge de 65 ans. M. Roy a longtemps desservi comme missionnaire les postes du domaine du Roi dans la région du Saguenay. Au printemps de 1784, c'est lui qui enterrait à Nataskouan, le missionnaire Pierre-Clément Parent (2).

A handwritten signature in black ink, reading "M. J. Roy". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

(1) De ce mariage naquirent :

1. *Joseph-Alexis*, 1786.
2. *Jean-Gabriel*, 1788.
3. *Jacques*, 1793.
4. *Marguerite*, 1794.
5. *Uilâtre*, 1795.
6. *Julie*, 1797.
7. *Angèle*, 1799, qui épousa le notaire Mackenzie.

Joseph Miot-Girard épousa en deuxième mariage Geneviève, fille de Simon Fournier (contrat mariage devant J. Boisseau, le 6 août 1798).

De ce dernier mariage naquirent :

1. *Geneviève*, le 11 décembre 1800.
2. *Madeleine*, le 18 mars 1802.
3. *Héliodore*, le 3 juillet 1804.
4. *Théodore*, le 26 mars 1807.

(2) Note de M. J. Viger.

Voici les renseignements que M. le notaire Martel, de l'Assomption, me transmettait le 26 avril 1897, au sujet de M. le curé Roy :

Mon vieux père, Pierre Elizée Martel, décédé depuis 3 ou 4 ans, âgé de 90 ans et quelques mois, nous en a souvent parlé comme ayant une mémoire prodigieuse. Il se rappelait, qu'étant tout petit garçon, M. Roy faisait annuellement sa visite générale à ses paroissiens, et qu'il avait adopté la maison de mon grand-père Joseph Lévi Martel, marguillier, cultivateur, dans la concession sud du "Ruisseau du Point du Jour," où il allait prendre le diner. En arrivant, il saluait tous les membres de la famille en les nommant chacun par leurs noms, leur donnant leur âge, les noms de leurs parrains et marraines ; et cela, sans aucun effort de mémoire, comme s'il avait eu son registre de baptêmes à la main. Il y avait chez mon grand-père 8 garçons et 2 filles, 10 ; le père et la mère, 2 ; 20 parrains et marraines : total 32. Ce qui émerveillait le monde, c'est que c'était la même chose à toutes les maisons. Il faut remarquer que, bien que toutes les terres ne fussent pas toutes habitées, la paroisse était très considérable et comprenait celles de Saint-Jacques, Sainte-Marie Solomée, du comté de Montcalm, et la plus grande partie de la paroisse de l'Épiphanie, du comté de l'Assomption, qui en sont des démembrements.

Au confessionnal M. Roy voyait tous ceux qui entraient dans la sacristie, et si les derniers entrés tentaient d'aller se placer pour aller à confesse avant ceux qui étaient déjà rendus, il les apostrophait à l'instant : Ce n'est pas ta place ici, va te placer à tel endroit ; c'est là que tu auras ton tour. Quand la mode pour les femmes de porter sur leurs têtes, ce qu'on appelait alors un "mouchoir en lucarne," fut remplacée par des chapeaux en carton recouverts en soie ou autre étoffe noire, ces chapeaux enveloppaient la tête de ces pauvres femmes et dépassaient leurs visages d'environ six pouces. On comprend qu'il ne leur était pas facile d'approcher de la grille

du confessionnal pour se faire entendre et pour entendre les avis du confesseur. Alors M. le curé Roy se trouva obligé de changer de mode, lui aussi, et d'exiger que les femmes ôtassent leurs chapeaux, avant d'entrer au confessionnal. Jusque là, tout allait bien ; mais, un peu plus tard, vint la mode pour les femmes, des espèces de bonnets sans fonds, qui s'appelaient « Passes, » je crois. Ajoutons pour l'intelligence de ce qui va suivre, qu'il y avait alors au village un tonnelier du nom de Latourelle qui posait des fonds aux vieux tonneaux, cuvettes, etc. Or, une femme se présente au confessionnal de M. Roy, avec son chapeau sur la tête, *contrairement à l'ordonnance*. Ote ton chapeau, dit M. le curé. Bien, . . . je ne peux pas, M. le curé. Tu ne peux pas ? . . . et pourquoi ne peux-tu pas ? . . . Bien, . . . je n'ai pas de fond, M. le curé ! Ah ! tu n'as pas de fond ! Bien, alors va te faire foucer par le Bonhomme Latourelle ! Cela était dit tout haut ; et la pauvre femme de s'en aller toute confuse, se faire poser un fond. Il faut croire que le Bonhomme Latourelle était occupé ce jour-là, car on n'a pas ouï dire qu'elle fut revenue au confessionnal de M. Roy.

M. Joseph Jean Roy, archiprêtre, a fait son premier acte dans le registre des baptêmes, etc., le 17 octobre 1799, et il a été inhumé dans notre église le 16 décembre 1824, étant décédé depuis 3 jours, âgé de 65 ans, 3 mois et huit jours, ayant 41 ans de prêtrise.

Mes vieux parents m'ont dit que c'était un homme extrêmement juste et qu'il ne pouvait pas souffrir une injustice, quelque légère qu'elle fut. Ce qui précède en est une preuve. Il a conservé son intelligence jusqu'à son dernier moment, au point que se voyant au moment de mourir, il ordonna lui-même d'aller sonner son agonie.

III

Etienne-Ferréol Roy, le fils cadet de Joseph le Roy, fut celui qui hérita des seigneuries de Vincennes et de Montapaine La génération qui s'en va garde encore le souvenir de sa nature large et généreuse. Héritier d'une belle fortune, il se plaisait à rendre service à ses censitaires. Aussi, il sut s'acquérir en peu de temps une grande popularité. Son beau-frère, Louis Blais, avait été député du comté d'Hertford, nom sous lequel était alors connu la division électorale de Bellechasse, de 1801 à 1804. En 1805, Etienne-Ferréol Roy brigua le suffrage des électeurs, et il représenta Hertford pendant quinze ans de 1805 à 1819. Les annales du temps ne nous ont point conservé la mémoire des services politiques que rendit alors Etienne-Ferréol Roy. La *Gazette de Québec* du 27 mars 1816 contient les remerciements qu'il adressait à ses fidèles électeurs.

Aux électeurs du comté de Hertford,

Messieurs,

Je vous remercie du support que j'ai reçu de vous à l'élection qui vient de se terminer et qui est la sixième, consécutive, où j'ai été choisi pour un de vos représentants. C'est surtout aux électeurs des paroisses de la pointe Levi, Beaumont, Saint-Michel, Saint-Vallier, Berthier, Saint-François et Saint-Pierre à qui j'adresse mes expres-

sions de reconnaissance pour leur généreux efforts en ma faveur durant cette dernière élection. Je ressens vivement les obligations que m'imposent la confiance mise en moi tant de fois par ce comté ; et vous assure Messieurs, que je continuerai de faire tous mes efforts en ma capacité Législative, pour promouvoir vos intérêts, conjointement avec ceux de la Province en général.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement

Messieurs,

Votre reconnaissant,

et dévoué serviteur,

FERRÉOL ROI.

Beaumont, le 25 mars, 1816.

Le 20 février 1815, Etienne-Ferréol Roy était nommé lieutenant-colonel de la seconde division du bataillon de Saint-Vallier qui comprenait huit compagnies (1).

Etienne-Ferréol Roy était alors un des plus riches propriétaires de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, et il vivait dans son manoir de Vincennes comme un seigneur du moyen-âge.

Le voyageur qui partait de Québec pour se rendre dans les belles campagnes qui bordent le fleuve depuis la pointe de Lévy jusqu'à la rivière du Loup, après avoir franchi la seigneurie de Lauzon et le fief de la Martinière, entrait sur les domaines du seigneur Roy. C'était d'abord le petit fief de Vitré ou Montapeine acquis en 1751 de Nicolas Boisseau, secrétaire en chef du conseil, qui avait épousé

(1) *Gazette de Québec*,

la fille aînée de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes. Ce fief avait été originairement concédé à Charles Denis de Vitré, le 24 septembre 1683. La seigneurie de Vincennes séparait le fief de Vitré du beau domaine de Beaumont.

Le seigneur Roy avait son manoir sur les bords du ruisseau du cap Saint-Claude, au fond d'une plaine ombragée par de grands ormes, et d'où la vue s'étend au loin sur le fleuve. Ce ruisseau de Saint-Claude, sorti des hauteurs de Montapeine, faisait tourner en 1832 les roues de cinq moulins. Près du manoir, il se précipite de la falaise dans le fleuve d'une hauteur de près de 150 pieds et forme une des chûtes les plus pittoresques que l'on puisse contempler.

Pendant la belle saison d'été, on conçoit que les visiteurs abondaient dans la demeure hospitalière du seigneur Roy. Les anciens parlent encore des réceptions qui s'y donnaient. Vers 1842, le seigneur Roy vendit le domaine et le manoir de Vincennes à Narcisse-Constantin Faucher, avocat, de Québec. C'est là que naquit M. Faucher de Saint-Maurice le 18 avril 1844.

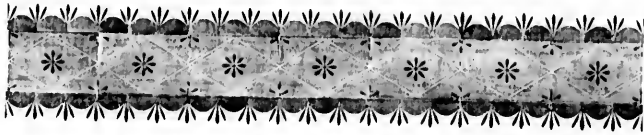
Le seigneur Roy avait épousé Marie-Charlotte Talbot dit Gervais. Elle mourut à Beaumont le 4 avril 1840, à l'âge de 68 ans (1)

(1) Voir greffe Joseph Plante à Québec : No. 5128, 23 juin 1809, testament de M. Charlotte Talbot, épouse de Ferréol Roy, et No. 5184, 30 août 1809, testament de Ferréol Roy.

Ferréol Roy décéda à son tour le 22 novembre 1852. Il était âgé à sa mort d'environ 81 ans. Son corps repose dans la vieille église de Beaumont où il fut enterré en présence de l'honorable A.-N. Morin et du seigneur Faucher.



24
M
tu
de
tu



CHAPITRE SIXIÈME.

—

PIERRE BERNARD LE ROY, (1706-1783).

I

PIERRE-BERNARD le Roy, le huitième enfant de Guillaume le Roy, qui fut le trisaïeul de mon père, était né à Beaumont le 2 février 1706. A l'âge de 24 ans, le 20 novembre 1730, il épousait dans cette paroisse, Marguerite Couture dit Lafrenaye, fille de Charles Couture dit Lafrenaye et de Marie Huard. Par ce mariage il devenait le petit-fils du célèbre interprète Guillaume Couture, premier colon de la pointe de Lévy, et de Jean Huard,

ancien procureur fiscal de la seigneurie de Lauzon. Le seigneur de Beaumont, Charles Couillard, qui avait épousé une des filles de l'interprète, Louise Couture, devint aussi son oncle.

Pierre-Bernard Roy semble n'avoir ambitionné ni les honneurs, ni la fortune. Un mois après son mariage, le 29 décembre 1730, il faisait donation de concert avec sa femme, à son frère Joseph le Roy de tous les droits qu'il pourrait prétendre dans la succession de Charles Couture, son beau-frère, après la mort de Marie Huard (1). Ces droits comprenaient un huitième dans la propriété de cette belle exploitation de trois arpents qui avoisinait le domaine de Beaumont d'un côté et la seigneurie de Vincennes de l'autre. En retour, Joseph le Roy s'engagea à avoir soin de son frère et de sa femme, de les nourrir, entretenir, chauffer et loger. L'acte dit que ce don était fait en considération des bons services que Joseph le Roy avait rendu à son frère (1). Joseph le Roy était de quatorze années plus vieux que Pierre-Bernard. Pierre-Bernard semble être demeuré toute sa vie avec le seigneur de Vincennes. C'est lui qui, le 13 mai 1746, fut nommé tuteur à l'unique garçon que Joseph le Roy avait eu de sa première femme, Jeanne Couture. Il s'occupa d'administrer son bien comme s'il eût été le sien propre, avec un dévouement et une constance qui ne se démentirent pas.

(1) Elle mourut à Beaumont le 12 juillet 1758, à l'âge de 87 ans.

(1) Etude de René Gachet. Cet acte fut inscrit au greffe de la prévôté de Québec le 27 juillet 1731. (Registre 21 des *insinuations de la prévôté*). Joseph le Roy seul signe, les autres parties déclarent ne le savoir.

La femme de Pierre-Bernard le Roy mourut à Beaumont le 19 avril 1756, et fut inhumée le lendemain. Elle était âgée de 52 ans (1).

De ce mariage étaient nés neuf enfants, dont suivent les noms :

1. PIERRE LE ROY, né le 23 octobre 1733, épousa le 29 janvier 1756 Marie Agathe Turgeon. Il fut mon trisaïeul.

2. CHARLES-ETIENNE, né le 5 juin 1738, mourut célibataire le 28 mai 1801, âgé de 62 ans, 11 mois, 23 jours.

3. MARGUERITE, née le 3 octobre 1731, mourut le 6 septembre 1733, âgée de 1 an, 11 mois, 3 jours.

4. JOSEPH-AMABLE, né le 5 novembre 1735.

5. GUILLAUME, né en mars 1740, baptisé le 11 septembre, épousa le 30 juillet 1764, Madeleine Gravel. Cette dernière fut enterrée à Beaumont le 15 avril 1777.

6. CHARLES, né le 10 février 1747.

7. JOSEPH-MARIE, né le 16 avril et mort le 12 mai 1744, après 26 jours de vie.

8. MARIE-LOUISE, née le 28 avril 1745, épousa le 1er août 1763, Jean-Baptiste Royer.

9. JEAN-BAPTISTE, né le 10 juin 1747, mourut le 2 septembre 1747.

Tous ces actes sont enregistrés à Beaumont. L'abbé Tanguay, dans le 6^{me} volume de son *Dictionnaire* rattache à cette union un dixième enfant : HENRI, qui épousa, le 2 mai 1763, Cécile Audet, à Saint-Laurent de l'île d'Orléans.

(1) Elle était née à Beaumont le 26 septembre 1704.

Six mois après la mort de sa femme, Pierre-Bernard Roy épousait à Beaumont, le 8 novembre 1756, Marie Audet, veuve de Mathurin Boilard. Il n'y eut pas d'enfant de cette union. Marie Audet mourut à Beaumont le 29 avril 1782.

Pierre-Bernard le Roy la suivit dans la tombe le 24 mars 1783. Il était âgé à sa mort de 78 ans.

Pendant sa longue et paisible carrière Pierre-Bernard le Roy ne sortit jamais de sa paroisse natale de Beaumont. Quelle vie plus douce, quelle existence plus agréable ! Cultiver le champ de ses pères, ne jamais prêter l'oreille aux bruits du dehors, être content de son sort, chercher l'amitié de ses voisins, être charitable à son prochain, élever chrétiennement sa famille, l'homme peut-il désirer mieux ? La petite paroisse de Beaumont respirait alors le calme et la tranquillité la plus parfaite. Elle avait traversé la période pénible des commencements, ses habitants étaient heureux. Personne n'était riche, mais chacun vivait du fruit de son travail.

Le 6 août 1748, Charles Couillard, seigneur de Beaumont, « voulant faciliter la bâtisse d' une église pour l'utilité des habitants établis dans la profondeur des terres sur la rivière Boyer, dans les seigneuries de Beaumont, de Péan et de la Martinière, » donnait un arpent de terrain de front. Jean Gosselin, Jean-Baptiste Gontier et Gabriel Duquet furent nommés syndics pour surveiller la construction du temple projeté (1).

(1) Greffe Barolet.

C'est en l'honneur de Charles Couillard, deuxième seigneur de Beaumont, què la nouvelle paroisse fut nommée Saint-Charles. On se souvient que c'est à la demande de celui-ci que, le 10 avril 1713, le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon avaient consenti que la seigneurie de Beaumont fut augmentée dans l'intérieur des terres sur une lieue et demie de profondeur. Saint-Charles se trouvait donc en grande partie sur ses domaines. C'est lui, du reste, qui avait dirigé les colons dans cette région et qui venait de consacrer son œuvre en donnant un terrain pour y construire une église.

Après le partage qui eut lieu en 1728 de la seigneurie de Beaumont entre les héritiers du seigneur primitif, Charles Couillard, comme fils aîné, avait continué d'habiter le manoir et d'exploiter le domaine. Il y vécut pendant vingt-cinq ans, menant la vie des champs comme ses censitaires, s'intéressant à leur sort, se mêlant à eux comme un bon père de famille au milieu des siens. Charles Couillard mourut à Beaumont le 19 février 1753, laissant de son mariage avec Marie-Françoise Couture, qu'il avait épousée en 1726, deux enfants, Charles et Marie-Françoise. Charles épousa à Beaumont, le 7 janvier 1757, Marie-Françoise Boilard. Le 6 novembre 1758, Marie-Françoise acceptait la main de Louis Turgeon.

C'est ainsi que cette famille s'identifiait de plus en plus avec les colons en allant chercher parmi eux ses alliances. Il n'y a pas une seule vieille famille de Beaumont qui ne tienne par le sang aux Couillard ou à leurs descendants.

En 1781, Charles Couillard rendait foi et hommage comme propriétaire des deux tiers de sa belle seigneurie, et Louis Turgeon pour un tiers, du chef de sa femme.

Charles Couillard mourut à Beaumont le 15 octobre 1819, à l'âge patriarchale de 86 ans, 5 mois et 12 jours.

Les Couillard de Beaumont ont possédé cette seigneurie pendant plus d'un siècle et demi. Ils l'ont ouverte, colonisée, et se sont si intimement mêlé à son existence qu'il est difficile de faire un retour vers les temps anciens sans rencontrer à chaque pas leur nom ou l'empreinte de leur œuvre. Cette brave famille, aux mœurs antiques, qui donna à la patrie ses enfants sans compter, a joué dans la colonisation de la rive sud du Saint-Laurent, tant dans la région de Beaumont qu'aux alentours de Saint-Thomas de Montmagny, un rôle qui n'est pas assez mis en lumière par les historiens contemporains.

Les rois de France avaient bien compris, eux, le mérite de ces pionniers.

Aussi, avaient-ils annobli par des lettres patentes, qui nous ont été conservées, le premier seigneur de Beaumont.

Cette famille, appauvrie aujourd'hui, se rappelle de ses origines avec orgueil.

Je me souviens qu'une fois je fus appelé à recevoir un testament dans un misérable taudis, le long d'une voie de chemin de fer. Un homme était sur le lit de la mort, entouré de toute sa famille. Un train d'équipe lui avait broyé

les
aff

cli
Co

qu
air
sai

rau

I

c'ét

sai

le l

j'éc

mon

ses

sacr

C

Cou

sept

tiqu

Cou

(1)

1759

Prad

1742

seur,

les deux jambes. Le malheureux souffrait des douleurs affreuses.

J'avais souvent entendu prononcer le nom de ce pauvre client par ses camarades qui l'appelaient entre eux Alexis Couillard. Je préparai mon acte et j'y inscrivis le nom que je connaissais. Je commençai la lecture solennelle, ainsi que le veut la loi : *Fut présent, malade de corps, mais sain d'esprit, Alexis Couillard.*

« *Mettez Alexis Couillard de Beaumont* » me dit le mourant, d'une voix brève, en appuyant sur les derniers mots.

Le nom de ce pauvre homme aux prises avec la mort, c'était son seul héritage, à peu près le seul bien qu'il laissait à sa famille, et dans ma brutalité de notaire, j'allais le lui enlever. Je fis ce que me demandait ce malheureux, j'écrivis *de Beaumont* et je pris bien garde d'inscrire dans mon répertoire son nom tel qu'il l'avait voulu et tel que ses ancêtres l'avaient porté. La volonté d'un mourant est sacré.

Cette homme descendait du seigneur Jean-Baptiste Couillard que les Anglais tuèrent à Saint-Thomas, le 14 septembre 1759, avec son fils Joseph Couillard, ecclésiastique, René D'Amours de Courberon, époux de Louise Couillard, et Paul Côté, veuf de Geneviève Langlois. (1)

(1) Noms nouveaux signalés aux registres de Beaumont de 1733 à 1759 : 1733, Boucher, Ouellet ; 1735, Masson, Jollivet ; 1736, Pouliot, Pradet dit Laforge ; 1739, Samson, Charron, Duquet ; 1740, Danio ; 1742, Baucher dit Morency, Chabot ; 1746, Goulet ; 1748, Le Chasseur.

Jusqu'à l'âge de 50 ans, la vie de Pierre-Bernard Roy s'était écoulée douce et tranquille. Mais si la première partie de son existence avait été heureuse, il devait sur le milieu de sa vie assister aux tristes scènes de la conquête, voir sa paroisse envahie par l'ennemi, ses champs dévastés, ses proches tomber sur les champs de bataille, sa patrie vaincue et humiliée.

Dans l'automne de 1756, les paroissiens de Beaumont virent arriver au milieu d'eux plusieurs réfugiés acadiens. Ils accueillirent ces malheureux comme des frères. Mais, épuisés eux-mêmes par des levées incessantes, ruinés par plusieurs années de mauvaises récoltes, ils dûrent appeler l'aide du gouvernement. Un habitant de Beaumont, Joseph Roberge, s'engagea alors envers Joseph Cadet, pourvoyeur des autorités, à fournir et livrer à chacun des Acadiens réfugiés dans la paroisse et à Saint-Michel une demie livre de bœuf ou un quarteron de lard de quatre onces de poids par jour pendant six mois (1).

Le 27 juin 1759, les habitants de Beaumont voyaient les navires sur lesquels étaient montés les soldats anglais de Wolfe jeter l'ancre près de l'île d'Orléans, en face du Saint-Laurent. Deux jours après, avant l'aube, un détachement commandé par Monckton abordait sur la grève de Beaumont, gravissait la falaise et prenait possession de l'église paroissiale, après une escarmouche avec les troupes de la colonie dans laquelle cinq hommes furent tués et sept blessés. Une poignée de soldats bien com-

(1) Greffe de Jean-Claude Panet, 14 novembre 1756.

mandés aurait pu empêcher ce débarquement audacieux. Mais l'officier chargé de la défense de ce poste important s'était enfui précipitamment sans même emporter son épée qu'il avait laissée sur une table. Monckton, craignant un retour de l'ennemi, se préparait à se retrancher dans une grande maison de pierre qui se trouvait près de l'église, lorsque tout-à-coup il entendit des voix de femmes et des pleurs d'enfants. La maison fut fouillée, mais on ne put rien découvrir. On y mit le feu. Les flammes s'élevèrent avec rapidité et les pauvres malheureux qui étaient cachés sous les caves, au milieu des cordes de bois de chauffage, périrent misérablement, Ainsi le voulait le sort de la guerre. La légende veut que les Anglais essayèrent alors de mettre le feu à la vieille église de Beaumont. Par trois fois ils répétèrent leur tentative, mais sans succès. Le temple résista à la torche des incendiaires pour demeurer jusqu'à nous, témoin séculaire de ces jours de tristesse.

C'est à la suite de ces actes de barbarie que Monckton fit afficher sur l'église de Beaumont le fameux placard que l'histoire nous a conservé :

Par Son Excellence James Wolfe, Ecr Colonel d'un Régiment d'infanterie, Major-Général et Commandant-en-chef des Troupes de Sa Majesté Britannique sur le fleuve Saint-Laurent, etc., etc.

L'armement formidable de terre et de mer, que le peuple du Canada voit maintenant au sein de son pays, est destiné par le Roi, mon maître, à réprimer l'insolence de la France, à venger les insultes faites aux colonies anglaises, et à enlever complètement aux Frau-

çais leurs meilleurs établissements dans l'Amérique du Nord. C'est pour cette fin qu'a été levée la formidable armée qui est sous mes ordres. Le Roi de la Grande-Bretagne ne porte pas la guerre aux paysans industrieux, aux ordres religieux, aux femmes et aux enfants sans défense : à ceux-ci, dans leurs pénibles positions, sa clémence royale offre protection. Le peuple ne sera pas troublé sur ses terres, il peut habiter ses maisons et pratiquer sa religion en sécurité ; pour ces inestimables bienfaits, j'espère que les Canadiens ne prendront aucune part au grand conflit entre les deux Couronnes. Mais si, par une vaine obstination et par un courage mal guidé, ils veulent prendre les armes, ils doivent s'attendre aux conséquences les plus fatales ; leurs habitations seront pillées, leurs églises exposées à une soldatesque exaspérée, leurs récoltes seront complètement détruites, et la flotte la plus formidable les empêchera d'avoir aucun secours. Dans cette situation malheureuse, et attaqués de près par une autre grande armée, que peuvent attendre les habitants du pays d'une opposition ?—Les actes de barbarie sans exemple exercés par les Français sur nos colonies d'Amérique pourraient justifier la plus dure revanche de l'armée sous mes ordres. Mais les Anglais ont de plus grands sentiments d'humanité, et ils écoutent les préceptes miséricordieux de la religion chrétienne. Cependant, si vous vous bercez d'illusions dans l'espoir de notre défaite, si vous refusez nos conditions et persistez à vous opposer, alors la loi des nations justifiera pleinement la nécessité de la guerre qui oblige à détruire un lâche ennemi ; et alors les misérables Canadiens auront la douleur de voir leurs familles, pour qui ils ont exercés un courage inutile et dangereux, périr dans la plus grande famine, durant l'hiver qui s'approche. Dans ce dilemme que la sagesse du peuple du Canada se montre ; l'Angleterre tend une main puissante, cependant miséricordieuse : fidèle à ses engagements, et prêt à protéger ses droits et ses possessions, la France, incapable de défendre le Canada, déserte votre cause dans cette occasion importante, et, pendant toute la guerre, elle vous a assisté de ses troupes qui ont été maintenues seulement

en faisant sentir aux habitants du pays tout le poids d'une oppression injuste et illégale. Donné à Saint-Laurent dans l'île d'Orléans, ce 28 juin 1759.

JA. WOLFE.

Monckton, avec ses troupes, s'avança sur la pointe de Lévy. Les habitants de Beaumont, dispersés en tirailleurs le long de la route, firent un feu d'enfer sur la colonne en marche.

Pauvres ancêtres ! vous deviez payer chèrement votre patriotisme et votre dévouement au roi ! Pendant six longs mois, vous fûtes les victimes d'une soldatesque sans pitié. Vos maisons furent incendiées, vos champs dévastés, vos bestiaux et vos récoltes enlevés. Pendant ce temps là, vous viviez dans les bois, à la mode sauvage, vous nourrissant de racines, sans secours, sans abri.

Aux approches de l'hiver, des émissaires vous apprirent que Québec était tombé et que vous n'aviez plus qu'à compter sur la pitié des vainqueurs. Avec quel déchirement d'âme vous dûtes reprendre le chemin de vos demeures désolées ? Combien étaient tombés, le long des sentiers perdus, sans sépulture chrétienne, sans les consolations du prêtre, sans les adieux de la famille ! Il vous restait, au moins, un suprême refuge dans la personne de votre curé. Hélas ! celui-là même devait succomber à la suite des douleurs de l'invasion.

Le 21 mars 1754, mourait M. Charles-Nicolas Chasle, à l'âge de 61 ans. Il était curé de Beaumont depuis 1718.

Il fut enterré par M. Pierre Leclair, curé de Saint-Vallier' dans l'église qu'il avait fait construire et où pendant trente-six ans il avait exercé le ministère (1).

Le 21 avril 1723, Mgr de Saint-Vallier, alors âgé de 70 ans, bénissait dans l'église de Beaumont, le mariage de Marie-Joseph Lecours, fils de Michel Lecours et de Louise Ledran, et de Marianne, fille de Joseph Morel Boisbriant et de Marie Thivierge.

M. Gaspard Dunière succéda à M. Chasle le 2 avril 1754. Il mourut à Beaumont le 2 février 1760 et son corps repose dans l'église (1). Après le décès de ce prêtre,



(1). Voici les noms des prêtres officiants que l'on trouve aux registres pendant ce long règne :

Joseph Voyer (20 janvier 1719), Pierre Leclair (8 avril 1723), Joseph la Rue (24 et 26 février, 9 mars et 9 juin 1725), Pierre Leclair (31 août 1729, 19 août 1731), Jean-Baptiste Grenet (14 septembre 1729), Nicolas Boucher (16 août 1730), Jacques Lelièvre (26 octobre 1730), Louis Gastonguay (1er novembre 1733), Jean-Baptiste Saint-Pé (30 juin 1738), Jean-Baptiste Maurice (11 septembre 1740), Maurice Lacombe, récollet (26 décembre 1740, 13 avril 1741, 13 mai 1742, 5 décembre 1746, 30 septembre 1748), Louis-Joseph Mercereau (16 mai 1742), Charles Barbel, récollet (29 mai 1742), Louis-Philippe d'Es-glis (27 septembre 1746), Charles Garreault (9 et 20 novembre, 2, 11, 17, 25 et 31 décembre 1747, 3 et 30 janvier, 8, 19 et 23 février, 2 et 17 mars 1748), Pierre Chaufour (2 juillet 1748, 10 août, 29 septembre 1750, 23 mai, 18 juin 1752, 29 mars 1754). Antoine-Marie Morand, (7 et 11 janvier 1750, 24 juin 1752), Louis Sarault, (4 juin 1752, 19 février 1753), Chrétien Le Chasseur, 11 août 1752.

M. Bernard Sylvestre Dosque, qui desservait la paroisse depuis le 5 septembre 1759, continua d'y résider jusqu'au 19 octobre 1761.

Le 25 mars 1760, le seigneur, les officiers de milice et les paroissiens de Beaumont décidaient en assemblée publique de donner chaque année, chacun une demie corde de bois de chauffage pour le presbytère afin d'avoir un curé. Le 25 octobre 1761, le père récollet Théodore Loiseau était chargé de la paroisse, mais il n'y fit pas un long séjour. Il ne pouvait pas prêcher, et comme il avait eu les pieds et les mains gelés, il lui était difficile d'exercer le ministère. Le père Théodore, à part ces infirmités physiques, ne paraît pas avoir été mieux doué du côté de l'intelligence. Avant de lui donner la cure de Beaumont, l'évêque lui ayant fait subir un interrogatoire sur les empêchements de mariage, il ne put y répondre. Cependant, comme il était de bonnes mœurs, on lui permit d'exercer. Il y avait à peine deux mois qu'il était dans Beaumont qu'il reçut l'ordre, le 20 décembre 1761, d'aller prendre charge des missions de Saint-Joseph et de Sainte-Marie de la Beauce. Il partit de Beaumont le 11 janvier 1762, s'excusant de ne pas avoir obéi plus tôt, empêché qu'il avait été par la maladie et les bordées de neige (1).

De 1762 à 1765, Beaumont fut desservi tour à tour par le récollet Emmanuël Veyssière et M. Pierre Clément-

(1) De 1754 à 1761, on trouve aux registres les signatures des prêtres dont les noms suivent : Pierre Chaufour (29 mai 1754, 15 octobre 1756, 7 août, 2, 17 et 18 septembre, 6, 20, 25, et 10 décembre 1758, 7 janvier au 4 février 1759, 18 février 1760), André Amplement (31 août 1756,) Louis Sarault (24 février 1756, 19 août, 14 septembre 1757, 8 juin, 1 septembre 1758, 8 juillet 1760, 3 février 1761).

Parent. M. Parent, qui avait le défaut, paraît-il, de ne pas vouloir confesser les gens, partit au mois d'octobre 1765 pour les Ecureuils. Il fit plus tard les missions du Labrador et mourut en 1784 à Natasquouan où il fut enterré par un enfant de Beaumont, M. Joseph-Jean Roy. Quant au récollet Veyssièrè, il finit par jeter le froc aux orties et mourut ministre protestant de Trois-Rivières, en 1800.

M. Antoine Lagroix, curé de Saint-Michel, desservit Beaumont de 1765 à 1778. Du 17 octobre 1778 au 26 novembre 1782, M. Charles-Joseph Brassard Descheaux fit les fonctions de curé, puis M. Lagroix reprit la desserte jusqu'au 24 août 1783.

M. Lagroix mourut à Saint-Michel en 1789 et fut enterré dans le cimetière de cette paroisse.

En 1773, vint demeurer à Beaumont, M. François-Louis Chartier de Lotbinière, prêtre de l'ordre de Malte. Entré dans l'ordre des récollets il était passé en France en 1748. De retour au Canada il fut employé à l'île d'Orléans, puis se retira à Beaumont. Le 25 décembre 1773, il écrivait à son évêque une lettre dans laquelle il lui demandait pardon de sa conduite. En 1775, M. Chartier se rangea du côté des rebelles américains et il passa aux Etats-Unis l'année suivante. Il mourut dans ce dernier pays en 1784.



(1) Sous la date du 12 août 1762 on trouve un procès-verbal de la route de la Hetrière au milieu de la seigneurie de Beaumont.



CHAPITRE SEPTIÈME

PIERRE LE ROY (1733-1804)

I

PIERRE le Roy, fils aîné de Pierre-Bernard le Roy, fut mon trisaïeul. Il épousa à Beaumont, le 29 janvier 1759, Marie-Agathe Turgeon, fille de Jean Turgeon et de Marie-Madeleine Mineau (1).

Il mena la vie paisible et ignorée d'un bon et honnête cultivateur jusqu'au jour où Dieu le rappela à lui le 13 mai 1804, à l'âge de 71 ans (2). Son corps repose dans

(1) Jean Turgeon était le fils de Zacharie Turgeon qui avait épousé en 1691 Elizabeth Roy, fille de notre premier ancêtre au Canada.

(2) Le registre de sépulture dit 65 ans, mais c'est une erreur.

le vieux cimetière de Beauport. Sa femme, Agathe Turgeon, le suivit dans la tombe le 8 décembre 1811. Elle était âgée de 73 ans à sa mort.

Pierre Roy

« Peut-être devons-nous regretter ces temps d'une heureuse ignorance, où nos aïeux moins grands, mais moins criminels, sans industrie, mais sans remords, vivaient pauvres et vertueux, et mouraient dans le champ qui les avait vu naître (1) ».

Comme son père, Pierre le Roy vit toutes les horreurs du siège et il eut à en subir toutes les misères.

Voici les principaux évènements paroissiaux dont fut témoin mon trisaïeul pendant sa longue vie.

On se souvient encore que depuis 1765 la paroisse de Beaumont avait été desservie, à l'exception de quatre années (1778-1782), par M. Lagroix, curé à Saint-Michel. En 1783, ce fut le curé de Saint-Joseph de la pointe de

(1) Thomas : *Eloge de Duguay-Trouin*.

I
v
d
d
M
d
Il
pa
ch
ils
ve
Pe
ne

au
du
ex

I
voy
M.

—

(1
(2
15 a
(3 o
1784
15 s
15 n
au 5
1787

Lévy, M. Jean-Jacques Berthiaume, qui prit sa place jusque vers 1788. Ce prêtre sut s'attirer l'estime des paroissiens de Beaumont. En 1784, ceux-ci ayant appris qu'ils seraient desservis à l'avenir par M. Antoine Lamothe, vicaire de M. Lagroix, écrivirent à l'évêque pour retenir les services de M. Berthiaume dont ils louaient grandement le zèle (1). Ils disaient dans leur lettre que M. Lamothe ne voulait pas habiter le presbytère et exigeait qu'on allât le chercher chaque fois que l'on en aurait besoin. Il est vrai, ajoutaient-ils, que notre presbytère a été endommagé par un coup de vent au mois de janvier 1784, mais il a été réparé depuis. Pourquoi refuser de l'habiter ? Ils finissaient en disant qu'ils ne voulaient pas aller chercher M. Lamothe.

M. Lamothe desservit cependant la paroisse du 8 janvier au 5 septembre 1785. Entre temps, de 1783 à 1788, le fils du seigneur Roy, Jean-Joseph Roy, vint à plusieurs reprises exercer le ministère dans sa paroisse natale (2).

Le 8 octobre 1788, les pauvres paroissiens de Beaumont voyaient enfin arriver un curé nouveau dans la personne de M. Pierre-Joseph Compain qui devait y exercer le ministère

(1) Lettre du 15 octobre 1784.

(2) Jean-Joseph Roy (2 et 6 octobre, 1783, 18 et 26 septembre 1785, 15 août, 26 octobre, 1786, 27 avril 1787), Jean-Jacques Berthiaume (3 octobre, 11 octobre, 6 novembre, 11 décembre 1783 au 5 octobre 1784, 26 octobre 1785 au 1er février 1786, 20 février au 12 août 1786, 15 septembre au 23 octobre 1786, 12 novembre 1786 au 22 avril 1787, 15 mai au 9 septembre, 22 octobre 1787), Antoine Lamothe (8 janvier au 5 septembre, 1785, 14 février 1786), Antoine Desforges (22 octobre 1787 au 21 septembre, 1788).

pendant dix ans jusqu'au 17 novembre 1798 (1). M. Compain mourut curé à Saint-Antoine de Chambly en 1806. Ce prêtre avait la réputation d'être un excellent médecin. Il avait étudié cet art à Montréal sous le docteur Feltz, chirurgien-major des troupes. Il avait, dit-on, un remède infailible pour guérir les cancers. Le 16 octobre 1795, il proposait à M. Plessis, alors curé de Québec, de faire connaître son secret pour traiter les maladies si le clergé voulait bien lui payer une pension. « Je possède, disait-il, un secret utile à l'humanité. Un : foule d'indigents accourt à moi et ma cure est pauvre. Qu'on me promette d'avoir une aide de la législature ou qu'on me paye une pension et je livrerai mon secret. » Dans une autre lettre il disait encore : « Je ne veux point m'enrichir, mais si je livre mon secret les docteurs s'en empareront et ils feront payer les pauvres. L'argent que je ferai, je le donnerai aux pauvres. » (2).

(1) Noms aux registres : Pierre-Joseph Compain (8 octobre 1788 au 10 avril 1789, 6 au 29 mai, 3 et 6 juin 1790, 28 juin 1790 au 22 avril 1791, 11 mai 1791 au 1er juin 1798, 21 juin au 19 août 1798, 27 septembre au 17 novembre 1798), François-Joseph Deguise (1er mai 1780, 31 mai 1790), Bonaventure Alinotte, (15 juin 1790), Jean-Baptiste Dubord (10 mai 1791), Jean-Joseph Roy (20 juin 1798), Michel Masse (22 août 1798).

(2) Voir dans la *Gazette de Québec* du mois de mars 1799, No. 1766 une annonce de M. Compain, où il dit qu'il guérit des chancre.

Voici quels étaient les propriétaires de banc dans l'église
de Beaumont en 1798 :

PREMIER RANG

1. Le capitaine.
2. Ferréol Roy.
3. Veuve Charles Girard.
4. Charles Larrivé.
5. François Turgeon.
6. Veuve Joseph Couture.
7. Alexis Pâquet.
8. Veuve Morency.
9. Charles Roy.
10. Joseph Labrecque.
11. Guillaume Couture.

DEUXIÈME RANG

1. Guillaume Roy.
2. Jacques Richard.
3. Antoine Lacasse.
4. Gilles Turgeon.
5. Nicolas Boilard.
6. Jacques Lisse.
7. Jean Couture.
8. Antoine Fournier.
9. François Vallières.
10. Louis Vien.
11. Antoine Labrecque.

Depuis 1692 à venir au 30 décembre 1799, il y eut dans
Beaumont 2188 baptêmes, 380 mariages et 1149 sépul-
tures.

Depuis la conquête du pays, peu de noms nouveaux apparaissent aux registres. Ce sont les anciennes familles qui se perpétuent. Le 14 novembre 1763, on voit pour la première fois un nom anglais. Angustin, fils de Thomas Fraser et de Elizabeth Fraser, épouse ce jour là Françoise, fille de René Adam et de Marie Monpas.

En 1797, on commence à voir les Enouf, et en 1798 les MacIntyre dont on transforme le nom en Maquentre.

Le 19 novembre 1798, M. Charles Faucher succédait au curé Compain. Il mourut le 26 mars 1803, à l'âge de 59 ans et fut enterré dans l'église de Beaumont par M. Bonaventure Alinotte.

Depuis l'origine de la paroisse, il est le quatrième cure qui décéda dans l'exercice de ses fonctions et qui repose sous les dalles du sanctuaire.

Du mariage de Pierre le Roy et de Marie-Agathe Turgeon naquirent douze enfants :

1. MARIE-ÉLIZABETH, mariée à Beaumont le 20 janvier 1800 à Joseph Fournier, fils d'Alexandre Fournier et de Marie Turgeon.

2. MARIE-CHARLOTTE, mariée le 25 janvier 1802 à Beaumont à Antoine Fournier, fils d'Augustin Fournier et de Marie Boutillet.

3. MARIE, née le 6 juin 1761, mariée le 28 novembre 1786 à Augustin Fournier, frère du précédent. Augustin Fournier mourut en 1837, à l'âge de 84 ans. Sa femme décéda en 1831 à l'âge de 70 ans.

4. FRANÇOIS, qui fut mon bisaïeul, né le 13 avril 1764, marié le 12 novembre 1791 à Angélique Pâquet.

5. MARGUERITE, née le 18 août 1774.

6. ANTOINE, né le premier juin 1778, mort célibataire chez le seigneur Roy, le 10 janvier 1852, à l'âge de 74 ans.

7. GUILLAUME, né le 13 mai 1780, marié à Québec, le 12 janvier 1808, à Marie Hamel.

8. MARIE-FRANÇOISE-AMABLE, née le 10 juillet 1782, morte le 15 mars 1784.

9. PIERRE, né le 3 novembre 1759, baptisé à Saint-Charles, marié le 6 février 1787 à Marie-Anne Guay. Il s'établit à Saint-Gervais.

10. AGATHE, qui épousa Laurent Lemelin (1).

11. JOSEPH, né en 1767, marié le 26 août 1788 à Québec à Marie Brunet, enterré le 16 mars 1836 à Québec.

12. JEAN. Le 19 novembre 1798, je trouve dans les cahiers de prône de la cathédrale de Québec déposés à l'archevêché la promesse de mariage qui suit : « Promesse de mariage entre Jean Roy, boulanger, de Québec, fils de Pierre Roy et d'Agathe Turgeon, de Beaumont, et Louise Forton, fille majeure de Jean Forton et de Geneviève Bouché. 1re publication. » En marge il est dit : « La fille a resilié (2) »

(1) Voir quittance de droits légitimaires du 3 août 1794. Étude de Riverin à Montmagny.

(2) Je trouve dans la *Gazette de Québec* les avertissements qui suivent :

JEAN LE ROY

« 8 décembre 1766.

« Jean le Roy a ouvert son café à la Basse-Ville, dans la maison où il a demeuré ci-devant. Il recevra tous les Messieurs qui lui feront la grâce de lui donner leur pratique, et ils pourront être assurés qu'il les traitera bien, et à aussi bon marché que tout autre en cette ville.

« N. B.—Tous les Messieurs et Dames qui lui feront l'honneur de fréquenter sa maison de campagne, pourront aussi être assurés, qu'ils seront bien traités et bien servis. »

—
« AVERTISSEMENTS

« 14 avril 1768.

« Jean Roy, demeurant à Sans-Bruit, à la ferme du général Murray, ayant le plus beau paturage des environs pour nourrir les vaches pendant l'été, sur lequel il y a plusieurs ruisseaux, avertit tout ceux

Antoine Fournier qui épousait le 25 janvier 1802, Marie-Charlotte Roy, s'établit à Saint-Roch de Québec où il fut marchand de poissons.

De ce mariage naquirent :

1. ARCHANGE, qui épousa Charles Laveau, couvreur en bardeaux.
- 2.....qui épousa Joseph Baker, maçon.
3. LOUIS, maître-cordonnier.
4. FRANÇOIS-XAVIER.
5. THÉOPHILE, cordonnier.
6. CHARLOTTE, qui épousa François Lafleur, meublier.
7. GENEVIÈVE, qui épousa Louis Charland, cordonnier, de Saint-Henri.
8. ANATHALIE, qui épousa Ignace Prémont, maçon.

qui voudront lui envoyer leurs vaches, qu'ils peuvent être assurés qu'elles seront bien gardées ; et qu'ils les fera prendre en ville à 6 h. du matin par 3 gardiens, qui les ramèneront tous les soirs entre 5 h. et 6 h. : il prendra pour chaque 2 piastres pour tout l'été, payables au dit le Roy, à la Saint-Michel. Il a aussi de très bons enclos pour ceux qui souhaiteraient envoyer leurs chevaux et prendra pour chaque 1 piastre par mois.

« Tous ceux qui lui enverront leurs animaux, enverront aussi leurs noms par les gardiens, ou viendront s'inscrire eux-mêmes chez le sous-signé.

« JEAN ROY. »

« 15 septembre 1768.

Jean Roi,

« AVERTISSEMENTS

« A louer pour entrer immédiatement, par bail pour 2 ou 3 années.
« Une maison de campagne, demie lieue de la ville de Québec, agréablement située sur le chemin de Saint-Jean, très commode, avec toutes ses dépendances, grand jardin garni d'arbres fruitiers, une belle et grande prairie contenant environ 4 milliers de foin, occupée ci-devant par le sieur Jean Roi. Il faut s'adresser au sieur Dumon, marchand à Québec ».

Le 13 décembre 1826, (Greffé du notaire J.-B. Vincent), Antoine Fournier donnait un emplacement à son fils Théophile, encore mineur.

Le 13 mai 1851, le notaire Laurin vendait un immeuble situé sur la rue Fleurie à Saint-Roch de Québec, appartenant à la succession d'Antoine Fournier.

Antoine Fournier a joué un rôle assez considérable pendant la rébellion de 1837. Il fut un des membres les plus ardents du club des *Fils de la liberté*. C'est lui qui favorisa l'évasion des prisonniers américains Dodge et Theller, détenus à la citadelle de Québec. Il les cacha dans sa propre maison, jusqu'au jour où il put les faire conduire en sûreté jusqu'à la frontière.

Les enfants de Pierre le Roy abandonnèrent la particule et ne s'appelèrent plus que Roy tout court. C'est au commencement du siècle que cette transformation de nom eut lieu.

Deux des enfants de Pierre le Roy, Joseph et Guillaume, s'établirent à Québec et parvinrent à force de soins et de travail à y acquérir une fortune considérable. Je vais maintenant suivre l'histoire de ces deux favorisés du sort.



te
de
éc
ai
gr
Q



CHAPITRE HUITIÈME

NOTES SUR JOSEPH ET GUILLAUME ROY

I

DEUX des fils de Pierre le Roy, mon trisaïeul, laissèrent la paroisse de Beaumont, alors qu'ils étaient à peine sortis de l'enfance, pour aller tenter la fortune dans la ville de Québec.

Joseph et Guillaume Roy exercèrent d'abord le métier de boulanger, puis comme ils étaient bons travailleurs, économes, ils ne tardèrent pas à acquérir une honnête aisance. Tous deux se mirent à faire le commerce des grains et comptèrent parmi les principaux marchands de Québec.

Joseph Roy a occupé dans la vieille capitale une belle position parmi les hommes d'affaires. Sa grande réputation d'honnêteté lui valut la confiance de ses concitoyens. En 1834, il était un des commissaires nommés pour surveiller l'institut des sourds-muets à Québec.

Joseph Roy épousa à Québec, le 26 août 1788, Marie Brunet, fille de Jean-Baptiste Brunet et de feu Thérèse Audet dit Lapointe.

Présents au mariage : François Roy, frère de l'époux, mon bisaïeul, Agathe Turgeon sa mère, ma trisaïeule, Agathe Roy, sa sœur.

Le contrat de mariage de Joseph Roy et de Marie Brunet est déposé dans l'étude du notaire Charles Voyer, sous la date du 17 août 1788.

Marie Brunet était la tante de M. l'abbé L.-O. Brunet, professeur de botanique à l'Université Laval, décédé le 2 octobre 1876.

Du mariage de Joseph Roy et de Marie Brunet sont nés :

1. JOSEPH, né le 20 novembre 1789. D'après la sœur Marie de Bon-Secours, supérieure de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, qui l'a connu, ce fils aîné est mort célibataire, à un âge avancé. Il était de naturel très gai, aimait à rire et à s'amuser.

2. FRANÇOIS-XAVIER, né le 9 mars 1791. Il épousa à Québec, le 17 octobre 1814, Marie-Anne Guillaume dit Décormier, fille de Jean-Baptiste Guillaume dit Décormier, menuisier, et de dame Marie Montreuil, de la paroisse de Gentilly. Ce mariage fut béni par M. Parent, prêtre du Séminaire de Québec.

De cette dernière union sont nés :

François-Xavier, né le 20 novembre 1815.

Marie-Anne, née le 9 juin 1821, morte le 6 août 1821.

Marie-Adélaïde, née le 2 septembre 1823.

Eugène, mort accidentellement à la Pointe-Riche, sur l'île de Terre-Neuve, où il était gardien de phare.

Adèle, mariée au notaire Maureault, parent de l'abbé Maureault, auteur de l'*Histoire des Abénaquis*.

Marie-Anne Descormiers, femme de François-Xavier Roy, mourut le 30 août 1827, à l'âge de 34 ans, et ce dernier épousa en secondes noces, au Cap-Santé, le 27 août 1828, Marie-Geneviève Fitzbach, fille de Charles Fitzbach, originaire du grand duché de Luxembourg et qui était venu très jeune au Canada avec un régiment recruté dans son pays et engagé au service de l'Angleterre.

Du mariage de François-Xavier Roy et de Marie-Geneviève Fitzbach sont nés :

Séraphine, entrée aux Sœurs de la Charité de Québec, sous le nom de Marie de Bonsecours, et aujourd'hui (1897) supérieure de l'Hospice de Saint-Joseph de la Délivrance, à Lévis.

Céline, entrée aux sœurs de la Charité de Québec, sous le nom Saint-Pierre, et aujourd'hui supérieure du couvent de Notre-Dame de Lévis.

Clorinde, morte à l'âge de quatorze ans.

François-Xavier Roy mourut le 15 septembre 1833 et est enterré au Cap-Santé. Après sa mort, sa veuve devint la ménagère de M. Dufresne, curé de Saint-Gervais,

qui se noya au printemps de 1843, comme il allait visiter des malades dans la nouvelle paroisse de Saint-Raphaël.

Marie Fitzbach revint à Québec, où elle fonda en 1849 l'asile du Bon-Pasteur. Madame Roy est morte dans cette communauté le 1^{er} septembre 1885, à l'âge de 79 ans et 11 mois. M. l'abbé Casgrain a écrit sa vie dans un livre publié en 1896 et intitulé : *L'Asile du Bon-Pasteur de Québec d'après les annales de cet institut*.

3. MARIE-LOUISE, née le 23 janvier 1792, mariée le 10 août 1814 à Pierre-Charles Chauveau, marchand, fils de Pierre Chauveau.

M. L. Roy Chauveau

De cet union sont nés :

Marie-Louise, née le 13 août 1815.

Pierre, mort le 20 juillet 1817, à l'âge de six mois, enterré dans le cimetière de Sainte-Anne, à Québec.

Marie-Anne-Cécile, née le 12 janvier 1818, morte le 30 septembre 1818.

Joseph-Antoine, né le 13 juin 1819.

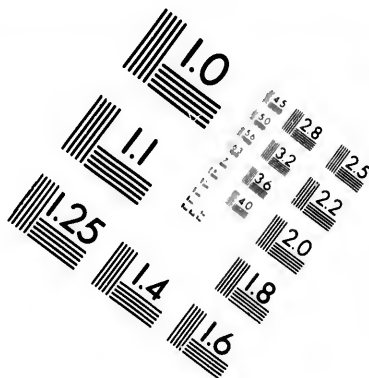
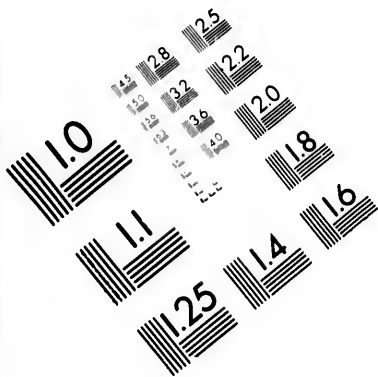
Pierre-Joseph-Olivier, né le 30 mai 1820, et dont la biographie suivra plus loin.

4. MICHEL, né le 24 août 1793, mort le 11 mars 1799, à l'âge de 5 ans.
5. MARIE-ANGÉLIQUE, née le 5 août 1796.
6. JEAN-OLIVIER, né le 13 juillet 1798, mort le 8 novembre 1800, à l'âge de 2 ans et 4 mois.
7. MARIE-ADÉLAÏDE, née le 21 décembre 1799, morte le 22 août 1800, à l'âge de 8 mois.
8. PIERRE, né le 21 février 1801.
9. MARIE-MARGUERITE, née le 3 juillet 1802.
10. MARIE-ADÉLAÏDE, née le 8 août 1803. Elle épousa à Québec, le 23 juin 1819, André-Rémi Hamel, dont la sœur, Marie, avait épousé en 1808, Guillaume Roy, frère de Joseph Roy. Nommé avocat le 23 avril 1818 (1), André-Rémi Hamel s'acquitta par ses talents

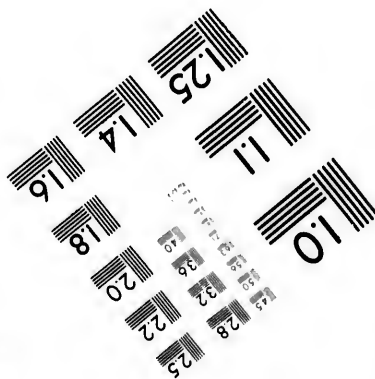
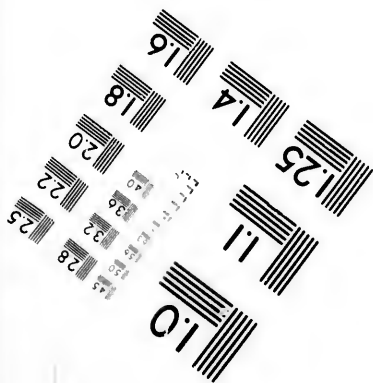
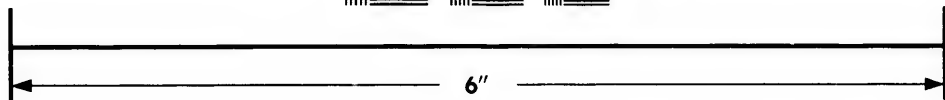
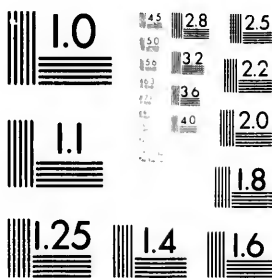


et sa science une grande réputation au barreau. Il fut appointé, le 11 juillet 1832, avocat-général pour le Bas-Canada, en remplacement de George Van Felson, résignataire. Cette nomination fit beaucoup de bruit à l'époque. André-Rémi Hamel était juge et commissaire de la cour des requêtes lorsqu'il mourut à Leeds, d'apoplexie foudroyante, le 24 mars 1840. Il fut enterré à Québec, trois jours après.

(1) *Gazette de Québec*



**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

45
30
32
36
18
28
25
22
20

10

11. OLIVIER, né le 17 décembre 1804.
12. CHARLES, né le 27 novembre 1805. Parrain : Pierre Chauveau.
13. LOUIS-DAVID, né le 9 juin 1807, marié 1° à Adélaïde Masse, fille de feu Pierre Masse et de Marie-Anne Boucher, le 11 septembre 1832.

A eu d'elle :

Marie-Adeline Opportune, née le 7 octobre 1833.

Joseph-Remy-David, né le 12 avril 1835.

Louis-David Roy, épousa en second mariage, le 19 août 1839, Marie-Tharsile Parant, fille de Antoine-Archange Parant, notaire, et de Marie-Tharsile Daveluy, nièce de M. Parant, procureur du séminaire. David Roy fut nommé juge de la Cour Supérieure le 28 novembre 1857, lors de la décentralisation des tribunaux.

14. EDOUARD, né le 26 mai 1808.

15. FRÉDÉRIC, né le 5 juin 1809.

16. THOMAS-ETIENNE, né le 7 mars 1811. Il épousa à Québec, le 19 mai 1835, Reine-Élizabeth Faucher, fille de Pierre Faucher et de Marie-Thérèse Labbé, (contrat de mariage, greffe A. A. Parent).

Enfants :

Pierre-Joseph-Thomas-André, né le 13 mai 1836.

Thomas-Alfred-Hyppolite, né le 19 janvier 1838.

Cyprien-Eugène-Odilon, né le 13 juillet 1839.

Marie-Louise-Antoinette.

17. LOUIS-ROGER, né le 16 avril 1812, mort le 28 septembre 1812. Il eut, pour parrain, Roger Raby qui épousa en 1813 une fille du fameux colonel Dambourgès.

Joseph le Roy, vers 1811, fit commerce de société avec l'un de ses gendres, Pierre-Charles Chauveau, qui fut le père de l'honorable P.-J.-O. Chauveau.

Pierre Chauveau

Joseph le Roy mourut à Québec, le 12 mars 1836, à l'âge de 68 ans, et fut enterré dans la chapelle de Sainte-Anne, en présence de François Langlois, Jacques Leblond, Antoine Parant, Etienne-Claude Lagueux, Louis Fortier, A.-A. Parant.

Joseph Roy

Sa femme, Marie Brunet, mourut dans la même ville, le 2 mars 1852, et fut enterrée dans la cathédrale.

Louis-David Roy, le treizième enfant de Joseph, qui fut juge de la Cour Supérieure, a été un homme remarquable.

« M. Roy, écrit M. Chauveau (1), a été un des hommes de sa génération qui ont eu le plus d'aptitude et de dévouement pour les sciences et les lettres ; une trop grande modestie, voire une excessive timidité l'ont empêché de se distinguer, aux yeux du public, comme il aurait pu le faire. La botanique était son étude favorite et il avait formé un très bel herbier qui fut malheureusement détruit, à Québec, dans l'incendie de 1845. »

Quelques années avant 1837, la *Gazette de Québec* a publié sous le pseudonyme d'un *Ami du statu quo*, des petites comédies, très bien écrites où l'on raille assez finement l'historien Garneau sur l'enthousiasme révolutionnaire qu'on l'accuse d'avoir remporté d'Europe. Ces comédies ont été attribuées à diverses personnes. M. Chauveau (1) donne comme leurs véritables auteurs MM. G.-B. Faribault et David Roy. Tous deux devinrent depuis les amis intimes de M. Garneau. Le premier, bien connu par ses savantes recherches, a rendu pleine justice aux travaux de notre historien national, le second a été son collègue dans la rédaction d'un journal littéraire et scientifique. Ce journal qui avait nom *l'Institut*, M. Garneau en entreprit la publication, avec M. David Roy au cours de l'année 1841 (2).

(1). *F.-X. Garneau, sa vie et ses œuvres*, pp. LIV.

(2) Loc. cit. p. XXVIII.

(3) Loc. cit. p. LII. Voir des détails sur ce journal aux pp. LII, LIII et LIV de l'ouvrage cité.

Adéline Roy, fille aînée du juge David Roy, épousa Alexandre de Lusignan, qui fut pendant onze années préposé aux comptes et aux statistiques, dans le département de l'instruction publique. Il était fils du docteur de Lusignan qui fut l'officier rapporteur lors de la malheureuse affaire du 21 mai 1831 à Montréal, et qui fut injustement emprisonné en 1837, comme bien d'autres amis du pays. Dans le mois de novembre 1866, M. de Lusignan qui depuis déjà près d'un an, se sentait atteint d'une impitoyable maladie qui devait le conduire au tombeau, demanda et obtint un congé d'absence qu'il utilisa en se rendant de suite à la Floride où il demeura jusqu'au mois de juin 1867. Il était naturel d'espérer qu'un climat plus doux et la cessation du labeur considérable que sa charge lui imposait, et dont il s'appliquait avec zèle et une rare application, le ramèneraient à la santé. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui était impossible de reprendre ses travaux, et quelque mois plus tard, il résignait sa charge. Il mourut au mois de mars 1868.

M. de Lusignan était doué d'une grande habileté, surtout dans la spécialité à laquelle il s'était consacré. D'un caractère doux et affable, il s'était fait tout particulièrement aimer et estimer de tous ceux qui avaient des rapports avec lui. M. de Lusignan n'était âgé que de trente-cinq ans à sa mort. Il avait fait ses études au collège de Montréal.

Adéline Roy, femme de M. de Lusignan, le précéda

dans la tombe. Il laissa d'un second mariage avec Mlle Marie-Anne Guy, fille du juge Guy, deux enfants (1).

Thomas-Etienne Roy, seizième enfant de Joseph, est mort à un âge avancé, après avoir été sergent d'armes du conseil législatif (2). Un de ses fils, Thomas, est aujourd'hui lieutenant-colonel du 9^{ème} bataillon de Québec. Une de ses filles, Marie-Louise-Antoinette, a épousé le docteur Malcolm Guay, député du comté de Lévis aux Communes du Canada. Elle est morte le 24 mai 1892, à Saint-Romuald d'Etchemin.

Cyprien-Eugène-Odilon, troisième enfant de Thomas-Etienne Roy, étudia le droit sous MM. Lelièvre et Angers et se fit recevoir avocat (3). Marié le 10 août 1867 à Marie-Virginie Thibaudeau, il est mort à Québec, le 1^{er} mars 1884.

Il a eu pour enfants :

Marie-Reine-Virginie-Héloïse, née le 22 juin 1888, mariée le 17 septembre 1889 à Nazaire N. Ollivier, avocat, de Québec.

Emile-Odilon, né... mai 1870, marié le 31 janvier 1893 à Marie-Corinne-Helmina Turcotte.

Alfred, né le 10 novembre 1872.

(1) *Journal de l'instruction publique*, 1868, p. 35.

(2) Le 31 décembre 1827, Mgr de Fussala bénissait à Québec le mariage de François Roy, avocat à Montréal, fils de Charles Roy et d'Euphrosine Gariépy, avec Angélique-Alzire Romain, fille de François Romain et d'Agathe Bidégaré. M. François Roy appartenait à une des nombreuses branches du clan des Roy de Montréal.

(3) Brevet d'étudiant du 9 novembre 1859.

Marie-Joséphine-Antoinette-Eugénie, née le 11 novembre 1874.

Marie-Amélie, née le 26 octobre 1877.

M.-R.-V.-Héloïse Roy a eu pour enfants :

Marie-Reine-Virginie-Lucienne, née le 8 août 1890.

Louis-Paul-Emile, né le 16 mars 1891, mort le 17 avril 1895.

Marie-Jeanne-Corinne, née le 6 décembre 1893, morte le 30 juillet 1894.

Marie-Oline-Beatrice-Aline, née le 29 mars 1895.

Emile-Odilon Roy a eu pour enfant :

Emile-Odilon-Thomas, né le 24 juin 1894.

II

Un des grands mérites de Joseph Roy est d'avoir su deviner les talents précoces de son petit-fils Pierre-Joseph Olivier Chauveau et d'assurer son brillant avenir par la protection bienveillante qu'il accorda à ses parents. C'est une gloire pour une famille que de compter parmi les siens l'un des Canadiens-français les plus illustres que notre pays ait produit.

L'honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau naquit à Québec, le 20 mai 1820, du mariage de Pierre-Charles Chauveau et de Marie-Louise Roy. Il fit des études brillantes au séminaire de sa ville natale, puis étudia le droit dans le bureau de ses oncles, André Hamel et David Roy,

qui pratiquaient alors en société. Admis à la profession le 30 août 1841, M. Chauveau pratiqua d'abord avec son oncle David Roy jusqu'à ce qu'il fut nommé juge, puis eut pour associé M. P.-B. Casgrain, aujourd'hui protonotaire à Québec. Mais le Barreau n'avait rien d'attrayant pour le jeune avocat. La politique, le journalisme et la littérature avaient pour lui des charmes auxquels il ne put résister. Pendant sa cléricature, de 1838 à 1841, il avait collaboré au *Canadien*, avec un tel succès, que le *Courrier des Etats-Unis* le nomma son correspondant. Les écrits que M. Chauveau a publiés dans ce dernier journal jusqu'en 1853 sont vraiment remarquables.

Du journalisme au parlement il n'y a qu'un pas. En 1844, M. Chauveau se présentait dans le comté de Québec, et il y battait par une majorité d'au delà de 1000 voix, l'honorable John Neilson, un des vétérans de nos luttes politiques, qui fut longtemps un des leaders des partis. En 1848, il fut réélu par acclamation. Le jeune député supporta le parti de Lafontaine-Baldwin, dès le commencement, mais il vota cependant avec Papineau sur la question de la représentation populaire. En 1848, il combattit vaillamment en faveur des réclamations des malheureux Canadiens que la révolte de 1837 avait ruinés. La même année il obtint la formation d'un comité qui fut chargé de s'enquérir sur les causes de l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis. Le rapport qu'il prépara, de concert avec M. Jean-Charles Taché, contient les suggestions les plus pratiques.

La position qu'occupait alors M. Chauveau était au premier rang. On ne pouvait plus l'ignorer dans la formation d'un ministère. En 1851, il obtint le portefeuille de solliciteur-général dans l'administration Hincks-Morin, et en 1853, il était nommé secrétaire de la province lors de la retraite de M. Caron.

C'est en cette même année que M. Chauveau publia son premier ouvrage littéraire, *Charles Guérin*, qui fut le premier roman de mœurs canadiennes. Ce livre a servi depuis de modèle à tous ceux qui ont voulu décrire la vie si simple de nos campagnes. M. Chauveau y chante l'amour, l'amour pur des champs, les joies et le bonheur du paysan. On a peine à croire aujourd'hui qu'un homme lancé dans le tourbillon de la politique ait pu avoir l'âme assez sereine et l'esprit assez tranquille pour composer un pareil églogue. Quel est le politicien, qui, de nos jours, pourrait en faire autant ?

L'administration Hincks-Morin ayant été défaite, M. Chauveau demeura pendant quelque temps dans le ministère MacNab-Morin, mais lorsqu'en janvier 1855, M. Morin accepta une charge de juge, il dut remettre son portefeuille. On lui offrit la charge de surintendant de l'instruction publique de la province du Bas-Canada, à la place du docteur Meilleur qui venait d'être nommé directeur de la poste à Montréal. Jamais un gouvernement ne pouvait trouver un homme plus apte à remplir une semblable position. M. Chauveau se trouva alors dans son véritable élément. Pendant douze années il s'occupa activement de perfec-

tionner notre système d'instruction primaire. C'est à lui que nous devons la fondation de nos écoles normales et la création des journaux traitant spécialement de questions d'éducation. Il ne se contenta pas d'attirer à la rédaction de ces journaux tout ce que le Canada français comptait alors de lettrés, mais il y fit largement sa part. Soutenu par Sir George Cartier, M. Chauveau fit adopter par le parlement des lois très sages qui réformèrent complètement nos méthodes d'enseignement et protégèrent la classe si intéressante des instituteurs qui jusque là n'avait jamais reçu aucune attention de la part des gouvernements. Ceux qui ont peur des innovations et des voies larges du progrès moderne ont beaucoup attaqué M. Chauveau à ce propos. Mais, aujourd'hui, où les temps sont bien changés, comment ne pas admirer et louer l'homme qui, le premier, bravant les préjugés et la routine, mit courageusement la hache en bois pour essayer de construire un nouvel édifice à la place de celui qui était tout vermoulu.

C'est pendant que M. Chauveau était surintendant de l'instruction publique que le Canada fut menacé d'une incursion par les Féliens. Le fin et délicat lettré mit de côté la plume pour prendre l'épée. Les élèves des écoles normales furent organisés en bataillon et M. Chauveau reçut le titre de lieutenant-colonel.

En 1866, le surintendant fut chargé d'une mission spéciale en Europe. Il parcourut l'Irlande, l'Ecosse, l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie,

étudiant les systèmes d'éducation de ces différents pays et visitant les grandes universités.

De retour au Canada, dans l'été de 1867, M. Chauveau fut appelé bientôt après à former la première administration de la province de Québec et à remplacer M. Cauchon qui n'avait pu réussir à la tâche. On l'enlevait à ses livres et à ses études pour le replonger dans les tourmentes de la politique. M. Cauchon, un homme de grande habileté, avait succombé sous le fardeau, M. Chauveau, plus conciliant et plus tempéré, parvint à surmonter tous les obstacles. Il fut le premier ministre de sa province natale jusqu'en 1873, avec le portefeuille de ministre de l'instruction publique et de secrétaire. Ce fut l'âge d'or des hommes de lettres. M. Chauveau, voulant encourager tous les premiers talents qui promettaient de faire leur marque, distribua largement les emplois aux écrivains. C'est ainsi que MM. Lemay, Legendre, Montpetit, Joseph Lenoir, Joseph Marmette, Faucher de Saint-Maurice purent s'occuper d'écrire des livres sans avoir à craindre le *res angusta domi*.

En janvier 1873, M. Chauveau résigna comme premier ministre pour accepter la position d'orateur du sénat du Canada. A l'avènement du gouvernement Mackenzie au pouvoir, il fut démis de sa charge et résigna son siège au sénat pour se présenter dans le comté de Charlevoix contre M. P.-A. Tremblay. Il fut défait au poll et rentra dans la vie privée après trente années de service actif.

En 1876, M. Chauveau fut élu membre, puis président de la Commission du Hâvre de Québec, et l'année suivante le gouvernement de cette province le nommait shérif de Montréal, lors de la mort de M. Leblanc. En 1878, l'Université Laval lui donnait la chaire de professeur en droit romain à sa succursale de Montréal.

Pendant sa longue carrière si bien remplie, M. Chauveau a reçu de nombreux honneurs. Il fut docteur en droit et ès lettres de l'Université-Laval. Les universités McGill et Bishop lui conférèrent le même titre. Il a été président de la Société Royale du Canada, membre de l'Académie de Muses Santonnes, membre correspondant de l'Athénée Louisianais, commandeur de l'ordre de Pie IX, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire et officier de l'Instruction Publique de France.

La réputation littéraire de M. Chauveau remonte aux premières années de sa jeunesse. Ses discours, surtout ceux qu'il prononça à l'inauguration du monument des braves de Sainte-Foye, et lors du dévoilement du monument élevé à l'historien Garneau, resteront comme des chefs d'œuvre d'éloquence. C'était bien là le véritable orateur académique, à la phrase châtiée, au débit harmonieux et correct. Et quelle dignité cet homme savait mettre dans ces solennelles circonstances ! M. Chauveau a beaucoup écrit. On retrouve des études sorties de sa plume féconde dans tous les journaux littéraires du temps : l'*Opinion Publique*, la *Revue de Montréal*, la *Revue européenne*. J'ai déjà parlé de son roman de *Charles Guérin*. M. Chau-

veau a encore fait publier : *L'Instruction publique au Canada*, 1876 ; *Souvenirs et légendes*, 1877 ; *François-Xavier Garneau, sa vie, ses œuvres*, 1883 ; *Voyage du prince de Galles en Amérique*, 1861. Que dire de ses nombreuses poésies si souvent citées dans toutes nos anthologies canadiennes ? Qui ne connaît pas ces vers désormais fameux ?

Stadaconé dormait sur son fier promontoire ;
Ormes et pins, forêt silencieuse et noire,
Protégeait son sommeil,
Le roi Donnacona, dans son palais d'écorce,
Attendait, méditant sur sa gloire et sa force,
Le retour du soleil.

M. Chauveau avait épousé, le 22 septembre 1840, Marie-Louise-Flore Masse qui mourut le 24 mai 1875. De cette union naquirent huit enfants, six filles et deux garçons. Le fils aîné, Pierre Chauveau, employé pendant quelque temps au département de l'instruction publique, demeure maintenant à Montréal où il occupe une charge au bureau du shérif. Il a publié un ouvrage remarqué sur Ozanam.

Le fils cadet, l'honorable Alexandre Chauveau, admis au barreau en 1869, a été député du comté de Rimouski et a eu les portefeuilles de solliciteur-général et de secrétaire de la province dans le ministère Joly. Il est maintenant magistrat de police à Québec, et de son mariage avec l'une des filles du juge Tessier, de la Cour d'Appel, il a deux enfants,

Des six filles nées du mariage Chauveau-Masse, l'une mourut toute jeune ; une autre, Marie-Caroline-Olympe mourut de phtisie, le 9 octobre 1855, à l'âge de 11 ans et 8 mois ; une troisième, Henriette, mariée en octobre 1870, au lieutenant William Scott Glendonwin, de Parton, Ecosse, 69^{me} régiment, mourut aux Bermudes, le 17 décembre de la même année. Flore, la fille aînée, mourut le 24 mars 1871. Le 30 décembre 1875, Elise, qui était religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, mourait à Montréal. Elle s'appelait en religion Sœur Sainte-Florine. La fille cadette, Honorine, a épousé le docteur Vallée, de Québec, un des plus savants professeurs de l'Université Laval à Québec. C'est elle qui habite la maison paternelle, dans la vieille capitale, à l'encoignure des rues Sainte-Anne et du Trésor. L'antique résidence de l'aïeul Joseph Roy ne pouvait avoir des hôtes plus charmants et plus éclairés.

M. Chauveau a fait ériger dans la chapelle des Ursulines de Québec deux monuments à la mémoire de sa femme et de trois de ses filles qui y sont enterrées.

L'un est l'œuvre de Marshal Wood et représente la Foi, l'Espérance et la Charité ; l'autre, dû au ciseau de Van Looper, contient un bas relief de Carlo Dolec, où est représentée une *Mater Dolorosa* avec la légende : *Quis est homo qui non flet ?*

L'honorable P.-J.-O. Chauveau a été l'une des figures les plus caractéristiques du Canada français. Il a possédé le

génie de sa race et sa mémoire vivra tant qu'il y aura un esprit délicat et patriotique dans la province de Québec.

M. Chauveau, qui aimait beaucoup la jeunesse, a encouragé mes premiers essais littéraires. Avec quelle délicatesse, il se plaisait à me rappeler que nous étions de même sang.

Lors de la publication de mon étude sur l'*Ordre de Malte en Amérique*, il m'écrivait le 3 mars 1885 :

« Mon cher cousin,

« J'ai reçu avec beaucoup de plaisir votre belle brochure. Elle fait honneur à *la famille* ou plutôt à *la gens* car nous sommes plutôt *gentes*. Dans tous les cas, votre brochure, elle, est très gentille.

« Songez un peu que c'est moi qui ai donné l'alarme du feu du Château Saint-Louis, le 22 ou 24 janvier 1834. Je l'ai rappelé au général Doyle, qui alors était aide-de-camp de lord Aylmer, un jour que je dînais avec lui, à Spencer Wood. Mon grand père Roy avait vu sortir de la *boucane* par une *écoutille de la couverture* et m'avait envoyé avertir l'officier de garde.

« J'étais à faire un dessin au *mezzotinto*, alors à la mode que j'ai conservé y ayant inscrit l'évènement en question. Je ne sais ce qu'il est devenu. »

Une autre fois, il m'écrivait pour me dire combien il avait gardé bon souvenir de mon grand père, *ce brave Fer-réal*, ainsi qu'il l'appelait.

N'est-ce pas que cette marque d'attention était charmante de la part d'un homme qui avait occupé dans son pays les plus hautes positions et qui s'adressait à un pauvre petit cousin de campagne, bien ignoré et pauvre diable ?

On peut citer de M. Chauveau mille traits de ce genre.

III

Guillaume Roy, frère de Joseph et qui partit avec lui de Beaumont pour venir s'établir à Québec, épousa le 12 janvier 1808, Marie Hamel, fille de Charles Hamel, ferblantier, et de Marie Bedouin. Présents au mariage : Joseph et Antoine Roy, frères de l'époux, André Hamel, frère de la mariée et Charles Hamel, son père.

De ce mariage naquirent.

1. MARIE-ANGÈLE, née le 1^{er} décembre 1808, mariée, le 31 mai 1831, à François-Xavier Gagnon, marchand, fils de feu Joseph Gagnon, et de Françoise Morel, de la paroisse de Saint-Roch de Québec.

A eu d'elle : *Clina*, née le 24 mai 1833, encore vivante à Québec ; *Hélène*, morte ; *Joseph*, mort.

2. GUILLAUME, né le 24 avril 1810, mort le 29 juin 1810.

3. RÉMI-PHILIPPE, né le 1^{er} octobre 1811, dont on verra plus loin les trois unions successives.

4. ELÉONORE, née le 2 octobre 1813, décédée le 20 septembre 1814.

5. MARIE-CÉCILE, née le 28 juin 1815, mariée le 6 août 1839 à Michel Abraham Hamel, fils de François-Xavier Hamel et de Marie-Françoise Routier. De ce mariage sont nés le docteur Auguste Hamel et Eugène Hamel.

6. FLAVIE, née le 18 septembre 1819. Elle épousa, le 31 juillet 1862, Jean-François Giasson, marchand, de l'Anse à Gilles, comté de l'Islet. M. Giasson est mort le 8 septembre 1893. Sa femme demeura à l'Hôtel-Dieu du Sacré Cœur à Québec.

On lit dans l'*Electeur* du 11 septembre 1893 :

« Nous apprenons avec chagrin la mort de notre ami, M. Jean-François Giasson, de l'Anse à Gilles, négociant bien connu à Québec et sur toute la rive sud, décédé vendredi soir dernier à l'âge de 74 ans et six mois, après une maladie de peu de jours.

« Le défunt était dans les affaires à l'Anse à Gilles depuis un demi-siècle. C'était un modèle de probité, de dévouement et d'activité, et son nom, comme nous l'avons dit, était connu très loin dans le pays et hautement respecté. Devenu veuf, il avait épousé en seconde noce Mlle Flavie Roy.

« Il laisse de son premier mariage trois fils, M. Onésime Giasson, N. P., de Montréal, le Dr Giasson, de Québec, et M. Honoré Giasson, de l'Anse à Gilles ; deux filles, M^{me} Dr Lavoie, de l'Islet, et M^{me} Larochele, domiciliée aux États-Unis, »

7. EMÉLIE-EUPHROSINE, née le 26 mars 1821.

8. MARIE-ZOË-MAXIMILIANA, née le 9 janvier 1830, mariée le 1^{er} février 1859, à Pierre Bidégaré. M. Bidégaré est mort à Saint-Roch de Québec, le 3 juillet 1896.

9. FLORE, née en 1818, mariée à Pierre Fraser, navigateur, a eu de lui : *Joseph-Augustin*, né le 2 décembre 1858, mort le 22 avril 1859. Elle est morte à Lauzon, le 26 mars 1895, à l'âge de 80 ans, dit le *Quotidien*, chez son gendre Moïse Leclerc, huissier, maire de Saint-Joseph.

Guillaume Roy décéda subitement à Québec, le 15 juillet 1850, frappé d'apoplexie. Il était âgé de 71 ans. Il fut enterré à Beaumont, sa paroisse natale, le 18 du même mois. Sa femme, Marie Hamel, est morte le 29 janvier 1864.

Guillaume Roy

Du mariage de Pierre Bidégaré et de Marie-Zoé Roy
sont nés :

Joséphine-Orpha, née le 28 février, et décédée le 4 mai 1860.

Pierre-Antonin-Jules, notaire, né le 31 juillet 1862, mort le 19 janvier 1884.

Marie-Philippe-Emile, mort jeune.

Marie-Emmèlie-Ennise, née le 19 janvier 1864, mariée le 8 septembre 1896, au Dr N.-E. Dionne.

Adolphe-Ladislas, né le 14 octobre 1866, décédé le 31 décembre 1866.

Ernest-Alphonse, né en mai 1868.

Ferdinand, né en mai 1870.

M.-Cécile-Antoinette, née le 3 novembre 1873, décédée le 1er septembre 1888.

Rémi-Philippe Roy, troisième enfant de Guillaume Roy, né le 1^{er} octobre 1811, épousa : 1^o Sophie O'Neil, fille de Guillaume O'Neil et de Marie Lemelin, de Trois-Rivières, le 18 juin 1833. Il a eu d'elle :

François-Xavier-Philippe, né le 26 mars, et mort le 16 août 1834.

2^o Elizabeth Bissett, fille de Samuel Bissett et de Catherine Glasgow, d'Halifax, le 9 février 1836. Il a eu d'elle :

Rémi-Philippe, né le 12 février 1837.

Samuel, né le 19 décembre 1839, mort le 26 mars 1841.

3^o Marie Genest. Il a eu d'elle.

Guillaume-Thomas, né le 8 août 1842.

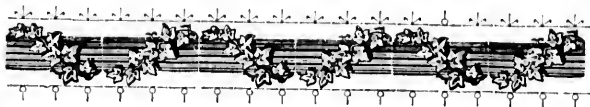
Marie-Marguerite, née le 20 février 1844.

Ferdinand-Hégésippe, né le 12 octobre 1845.

Pierre-Isaïe, né le 6 septembre 1847, mort le 9 juillet 1848.

Rémi-Philippe Roy est mort à Saint-Roch de Québec, le 19 novembre 1847, à l'âge de 36 ans.





CHAPITRE NEUVIEME

FRANÇOIS ROY

I

FRANÇOIS Roy, mon bisaïeul, naquit à Beaumont, le 13 avril, 1764, du mariage de Pierre le Roy et d'Agathe Turgeon.

Le 25 janvier 1791, alors qu'il était âgé de 27 ans, son père lui fit don d'une terre de deux arpents et demi de front sur quarante de profondeur, située dans la concession Ville-Marie, paroisse de Beaumont. Cette terre était alors bornée du côté sud-ouest à Pierre Bussière et du côté nord-est à Pierre Guay. Elle lui fut donnée à la

charge de payer 600 livres de vingt sols à chacun de ses frères et sœurs (1).

C'est sur cette terre, qu'il cultiva toute sa vie, que François Roy devait élever sa nombreuse famille.

François Roy

François Roy épousa à Beaumont, le 21 novembre 1791, Marie-Angélique Pâquet dit Lavallée, fille de feu Charles Pâquet et de feu Françoise Bouffard (2).

Le contrat de mariage fut passé à Beaumont, le 14 novembre 1791, dans la maison de Joseph Girard, père, par le notaire Joseph Riverin, qui demeurait à Saint-Vallier et pratiquait sur la côte du sud.

Angélique Pâquet était assistée de son tuteur Antoine Labrecque. Etaient présents au contrat, du côté de l'é-

(1) Greffe de Joseph Riverin, à Montmagny. Agathe Turgeon, ma bisaïeule, signa ce contrat.

(2) Charles Pâquet avait épousé à Beaumont, le 10 janvier 1763, Françoise Bouffard. Il était fils de Jacques Pâquet qui avait épousé à la pointe de Lévy, le 13 avril 1733, Geneviève Guay. Jacques Pâquet descendait de Charles Pâquet, qui avait pour père Isaac Pasquet dit Lavallée, originaire de Saint-Jean de Montaigu.

poux : Pierre le Roy, son père, François Turgeon, son oncle et parrain, Guillaume Roy, son oncle. Du côté de l'épouse : Antoine Labrecque, son tuteur, Charles Pâquet, son frère, Joseph Miot-Girard, père, et son épouse, Dame Angélique Bauché, amis.

Ce contrat fut rédigé sous le régime de la communauté de biens. Douaire de 300 livres de 20 sols. Préciput de 150 livres. Clause de don mutuel.

François Roy, François Turgeon, Joseph Girard, père, et Joseph Girard, fils, signèrent l'acte avec le notaire.

François Roy, qui était très laborieux au dire des anciens qui l'ont connu, obtint une nouvelle concession dans Ville Marie, le 7 novembre 1798, de l'honorable Pierre-Louis Dénéchaud (1). Il acquit une autre terre, au même endroit, de François Miot-Girard, le 24 avril 1807 (2). Le 24 mars 1813, il achetait un autre établissement d'Alexandre Couture (3).

François Roy, mon bisaïeul, mourut à Beaumont, le 2 novembre 1819, à l'âge peu avancé de 55 ans. Sa femme le suivit dans la tombe le 17 octobre 1835, à l'âge de 66 ans. Tous deux reposent dans le cimetière de Beaumont avec les morts de deux siècles.

Aucun événement important ne se passa dans Beaumont du vivant de François Roy. Depuis la mort du curé Faucher,

(1) Greffe Louis Turgeon à Montmagny.

(2) Loc. cit.

(3) Loc. cit.

arrivée au printemps de 1803, la paroisse fut tour à tour desservie jusqu'en 1814 par les curés de Saint-Charles ou de Saint-Michel, ou par des prêtres de passage. C'est ainsi qu'on trouve aux registres les noms de M. François-Joseph Deguise, curé de Saint-Michel, de 1788 à 1806, et de M. Jean-Baptiste Perras, curé de Saint-Charles jusqu'en 1837. En 1806, M. Thomas Maguire remplaça M. Deguise et desservit Beaumont de concert avec M. Perras. MM. Jean-Joseph Roy, Antoine Bédard, Charles Duchouquet, Joseph Boissonnault, Michel-Herménégilde Vallée, Joseph Lacasse, Charles Binet, Laurent-Thomas Bédard signent quelques actes pendant cette longue vacance de dix ans.

Au mois de novembre 1814, M. Théodore Létang était nommé curé de Beaumont. Il devait occuper ce poste pendant vingt-quatre ans jusqu'au jour de sa mort arrivée le 3 avril 1838. Ce saint prêtre, décédé à l'âge de 65 ans, repose dans la vieille église paroissiale, à côté de trois de ses prédécesseurs.

II

Du mariage de François Roy et d'Angélique Pâquet
naquirent douze enfants :

1. PIERRE-OLIVIER, né le 21 octobre 1792.
2. FRANÇOIS, né le 23 février 1795.
3. FERRÉOL, né le 23 octobre 1797, mon grand père.

4. HILAIRE, né le 23 juillet 1800, mort en bas âge.
5. HILAIRE, baptisé à Saint-Charles, le 5 juin 1804.
6. ANGÉLIQUE, née le 14 mai 1802. Plus connue sous le nom d'*Angèle*, elle épousa à Beaumont, le 8 février 1825, Joseph Côté, fils de Jean-Baptiste Côté et de Charlotte Munro.

De ce mariage sont nés :

Joseph, marié à Angèle Turgeon, demeure à Fall-River.

Pierre, mort.

Honoré, demeure aux Etats-Unis.

7. FRÉDÉRIC, né mort le 23 avril 1804.
8. ANONYME, né et mort le 19 juillet 1809.
9. MARIE-MARGUERITE, née le 19 et morte le 24 juillet 1809.
10. JULIE, née en 1806, épousa le 12 avril 1831, Pierre Côté, veuf d'Adèle Schink.
11. ANTOINE, né en 1808.
12. PIERRE-DAVID, né en 1811.

Le 10 juillet 1820 eut lieu l'inventaire des biens de feu François Roy, et la vente du mobilier se fit le lendemain (1). Cette vente rapporta 4232 livres de vingt sols. La veuve eut pour sa part 885 livres et chacun des enfants qui vivait hérita de 83 livres et 12 sols.

En juillet 1822 (2), Angélique Pâquet, ma bisaïeule, fit donation de ses biens au deuxième de ses fils, François,

(1) Greffe Louis Turgeon.

(2) Greffe F.-X. Lacombe.

mais cette donation fut résiliée le 19 novembre de la même année (1). J'ignore pourquoi mon grand oncle François Roy renonça de la sorte au don que sa mère lui avait fait. Je vois que, le 20 novembre 1822 (2), Louis Dallaire et sa femme, Madeleine Couture la Frenaye, lui consentaient à leur tour une donation qui fut aussi résiliée le 7 août 1823.

Une fois en possession de ses biens, Angélique Pâquet en fit aussitôt un abandon complet à son fils aîné, Pierre-Olivier, que l'on n'appelait plus alors que Pierre-Alexis. Cet acte, rédigé par le notaire Augustin Larue, contient vingt grandes pages de clauses et de conditions. Rien n'y est oublié, afin de garantir le bien-être de la vieille mère. Une donation de ce genre, qui est du reste dans le ton des actes du temps, devait ruiner sans merci un homme qui était obligé de l'exécuter à la lettre (3). Pierre-Alexis se chargea de payer à ses frères et sœurs Julie, Antoine, David, Ferréol, Hilaire et Angèle, chacun une somme de 150 livres de vingt sols (4).

(1) Greffe Augustin Larue, à Montmagny.

(2) Même Greffe.

(3) Cette donation fut confirmée par testament du même jour le 10 novembre 1822.

(4) Ferréol reconnut avoir reçu cette somme, le 20 août 1825, devant le notaire Joseph Gosselin, à Saint Charles. David donna une pareille quittance, le 3 novembre 1828.

III

Avant d'étudier la vie de mon grand père Ferréol Roy, je dois donner quelques notes sur mes grands oncles Pierre-Alexis, François, Hilaire, Antoine et David.

Pierre-Olivier (Alexis) Roy, né le 21 octobre 1792, épousa à Beaumont, le 25 novembre 1817, Catherine Patry, fille de Joseph Patry et de Marie-Josephte Baucher dit Morency. Le contrat de mariage fut rédigé à Saint-Charles de la Rivière Boyer, le 20 novembre 1817, par le notaire Louis Turgeon. Présents du côté de l'époux : François Roy, son père, Augustin Fournier, son oncle. Du côté de l'épouse : Raymond Patry, son père, Jean Couture, son frère utérin, et Pierre Guay, son beau-frère. Il est stipulé communauté de biens, un douaire de 400 livres, un préciput de 200 livres et don mutuel. Pierre-Alexis Roy mourut à Beaumont, le 4 septembre 1858, à l'âge de 66 ans. Il était capitaine de milice de sa paroisse.

De son mariage avec Catherine Patry, Pierre-Alexis Roy eut :

1. MARIE-DINA, née le 3 avril 1819 ; elle épousa Hubert Turgeon, de Saint-Roch de Québec. De ce mariage sont nés cinq enfants : *Joseph, Marie, Pierre, Xavier, Adèle Turgeon.*

2. PIERRE-ALEXIS, né le 27 mars 1820, épousa sa cousine germaine, Philomène Roy, née d'Hilaire Roy et de Geneviève Guay. Il est

mort à Beaumont, le 28 janvier 1892, laissant deux enfants : *Marie-Anne*, née le 8 septembre 1868, et *Elmire*, née le 15 janvier 1871.

3. MARIE-CATHERINE, née le 15 avril 1821, a épousé en première noce, le 11 juillet 1843, Antoine Tanguay, de Saint-Vallier, dont un enfant : *Osida Tanguay*. Puis en deuxième noce : Prisque Catellier, dont six enfants : *Adolphe, Des Neiges, Thésphore, Angéline, Rébecca et Flore Catellier*.

4. FRANÇOIS-XAVIER, baptisé à Saint-Charles le 3 juillet 1822, marié à Montréal, le 16 juin 1852, à Julie-Marie Thivierge, fille de Michel Thivierge et de Julie Tavernier. Nous verrons plus loin sa postérité.

5. BÉNONI (Bellone), épousa à Beaumont : 1° Philomène Fecteau, le 27 juillet 1852, morte vers 1890 ; 2° en novembre 1891 une Dlle Terrien, de Saint-Charles. Pas de postérité.

6. SÉPHORA, morte fille à Saint-Henri de Lauzon.

7. JEAN CHRYSOSTOME, marié à une Delle Gagné, s'établit à Saint-Isidore où il est mort vers 1882.

De ce mariage huit enfants :

Florida, née le 26 août 1865, mariée, demeure à Holyoke.

Dellima, née le 3 décembre 1867, épouse de M. Labelle, de Montréal.

Victoria, née le 10 mai 1868, épouse de M. Ouimet, Montréal, décédée.

Arthémise, née le 6 juillet 1869, épouse de M. Turgeon, Québec, décédée.

Caroline, née le 15 novembre 1870.

Fabiana, née le 14 octobre 1871, épouse de M. Dancosse, Montréal.

Joseph, né le 6 avril 1873, décédé.

Mary, née le 25 avril 1875.

8. CAROLINE, mariée à Alexandre Vallière, de Saint-Henri de Lauzon. Pas de postérité.

François-Xavier Roy, quatrième enfant de Pierre-Alexis partit de Beaumont en 1848 pour aller s'établir à Montréal. Il s'y est acquis une bonne aisance dans l'industrie.

De son mariage avec Julie-Marie Thivierge sont nés dix enfants :

1. ANGÉLINA, née le 20 mai 1853, a épousé à Montréal, le 23 novembre 1874, Lucien-H. Bernard.

De ce mariage sont nés :

Léopold, le 7 juin 1876.

Arsène, le 18 février 1878 (mort).

Ivanhoë, le 26 janvier 1879 (mort).

Raoul, le 24 janvier 1882.

Lucienne, le 12 janvier 1884 (morte).

Roch-Eugène, le 13 février 1886.

Jules-Adjudor, le 2. octobre 1888.

2. GEORGIANNA, née le 9 avril 1857, a épousé à Montréal, le 30 septembre 1878, Joseph-Cyrille Robert, ancien échevin de la cité.

De ce mariage sont nés :

Une fille, morte.

Gaston, né le 25 janvier 1881, noyé à la Longue-Pointe, à l'âge de onze ans.

Armand-Eugène, le 9 janvier 1883.

Henri, le 9 novembre 1886.

Germaine, le 27 septembre 1890.

Lionel.

3. ALEXANDRE, né le 23 septembre 1859, a épousé à Montréal, le 11 septembre 1883, Clara Robert (1).

De ce mariage sont nés :

Thérèse (morte) ; *Adrienne* (morte) ; *Henri* ; *Oswald* ; *Robert* ; *Germaine* ; *Maurice*.

4. ALBINA, née le 30 juin 1861, mariée à Montréal, le 26 avril 1882, à James Quinn, domicilié à la Longue-Pointe.

De ce mariage sont nés :

James-Edward, en juin 1883.

Eva-Mary, le 1^{er} septembre 1884.

William-Evariste, le 12 août 1886, mort à quatre semaines.

Ida-Annie, le 12 août 1886, morte âgée de six mois.

Alexandre-Edward, le 16 septembre 1887, mort âgé de six mois et demie.

5. ARTHUR, né le 31 août 1863, marié à Montréal, le 9 janvier 1893, à Mary-Elizabeth Neville, veuve de Théophile St-Jean dit Coyteux, fille de George-Joseph Neville et de Dame Johannah Donovan (2).

(1) Fille d'Olivier Robert et de Délima Roy.

(2) George-Joseph Neville, born Manchester, England, County of Lancaster, 23rd April 1827 ; Johannah Donovan, born Bultavant, County of Cork, Ireland ; Elizabeth Neville, born Leeds, Yorkshire, England, 30th September 1872.

De ce mariage est née :

Julia-Hannah-Marguerite-Victoria, le 23 septembre 1894, rue des Allemands, N° 13.

6. MARIE-EUGÉNIE, née le 15 août 1865, morte à 2 ans et 2 mois.

7. HENRI, né le 30 mai 1867. Est marchand de quincaillerie à Montréal.

8. ELZÉAR, né le 14 novembre 1869. A étudié au collège de Saint-Laurent. A été admis à la profession d'avocat et pratique à Montréal.

9. EUGÉNIE, née en novembre 1872, morte âgée de onze mois.

10. EUGÈNE, né en 1877 et mort au bout de quelques jours.

Alexandre Roy, troisième fils de François-Xavier Roy, s'est beaucoup occupé de milice et il a fait la campagne du Nord-Ouest, lors de la rébellion des Métis. Il commandait une compagnie à l'escarmouche de la Butte-aux-Français. Nommé major de brigade du district de Montréal, il a été envoyé en Angleterre par le gouvernement pour y compléter ses études militaires.

Le journal la *Minerve* du 8 octobre 1896 publiait ce qui suit :

« LE MAJOR ALEX. ROY

« *Se distingue à l'école d'Aldershot*

« Les journaux de Londres font de grands éloges de notre compatriote, le major Alexandre Roy, qui a subi avec beaucoup de distinction les examens d'avancement à

l'école militaire d'Aldershot, Angleterre, et qui actuellement suit un cours à l'école de tir de Hythe.

« Voici, à titre de renseignements, ce que dit le *London News*, à ce sujet :

« On annonce officiellement au département de la guerre que le lieutenant-colonel Cotton, D. A. G., de Kingston ; le major Alex. Roy, major de brigade à Montréal, ont subi leurs examens de promotion avec grand succès en juillet dernier, après quatre mois de préparation à l'école d'Aldershot. Les examens, très sévères, du reste, consistaient à faire manœuvrer des détachements de toutes armes : cavalerie, infanterie, artillerie de campagne, etc., etc. Outre ces diverses manœuvres, il fallait soumettre des plans stratégiques de campagne, et tout cela, sur des cartes qui étaient soumises à l'examen le plus sévère et le plus minutieux des plus brillants officiers de l'empire. Ceci n'a pas empêché les trois officiers canadiens de passer avec beaucoup de distinction quand une foule d'officiers anglais ont échoué dans cet examen.

« Le major Roy est le premier Canadien-français qui subisse ces examens. Quand on considère que l'anglais n'est pas la langue maternelle de l'heureux lauréat, on ne peut s'empêcher d'éprouver une admiration sincère pour la distinction avec laquelle M. Roy a subi ces examens, etc., etc. »

« Nous nous joignons de tout cœur au journal londonien, et nous applaudissons avec lui au succès du major Roy.

« Le major Roy est le fils de M. F.-X. Roy de cette ville et il sera de retour au milieu de nous, vers la fin d'octobre. »

IV

François, deuxième fils du bisaïeul François Roy, épousa à Beaumont, le 30 juillet 1822, Geneviève Roy, fille de Jean Roy et de Françoise Dallaire. J'ai dit déjà comment, après avoir eu la terre paternelle, il céda ses droits à son frère aîné, Pierre-Alexis. François laissa Beaumont pour habiter Saint-Gervais, puis finit par s'établir sur les confins de Saint-Henri et de Saint-Isidore, près du bois de Sartigan. C'est là qu'il est décédé vers 1893, laissant quatre enfants de son mariage : *François* (mort) ; *Damase*, établi aux Etats-Unis ; *Adélaïde* (morte) ; *Olive* (morte).

Hilaire, cinquième enfant du bisaïeul, épousa à Beaumont le 27 novembre 1827 Geneviève Guay, fille de Joseph Guay et de Geneviève Lacroix (1).

De ce mariage sont nés neuf enfants :

Hilaire, marié le 29 octobre 1850 à Léocadie Chevalier de la Durantaye. Il habite au Manitoba.

Jean-Baptiste, né en 1834, marié le 4 mars 1867, à la Haute-Ville de Québec, à Délima Lebœuf. Il habite Ville-Marie ; pas de postérité.

(1) Née à Beaumont en février 1804 et baptisée à Saint-Charles. Contrat de mariage du 9 novembre 1827 (*Greffe de Joseph Gosselin*).

Pierre-Marc, né en 1836, habite Fall-River.

Adeline, née en 1838.

Marie, née en 1842, décédée.

Nathalie, demeure à Sillery.

Céline, mariée à Charles Dion.

Philomène, mariée à son cousin Pierre-Alexis, habite Fall-River.

Ignace-Honoré, né le 5 mai 1843, a épousé à Beaumont Marie-Aurélie-Philomène Labrègue, fille de Pierre Labrègue et de Marie-Maxime Turgeon (1).

De ce dernier mariage sont nés :

Marie-Lumina, née le 26 mai 1876, à Lévis.

Joseph-Auguste, né le 7 décembre 1878, mort à 15 mois.

Joseph-Wenceslas, né le 24 février 1880.

Joseph-Alfred, né le 1er novembre 1881.

Joseph-Arthur-Edgar, né le 7 mai 1883.

Joseph-Émile, né le 12 juillet 1885.

Marie-Louise-Naïda-Philippine, née le 2 octobre 1887.

Marie-Antoinette-Alida-Armandine, née le 1er août 1890.

Antoine, onzième enfant du bisaïeul, épousa à Beaumont, le 9 octobre 1838, Marie Audet dit Lapointe, fille de Joseph Lapointe et de Marie Dallaire, dont il a eu trois enfants (2).

(1) Née le 4 avril 1854.

(2) Il est mort à Beaumont en 1883 et sa femme l'a suivi dans la tombe en 1888.

Pierre-Antoine, né le 11 juillet 1839, a épousé le 14 août 1866, Marguerite Turgeon, fille d'Edouard Turgeon et de Flavie Morency. Il est inspecteur d'écoles pour le comté de Québec et demeure à Lévis. Pas de postérité.

François-Xavier, né le 27 janvier 1843, mort le lendemain.

Charles-Alfred, né le 4 novembre 1840, marié à Marie-Alvine Nadeau, fille de Joseph Nadeau, marchand, et de Delle Cameron.

De ce mariage sont nés :

Marie, qui a épousé Léo Gingras.

Joseph, qui a épousé une fille de Jacques Schinck.

Léopoldine, Amédée, Laura.

Charles-Alfred Roy est mort à Thetford Mines, le 15 octobre 1893, où il s'était établi comme marchand.

Pierre David, fils cadet du bisaïeul, épousa en premier mariage à Beaumont, le 2 juin 1840, Euphrosine Guay, fille de Augustin Guay et de Geneviève Poiré. Euphrosine Guay mourut le 3 juin 1842, laissant un enfant : *Pierre-David*, né le 4 mai 1841 et mort le 13 juin de la même année. Pierre-David Roy épousa en deuxième mariage à Saint-Roch de Québec, le 24 septembre 1844, Geneviève Johnson, veuve de James Davidson. Il est mort à Québec, en 1889, sans laisser de postérité.

V

J'ai connu quelques-uns de mes grands oncles, vieillards aux cheveux blancs, qui regardaient ma jeunesse d'un œil attendri. Je me souviens particulièrement de mes grands oncles Antoine et David. Antoine était le père de l'inspecteur d'écoles. Il vivait à Beaumont, dans une maisonnette qui se trouve sur la droite du chemin, au sommet de cette grande côte qu'il faut traverser pour se rendre à l'église. Ses enfants entouraient sa vieillesse de soins assidus et lui donnaient chaque année de quoi le faire vivre modestement. Ce grand oncle était peu causeur, mais il aimait encore entendre parler des affaires du pays. Je m'étais rendu, un jour, à Beaumont, pour y tenir une assemblée politique dans les intérêts de M. Guillaume Amyot qui brigait les suffrages des électeurs. J'avais pour adversaire de husting, M. Achille LaRue, l'ancien député de Bellechasse que les tribunaux venaient d'invalider pour sept années, et qui, depuis, a choisi le meilleur sort en voulant se faire prêtre. Fraîchement sorti de l'Université, j'étais plein d'ardeur et de fougue et je croyais sérieusement que le pays avait besoin de mon bras vigoureux et de ma voix sonore. Je ne croyais pas moins fermement à la vertu des amis politiques que je défendais et à la perversité du parti opposé. C'était en hiver ; il faisait un froid rigoureux et le vent de la mer nous glaçait

littéralement. Beaumont est une singulière paroisse. Sur toutes les questions municipales ou scolaires ou d'administration de fabrique, il n'y en a pas qui soit plus divisée. En revanche, s'agit-il d'une élection de député, tout le monde est du même côté. Sur deux cent cinquante voteurs, disons qu'il y a deux cent quarante adhérents du parti libéral et donnons le reste au groupe conservateur. Au temps où je parle, l'union était encore plus parfaite. Le candidat Amyot comptait en tout deux partisans dans la paroisse. A force de cabale, depuis quinze ans, ces deux partisans sont parvenus à recruter huit nouveaux amis. J'avais donc fort à faire, attendu que je m'adressais à une assemblée complètement hostile. Dans ma candeur naïve, je jugeai à propos de rappeler que ma famille était sortie de Beaumont, que j'y comptais encore un grand nombre de parents et d'amis. Je saluai en termes pathétiques le vieux clocher à l'ombre duquel dormaient six générations d'aïeux. Au milieu de l'une de mes tirades les plus soignées, j'aperçus dans la foule un vieillard qui manifestait hautement sa désapprobation. « Va-t-il finir celui-là que l'on s'en aille », disait-il à l'un de ses voisins. « Mais, vous ne voyez donc pas que c'est votre petit-neveu qui parle », lui fit remarquer quelqu'un. Le bon vieillard resta bouche bée, et continua d'écouter paisiblement jusqu'à la fin.

L'assemblée dissoute, j'allai dîner chez mon grand oncle. J'espérais que ma parole chaleureuse l'avait converti. Il me dit qu'il ne m'avait pas reconnu pendant le *parle-*

ment (1), et il m'assura en même temps qu'il avait toujours été du même parti, qu'il était trop vieux pour changer d'idée. « Quand on a commencé à suivre un homme, sot qui s'en dédie, » ajouta-t'il d'une façon sentencieuse.

Je n'ai vu mon grand oncle David qu'une seule fois. Il vint, un jour d'été, quelque temps après la mort de mon père, faire visite à la famille. J'étais seul à la maison et je pus causer longuement avec lui de ses frères et de ses sœurs. C'était un beau vieillard, à l'œil vif et à la physionomie bienveillante. Quoiqu'il fut alors âgé de près de quatre-vingts ans, sa démarche était encore celle d'un jeune homme. Il était venu à pied de Saint-Roch de Québec où il demeurait. Il m'avoua cependant que les côtes de la pointe de Lévy lui avaient un peu fatigué la jambe. Sa mémoire était bonne, et quoiqu'il eut perdu le souvenir des dates, il me donna de précieux renseignements. Mon grand oncle David avait été plus de quarante ans au service de la corporation de Québec où il exerçait un modeste emploi. Il était à la retraite, quand je le vis, et habitait avec des parents de sa seconde femme qui prirent grand soin de lui sur ses vieux jours. J'assistai à son enterrement qui eut lieu au cimetière Saint-Charles à Québec.

Au moment où je trace ces lignes, le 22 septembre 1894 au soir, mon grand oncle Hilaire vit encore. Il est âgé de 90 ans. Son fils Jean, chez qui il demeure, me disait

(1) On appelle à la campagne une assemblée politique un *parlement*.

cet été que le bon vieillard jouissait encore d'une robuste santé (1).

J'ai recueilli, sur quelques uns de ces grands oncles disparus avant que j'aie pu les connaître, certains souvenirs de famille. Je tiens ces souvenirs de mon père et je les rapporte tel que je les ai entendu raconter bien souvent.

Mon père avait surtout gardé souvenance de son oncle François, « l'oncle France, » comme il l'appelait. Cet oncle France était d'une si grande taille qu'il avait peine à passer sous une porte ordinaire. Il était bâti comme un géant, et, au milieu d'une foule, on pouvait le voir dominer de la tête et des épaules. Un jour de fête religieuse, l'évêque se trouvait en visite pastorale à Beaumont. Il aperçut dans la nef, alors que tout le monde était à genoux, une tête qui dépassait toutes les autres. Il crut que c'était un paroissien qui persistait à demeurer debout et il lui commanda de s'agenouiller. Le curé de la paroisse s'empessa de faire remarquer à l'évêque que ce paroissien irrévérencieux—qui n'était autre que l'oncle France—était parfaitement dans l'ordre. Après la messe, l'oncle France fut mandé à la sacristie et l'évêque put admirer à loisir son extraordinaire stature. Mon père intitulait cette anecdote : *La rencontre des deux grandeurs.*

Le juge en chef d'Angleterre, lord Russell of Killowen,

(1) Il est mort en 1896.

dans une étude qu'il a consacrée à son prédécesseur lord Coleridge, rapporte un trait à peu près semblable (1).

Du temps du juge en chef lord Campbell, il y avait à Londres deux avocats d'une grande réputation, MM. Karlake et Sam Joyce. M. Karlake était d'une grande taille tandis que M. Sam Joyce était mince et petit. Tous deux eurent un jour à plaider devant lord Campbell qui ne les connaissait pas. M. Joyce se leva le premier, sa tête dépassait à peine la table du greffier. M. Joyce, s'empressa de dire lord Campbell, lorsqu'un avocat s'adresse au tribunal c'est l'habitude qu'il se tienne debout. Vint le tour de M. Karlake qui se tenait dans l'audience au milieu de la foule. Quand le juge en chef l'aperçut il l'interrompt aussitôt par ces paroles : « M. Karlake, quoique ce soit l'habitude des avocats de se tenir debout lorsqu'ils s'adressent au tribunal, il n'est pas nécessaire pour eux de monter sur les chaises ! »

La femme de l'oncle France, me racontait mon père, avait l'esprit fort mordant. On ne la prenait jamais sans vert. Quoiqu'elle n'eût reçu aucune instruction, elle pouvait tenir tête dans une discussion aux plus habiles. On cite d'elle le trait qui suit. Elle avait été appelée à Saint-Gervais pour être marraine à un baptême. Une fois la cérémonie faite, le curé invite les gens du compérage à signer l'acte de naissance. Le père et le parrain qui étaient de Saint-Gervais prennent la plume et apposent leur signa-

(1) Voir *North American Review*, livraison de septembre 1894, p. 261.

ture. La marraine déclare qu'elle ne sait signer. « Oh ! ces gens de Beaumont, dit le curé, tous pareils, personne n'y sait lire ou écrire. » « Il est vrai dit ma grande tante, piquée au vif, que nous ne savons chez nous porter ni la plume ni la besace ! »

La réponse était fort piquante, car dans ce temps-là Saint-Gervais passait à tort ou à raison pour être la paroisse des quêteux.

Voici ce que je trouve à ce propos dans le *Canadien* du 26 septembre 1807 :

« PAUVRES DE SAINT-GERVAIS

« Les mendiants qui prennent le nom de *Pauvres de Saint-Gervais*, devraient plutôt prendre le titre de *Paresseux de Saint-Gervais*. Ces mendiants sont robustes, capables de travailler, paresseux, etc., etc. Pour n'avoir pas la peine de travailler à la terre, ils se logent sur quelques emplacements. Ceux d'entre eux qui ont des terres les vendent et en prennent dans des endroits reculés ; ils ont le soin de se mettre tous sur la même concession pour être ensemble, et s'éloigner de ceux qui vivent honnêtement de leur travail, et qui pourraient leur faire des reproches. Ils partent tous ensemble et vont mendier dans les campagnes et dans les villes, ils font des levées considérables de blé, de farine, dont ils font des dépôts qu'ils vendent ; ils ont aussi de l'argent. Ils n'ont point de billets de leur curé, ou ils lui en imposent pour en ob-

tenir ; ceux qui en obtiennent les prêtent ou les louent aux autres. Le pays est empesté de cette espèce de gens, qui arrachent les secours qui devraient être réservés aux vrais pauvres ; les habitants des campagnes ne peuvent abandonner leurs maisons, pour aller aux champs, de crainte qu'il ne vienne quelqu'un de ces paresseux, dont ils doutent de l'honnêteté.

« Ces gueux en imposent sur les honnêtes gens ; ils les menacent de maux, de sorts, etc. Ils ont acquis par ce moyen un tel crédit chez les habitants qu'on les craint et qu'on n'ose leur refuser. Les paresseux des autres paroisses quêtent sous ce nom de *Pauvres de Saint-Gervais*, pour n'être point refusés. Ils n'osent point mendier dans leurs propres paroisses parce qu'ils y sont connus pour paresseux. Ils reviennent presque tous chez eux pendant le temps des récoltes, mais ce n'est point pour travailler ; c'est crainte qu'on ne leur demande à travailler. De retour chez eux, ils font des repas et des divertissements entre eux dans leur concession. Ils passent la journée à fumer à l'ombre avec de longues pipes pendant les récoltes. Si on leur demande à travailler, ils disent qu'ils gagnent plus à quêter. Ils ont donné une mauvaise réputation à leur paroisse, mais elle ne le mérite pas, car elle est, d'ailleurs, composée d'habitants honnêtes et industriels, qui méprisent et désavouent la conduite de ces mêmes mendiants. Les terres y sont aussi fertiles qu'ailleurs, et il y a autant de moyens d'y gagner sa vie par le travail. Une des mauvaises suites de la pratique de ces paresseux, c'est

qu'ils élèvent leurs enfants dans la paresse et dans les vices qui l'accompagnent. Les habitants des campagnes sont charitables, on ne saurait trop leur recommander de l'être ; mais on devrait être sur ses gardes, en donnant la charité afin qu'elle soulage le pauvre honnête et qu'elle n'encourage point la paresse ni le vice, et qu'elle ne prive point le laboureur de bras dont il a besoin. »

Mon père parlait aussi de son oncle Livée. C'est ainsi que l'on appelait dans la famille, Pierre-Olivier, le fils aîné de mon arrière grand-père. Pierre-Olivier comme son frère François, avait reçu de la nature une taille au-dessus de l'ordinaire. A l'âge de 18 ans, il avait dû prendre le mousquet et courir à la frontière. Il formait parti de ces vaillants voltigeurs canadiens, qui sous le commandement de Salaberry, repoussèrent les troupes du congrès américain, à Châteauguay. Quel beau soldat devait être le grand oncle Pierre-Olivier ! Comme tous ceux qui ont servi, il aimait dans sa vieillesse à raconter ses campagnes. Mon père prenait plaisir à le faire causer.

Le grand oncle Pierre-Olivier avait conservé le costume et les habitudes des ancêtres. Il portait encore la culotte et la coiffure Louis XV quand, depuis longtemps, on avait adopté les habits modernes. Mon père se souvenait de l'avoir vu portant une grande redingote de drap bleu avec d'énormes boutons d'argent, une culotte de velours, une perruque poudrée et des souliers à la poulaine avec de larges boucles d'argent. Ses vêtements pour travailler aux champs étaient encore ceux du régime passé.

On avait dans Ville-Marie, hameau qu'habitait Pierre-Olivier, un baromètre infailible. Chaque matin, le grand oncle, assis sur le seuil de sa porte, examinait l'horizon, puis il allait faire sa toilette. S'il revêta sa grande redingote bleue, s'il passait sa culotte de velours et poudrait soigneusement sa perruque, on était sûr d'avoir du beau temps toute la journée. Le grand oncle se trompait rarement dans ses pronostics. Il avait le flair météorologique. L'absence de son grand costume de gala était un signe de pluie ou de tempête beaucoup plus sûr encore que le bonnet de nuages dont se couvre le cap Toumente à l'approche d'un orage.

C'est Pierre-Olivier (Alexis) qui hérita de la terre paternelle. Cette terre, échue en partage à Bénéni Roy, est maintenant la propriété de Damase Roy. Elle est située dans la concession de Ville-Marie, à environ quatre arpents à l'est de la route qui conduit de Beaumont à Saint-Charles.

Mon grand oncle Pierre-Alexis eut tous les honneurs que l'on peut ambitionner dans une paroisse. Il fut capitaine de milice et marguillier. Pendant qu'il exerçait la charge de marguillier, il eut à soutenir bien des luttes qu'il supporta avec la plus grande sérénité. Rien ne pouvait troubler l'égalité de son humeur. Aussi l'appelait-on le *philosophe*.

Après le décès de M. Lestang, M. Louis Raby fut appelé à la cure de Beaumont dans l'automne de 1838. Il se mit en tête, un an après son arrivée, de changer le mode

d'élection des marguilliers. « Les paroissiens, écrivait-il, le 30 décembre 1839, n'assisteront plus à l'avenir aux assemblées de fabrique. Je les ai décidé à y renoncer. Il n'y en a que cinq ou six qui s'y refusent. » Le bon curé sentait cependant le besoin d'avoir de l'appui dans le système nouveau qu'il voulait inaugurer. Le 16 janvier 1840, il écrivait à son évêque qu'il s'était assuré du concours de M. Ferréol Roy, le seigneur de Vincennes. « Comme il est pusillanime, ajoutait-il, si vous voulez m'écrire un mot qui le flatte et qui le mette en mouvement les choses iront le mieux du monde. »

Hélas ! M. Raby comptait sans les déchaînements populaires. En décembre 1840, ayant voulu faire l'élection des marguilliers sans le concours des paroissiens, ces derniers s'emparèrent de la sacristie. Il y eut bagarre, et le curé, pour échapper à la fureur des paroissiens, dut se cacher dans une armoire. Les notables réclamaient leurs anciens privilèges avec plus de rigueur que jamais. Ils en appelèrent aux tribunaux et un bref de mandamus fut émané. Le procès qui fut entamé dura deux ans. Le 22 octobre 1842, la cour du banc du roi ordonna de procéder à l'élection des marguilliers comme d'habitude(1).

Ce fut Pierre-Alexis Roy qui, en sa qualité de marguil-

(1) La cour dans son jugement s'appuie sur les autorités qui suivent : 28 août 1673, Jean-P. Givert, éd. de 1750, vol. 1; Inst. Ecclés. Titre LXXI. Lettres Laïques; Code des curés, Ths Gale, vol. 3, p. 359 et vol. 4, 22 déc. 1759; Fabrique de Thiais, art. 51; Coudat de Closol, 1780, Paris, vol. 1, pp. 208-210; François Jorne, p. 172; Journal de 1660 à 1674; Confirmation de l'édit de 1695.

lier en charge, eut à supporter le poids du jour dans toute cette affaire. Il s'en tira avec son impassibilité ordinaire.

Le curé Raby ne survécut pas longtemps à ces misères. Il décéda le 17 juin 1843, et fut enterré dans l'église de Beaumont (1).

L'incident soulevé en 1839 à propos de l'élection des marguilliers fut le commencement de ces chicanes oiseuses qui ont signalé depuis la paroisse de Beaumont et dont s'est moqué si agréablement Mgr H. Têtu dans sa *Vie du curé Bouchard*. En 1849, on voulait faire payer son banc au seigneur ; en 1855, on s'opposa lourdement à la loi des écoles, et d'année en année, depuis cette lointaine époque, on trouve sujet à querelle à propos de tout et à propos de rien.

Mon grand oncle Pierre-Alexis mourut en 1858. De 1843 à la date de sa mort, il vit quatre curés se succéder dans sa paroisse autrefois si paisible et si sage. Le premier octobre 1843, M. Michel Lemieux succéda à M. Raby. Il partit en 1848 pour l'Hôtel-Dieu de Québec où, il fut chapelain jusqu'à sa mort arrivée en 1874. M. Léon-Martin Noël de Tousignan remplaça M. Lemieux à Beaumont de 1848 à 1852, puis vinrent M. Charles Beaumont, de 1852 à 1853, M. François-Hilaire Belle-Isle, de 1853 à 1854, décédé le 4 mai de cette année à l'Hôtel-Dieu de Qué-

(1) M. Raby, né en 1787, ordonné en 1800, fut missionnaire à Madawaska de 1810 à 1813, curé à Sainte-Claire, de Montréal, à Saint-Antoine de Tilly, au Château-Richer, et enfin à Beaumont, où il mourut à l'âge de 56 ans. (*Vie de C.-F. Painchaud*, par N.-E. Dionne, p. 62).

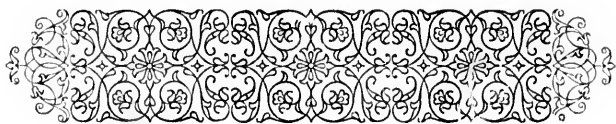
bec et inhumé dans l'église de Beaumont, M. Pierre-Léon Lahaye, de 1854 à 1857, M. Antoine Campeau de 1857 à 1880. Sous le ministère de M. Belle-Isle, en 1853, un nouveau presbytère fut construit, et, en 1870, la patience et la longanimité du bon M. Campeau valurent à l'église un clocher un peu convenable.





M

nombre
l'établir,
la terre.
merce.
et Louis
François-



CHAPITRE DIXIÈME

FERRÉOL ROY

I

MON grand père Ferréol, né le 23 octobre 1797, commença à l'âge de vingt ans à travailler pour gagner sa vie. Il était le troisième d'une nombreuse famille, son père n'avait pas les moyens de l'établir, et il ne se sentait pas de goût pour la culture de la terre. Il embrassa donc en 1817 la carrière du commerce. Ses premiers fournisseurs furent François Drolet et Louis Massue, de Québec, puis ses deux parents François-Xavier Roy et Joseph Fournier. En 1819, on le

voit s'approvisionner chez Louis Massue, Boisseau, Chinic et Vézina, Wurtele et Fraser, Nicolas Boissonnault. Les commencements de ce commerce furent bien humbles, si on en peut juger par les livres de compte du grand père qui nous ont été conservés. En 1818, il achetait pour dix louis d'effets, mais d'année en année les affaires augmentèrent. De 1818 à 1823, Louis Massue lui vendit pour six cent quarante-deux louis. De 1821 à 1824, il acheta de Nicolas Boissonnault pour cinq cent vingt-et-un louis.

C'était alors l'habitude de ceux qui débutaient dans le petit commerce à la campagne de parcourir les paroisses avec une cassette sur le dos et d'offrir la marchandise aux chalands.

Une fois que ces colporteurs s'étaient amassés un petit pécule, ils allaient se fixer dans une paroisse, ouvraient magasin, puis engageaient commerce plus en grand. C'est ce que mon grand père fit. Après avoir parcouru les côtes du sud, de Beaumont à Rimouski, de 1817 à 1823, il s'établit finalement dans la paroisse de Notre-Dame du Bon Secours de l'Islet, dans le comté du même nom. Pendant ses six années de courses et de colportage, le grand père avait rencontré une jeune fille qu'il jugea digne de devenir sa compagne. Il l'épousa le 21 février 1822, dans l'église de Saint-Georges de Cacouna (1).

(1) Extrait du Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la Paroisse de Saint-Georges de Cacouna, pour l'année mil huit cent vingt-deux :

« Le vingt-un février mil huit cent vingt-deux, après la publication de trois bances de mariage faite au prône de la messe paroissiale par trois dimanches consécutifs, entre Féréol Roy, cultivateur, de la pa-

Charlotte Côté, ma grand-mère paternelle, était fille de Jean Côté, cultivateur, de la paroisse des Trois-Pistoles et de défunte Charlotte Dubé. Elle n'avait pas encore vingt et un ans lorsqu'elle contracta mariage.

Quelques mots sur la généalogie de ma grand-mère paternelle.

1. Charlotte Côté descend de Jean Côté, qui épousa à Québec, le 17 novembre 1635, Anne Martin, fille d'Abraham Martin, pilote du roi.

2. De ce mariage naquit Jean Côté, baptisé à Québec, le 25 février 1644, marié au même endroit le 11 novembre 1669 à Anne Couture, fille de Guillaume Couture, interprète de la langue iroquoise et fameux voyageur.

roisse de Beaumont, fils majeur de feu François Roy, cultivateur de la susdite paroisse et de Angèle Paquet d'une part ; et Charlotte Côté, domiciliée en cette paroisse, fille mineure de Jean Côté, cultivateur de la paroisse des Trois-Pistoles et de défunte Charlotte Dubé d'autre part, vu le certificat de Messire Létang, curé de Beaumont, d'une seule publication en date du quatorze du présent, resté aux archives de cette paroisse les partis ayant la dispense de deux publications en date du vingt décembre dernier, resté aux archives de cette paroisse, et s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous soussigné, prêtre curé de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies prescrites par notre mère la Sainte-Eglise, en présence de Pierre Laforest, ami de l'époux, Michel ami de l'époux, Jean Côté, père de l'épouse, de Bazile Côté oncle de l'épouse qui ainsi que l'épouse n'ont su signer. L'époux a signé avec nous. Lecture faite.

FÉRÉOL ROY,
FRS. NOEL, Ptre. "

Lequel extrait, nous, soussigné, curé de Saint-Georges de Cacouna, certifions être conforme au registre original déposé dans les archives de la dite paroisse.

Cacouna, le treize janvier mil huit cent quatre vingt-douze.

MAJ. BOLDUC, Ptre, Curé.

3. De cette dernière union, naquit à Québec, le 31 août 1670, Jean-Baptiste Côté, qui épousa à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, le 24 octobre 1695, Françoise-Charlotte Choret.

En 1711, Jean-Baptiste Côté échangea avec Pierre de Niort de la Noraye, les deux terres qu'il possédait sur l'île d'Orléans, pour devenir propriétaire de la seigneurie de l'île Verte, dans le comté de Témiscouata (1). Il fut le premier seigneur qui alla habiter ce lointain domaine. Jean-Baptiste Côté mourut le 26 mars 1736 (2), laissant dix enfants de son mariage avec Françoise-Charlotte Choret.

4. Pierre Côté, fils cadet du seigneur de l'île Verte, épousa en premier mariage, à Rimouski, Marie-Anne Lepage, le 27 juin 1735, et en deuxième noce, à la Rivière-Ouelle, le 30 octobre 1748, Marie-Madeleine Miville, fille de Pierre-François.

5. De cette dernière union vint Jean-Baptiste Côté, père de ma grand'mère, qui épousa en première noce, à l'île Verte, le 2 février 1784, Marie-Madeleine Dubé, fille de Jean Dubé et de Marie-Madeleine Saint-Pierre, puis, en deuxième mariage, Charlotte Dubé, fille de Barthélemy Dubé et de Lisette Lepage, le 22 octobre 1804 (3).

(1) *Histoire de l'île Verte*, par Charles A. Gauvreau, p. 64.

(2) Registre de Rimouski.

(3) Extraits du Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la Paroisse de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste de l'île Verte pour l'année mil huit cent quatre et pour l'année mil sept cent quatre-vingt-quatre.

" Le vingt-deux octobre, mil huit cent quatre, après la publication de trois bans de mariage faite au prône de nos messes paroissiales entre Jean-Baptiste Côté, agriculteur en cette paroisse, veuf de Ma-

6. C'est de cette dernière union que naquit Charlotte Côté qui épousait à Cacouna, le 21 février 1822, Ferréol Roy, aïeul.

deleine Dubé, et Charlotte Dubé, fille majeure de Barthélemy Dubé, agriculteur et de défunte Lisette Lepage, ses père et mère de la paroisse des Trois-Pistoles, ne s'étant découvert aucun autre empêchement au dit mariage que celui du troisième degré d'affinité dont les parties ont été dispensées par l'illustrissime et Révérendissime Evêque de Canathe, comme il m'est apparu par ses lettres du douze octobre de la présente année, nous, curé soussigné, avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les formes prescrites par notre Mère la Sainte-Eglise, et du consentement des parents et en présence de Pierre et Clément Turcotte et de François Roussel, témoins et amis des époux qui ont déclaré ne savoir signer, de ce requis suivant l'ord.

" MICH. BEZEAU, Ptre. "

" L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre, le deux de février, après la publication de trois bans de mariage aux prônes des messes paroissiales, entre Jean-Baptiste Côté, fils de Pierre Côté et de défunte Marie-Madeleine Deschêne, ses père et mère de cette paroisse d'une part, et Marie-Madeleine Dubé, fille de Jean Dubé et de défunte Marie-Madeleine Saint-Pierre, ses père et mère de la Rivière-Ouelle, d'autre part, sans qu'il se soit trouvé d'autres empêchements que celui du quatrième degré de consanguinité dont les parties en ont obtenu dispense de Monseigneur Brillant, Evêque de Québec, comme elle parait ici présente, Moi, prêtre et curé de l'Isle Verte, desservant les Trois-Pistoles dite Notre-Dame des Anges, et Rimouski dit Saint-Germain, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec toutes les cérémonies accoutumées par notre Mère la Sainte-Eglise en présence de Monsieur Pierre Côté, son père, André Lévêque, Louis Asselin, Joseph Simon, son beau-frère, Jean-Alexandre Dubé, son frère, François Roussel, son cousin, Charles Lecours ; de tous ces témoins, il n'y a que Joseph Simon et Charles Lecours qui ont signé avec nous.

JOSEPH SIMON,
" CHARLES LECOURS,
" LECLAIRE, Ptre. "

Lesquels extraits, nous soussigné, curé de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte, certifions être conformes au registre original, déposé dans les archives de la dite paroisse de l'Isle Verte, le 26 décembre 1891.

L.-J. LANGIS, V.-G. Curé.

Aussitôt après son mariage, en 1823, mon grand père alla s'établir à l'Islet.

Le 21 avril de cette année, il achetait d'Abraham Simoneau, navigateur, de cette paroisse, la goëlette *La Vigilante*, bâtiment du port de vingt tonneaux, pour le prix de trente et une livres, cinq schellings. Sur cette somme, dix-huit livres quinze schellings furent payées comptant. La balance de douze livre dix shellings devait être payée dans le cours de l'été, sans intérêt. Cette goëlette *La Vigilante* avait appartenue à M. Dénéchaux, de Berthier, et c'est de lui que Simoneau l'avait acquise.

Cette acquisition fut conclue devant le notaire Jean-Baptiste Couillard, le 23 avril 1823 en présence d'Augustin Dufresne, maître-forgeron, et de Duncan-Etienne Ballantyne, clerc arpenteur, tous deux de l'Islet.

Le grand père donna la charge et le commandement de cette goëlette à François Rodrigue, navigateur, de l'Islet. Dans le cours du mois de septembre (1823), ce dernier échoua son bâtiment sur une pointe à l'entrée du port des Trois-Saumons. Il était alors chargé de foin. Le bâtiment reçut de grands dommages et son capitaine ne sut pas réparer avec soin les voies d'eau qui s'y déclarèrent. Dans l'automne, le grand père dut le protester (11 octobre 1823) par le ministère du notaire Germain-Alexandre Verreau.

Les deux témoins qui assistaient à ce protêt étaient Jean-

Etienne Faribault, écrivain, et Joseph Le Bourdais, cultivateur, de l'Islet.

Rodrigue dut remettre son commandement.

Mais, précédemment, afin de se protéger, ce dernier avait fait protester le grand père par le ministère du notaire Verreau (1). « Dans le mois de juin dernier, disait-il dans sa sommation, je me suis chargé de naviguer cette goëlette à condition d'avoir moitié dans les gains et profits, cette goëlette est maintenant chargée et fretée de six cordes de bois de chauffage et est tenue à l'ancre dans le port des Trois-Saumons, à Saint-Jean Port-Joli. Elle fait beaucoup d'eau à cause du mauvais état de ses fonds et de son calfatage. On est obligé de pomper continuellement, je crains pour ma vie et celle de mon matelot et je ne puis me rendre à Québec, à moins que l'on ne mette la goëlette en état de naviguer. »

Ce misérable et prosaïque accident fut le commencement des malheurs commerciaux du grand père. En 1824, un inventaire qui fut dressé de son stock donnait encore un actif de quinze cents louis. En 1825, il commença quelque temps de société avec son ancien commis Charles Lange-lier, puis partit de l'Islet vers 1828 pour venir de nouveau tenter fortune dans sa paroisse natale de Beaumont où il prit maison, près de l'église, sur le site actuel du bureau de poste. De 1830 à 1837, il y fit commerce tour à tour de société avec Antoine Fournier et Antoine

(1) 6 octobre 1823.

Chabot. Au printemps de 1837, il s'installait définitivement à Québec où ses parents lui avaient fait obtenir une modeste charge d'huissier. Il y fut d'abord successivement à l'emploi des avocats Hamel, Roy, Bossé et Gauthier, qui devaient plus tard tous être nommés juges.

En 1839 (1), Marie-Charlotte Côté, ma grand'mère, héritière pour un tiers dans la succession de ses père et mère, vendait à Simon Côté, agriculteur, des Trois-Pistoles, une part indivise comprenant un sixième dans une terre d'un arpent et demi de front sur quarante-deux de profondeur, située au deuxième rang des concessions des Trois-Pistoles. Cette terre avait été acquise par son père de Firmin Dubé, le premier décembre 1820 (2). C'était le dernier souvenir qui rattachait la famille à ces paroisses du bas du fleuve. Ma grand'mère avait trois sœurs. L'une, épousa M. Joseph Le Roux, riche cultivateur, de Saint-Michel de Yamaska. Une deuxième, Marie-Rose Côté, épousa à Beaumont, le 27 janvier 1835, Charles Pâquet, fils d'Alexis Pâquet et de Charlotte Cantin. De ce mariage naquirent :

1. MARIE-ROSE, le 11 novembre 1835.
2. THARSILE, le 14 janvier 1837.
3. CHARLES-LOUIS, le 22 mai 1838.
4. CHRISTINE, le 31 août 1839.
5. DÉLIMA.

(1) 4 juillet, greffe de J.-D. Lépine, à Montmagny.

(2) Greffe Duberger.

6. EDITH.

7. PIERRE.

8. ELZÉAR.

Une troisième, Marcelline Côté, épousa à Trois Pistoles Laurent Rousseau qui a fait pendant longtemps le commerce de chaussures à la Pointe aux Esquimaux et sur la côte du Labrador. Marcelline Côté décéda à la basse-ville de Québec le 24 avril 1893, à l'âge de 86 ans et 6 mois, chez son fils Cléophas Rousseau, marchand, au numéro 154 de la rue Saint-Paul. Laurent Rousseau décéda l'année suivante, le premier juillet 1894, à Notre-Dame de Lévis, à l'âge de 80 ans et 8 mois.

Du mariage Rousseau-Côté sont nés six enfants :

1. FRANÇOIS-XAVIER, né à Trois Pistoles, vers 1837, marié à Lévis à Christine Guenette. Il est marchand-épiciier sur la rue Eden à Lévis.

Il a eu de son mariage ;

Napoléon, né le 4 janvier et mort le 2 juin 1865.

François-Xavier, qui est de société avec son père.

2. CLÉOPHAS, né aux Trois Pistoles, marchand à Québec.

3. PHILOMÈNE, mariée à la Pointe aux Esquimaux à un nommé Beriau (décédée).

4. FLAVIE, morte à la Pointe aux Esquimaux.

5. JUSTINE, morte au même endroit.

6. THÉOPHILE, mort à Lévis vers 1869, marié à une Couture.

La modeste charge d'huissier qu'exerçait le grand père Ferréol lui apporta quelque aisance. Très rangé, sobre, ponctuel à rendre ses comptes, il s'attira bientôt la confiance des avocats.

Vers 1840, il put faire l'acquisition de M. Joseph-Noël Bossé, avocat, d'un emplacement situé au faubourg Saint-Roch, de vingt pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, borné devant au nord à la rue Richardson, au sud-ouest à François Emond et au nord-est à Pierre Thom, avec maison (1).

M. Bossé avait acquis cet emplacement de François Petit, scieur de long, et de dame Angèle Manseau, veuve Narcisse Suzor, le 24 mars 1837, pour le prix de dix-huit louis. (Greffé A.-B. Sirois). François Petit l'avait eu de Louis Pepin, le 8 mars 1836, (loc. cit.), et ce dernier le tenait d'une échange consentie par François Allaire, le 8 février 1834, (loc. cit.).

Le 2 mai 1837, M. Bossé avait vendu cet emplacement pour le prix de quarante louis à Louis Vidal, inspecteur et mesureur de bois, de la paroisse de Saint-Ambroise. (Greffé François Rouleau).

Le 13 septembre 1847, M. Bossé donnait à Ferréol Roy le certificat suivant :

« M. Ferréol Roy, huissier de cette ville, est à ma connaissance propriétaire d'une maison dans le faubourg Saint-Roch de Québec, lui ayant vendu moi-même cette

(1) Greffé E.-G. Cannon à Québec.

maison, le dit sieur Roy gagne dans mon bureau par année, comme huissier au-delà de trente louis courant. "

Le 1^{er} juin 1849, M. Bossé reconnaissait que Ferréol Roy, huissier de Québec, lui avait payé la somme de trente louis et les intérêts, prix de la maison qu'il lui avait vendue, laquelle était située dans le faubourg Saint-Roch, rue Richardson.

Le 13 mai 1846, Ferréol Roy achetait encore de Pierre Boisseau, marchand, demeurant en la Haute-Ville de Québec, rue de la Fabrique, un emplacement situé au lieu nommé Boisseau-Ville " au Bas-Bijou, " près de Québec, qui contenait, suivant le plan tracé par l'arpenteur Joseph Hamel, dans l'automne de 1843, 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, borné devant au nord à la rue Napoléon, au sud au numéro 133 des concessions de la rue Bagot, au nord-est au numéro 103, au sud-ouest au numéro 105, contenant en superficie 2,400 pieds. Cet emplacement portait le numéro 104 des concessions de la rue Napoléon côté sud.

Cette vente était faite pour le prix de cinquante louis, payable cinq louis dans deux ans, et ensuite cinq louis par an, avec intérêt à 5 %. L'acquéreur devait bâtir une maison sur cet emplacement dans un délai d'un an (1).

Mon grand père habitait une maison située au coin des rues Fleury et de la Chapelle lorsqu'éclata le terrible incendie de 1845 qui réduisit de fond en comble le faubourg

(1) Greffe A.-B. Sirois.

Saint-Roch. Ce lugubre évènement, qui arrivait au moment même où il avait besoin de toutes ses petites économies pour faire instruire sa famille déjà grandissante, n'était point de nature à relever l'état de sa fortune. Les lettres qu'il écrivait dans le temps à son fils aîné, alors pensionnaire au collège de Sainte-Anne, nous démontrent cependant qu'il ne perdit pas courage. Il reprit le harnais avec autant d'énergie que jamais. Le gouvernement vint quelque peu en aide aux malheureuses victimes, et Saint-Roch put renaître de ses cendres.

Je retrouve dans les vieux papiers du grand père une note lugubre, c'est un *Avis à ceux qui ont souffert du grand incendie de Québec.* "

" On fait savoir que les soussignés ayant été nommés commissaires pour avancer et prêter des sommes d'argent d'après les dispositions d'un acte passé dans la dernière session de la législature provinciale, " pour mettre sa majesté en état d'ordonner l'émission de débentures jusqu'à un montant limité, et pour venir au secours de la cité de Québec, " s'assembleront lundi le 30 novembre courant pour recevoir toutes demandes par écrit qui leur seront faites par des personnes qui ont essuyé des pertes par les incendies de cette ville des 28 mai et 28 juin 1845, et qui désirent obtenir des prêts et avances d'argent pour rebâtir leurs maisons et autres bâtiments détruits par les dits incendies.

" Il faudra spécifier dans telles demandes les particularités et la date des pertes essuyées, le site, la désignation

et la valeur des propriétés détruites et des bâtiments qu'on se propose d'ériger, le nom, l'état et la résidence du propriétaire actuel du terrain, la somme dont on demande l'avance, et la nature et le montant de la garantie, privilège ou hypothèque que l'on offre pour cette avance.

« Les assemblées des commissaires se tiendront pour le présent en la maison du premier des soussignés, N° 19, rue Sainte-Anne, haute-ville, où toutes telles demandes et autres communications devront être adressées jusqu'à nouvel avis.

« On pourra se procurer des formes d'application en s'adressant au bureau des commissaires, ou à la demeure de F. Glackmeyer, à l'encoignure des rues Saint-François et Aiguillon.

« A.-W. COCHRAN,

« LOUIS PANET,

« *Commissaires.*

« Québec, 26 novembre 1846. »

En 1844, Ferréol Roy fut nommé gardien de la garde-robe de l'association du barreau de Québec. Cette charge, qu'il cumula jusqu'à sa mort avec celle d'huissier, lui rapportait chaque année une somme de soixante et dix piastres. Chaque trois mois, l'association lui donnait un bon de salaire qu'il collectait lui-même des avocats. Entré

en fonctions le 7 mai 1844, le premier de ces bons, daté du 8 novembre de la même année, est signé par A.-O. Gauthier et J.-P. Bradley. Les bons subséquents sont signés par S. Lelièvre, C. Delagrave et F.-Réal Angers, tour à tour secrétaires de l'association de 1845 à 1848.

Les avocats qui pratiquaient alors à Québec étaient MM. Ahern, Austin, Aylwin, Anderson, Bacquet, Bossé, Black, Belleau, Bradley, Cairns, Chauveau, Chambers, Crémazie, Cannon, Duval, Deblois, Faucher, Gauthier, McTavish, C. Panet, J.-T. Taschereau, A. Taschereau, Ls Plamondon, Rhéaume, Ross, O. Stuart, Smith, Tourangeau, Tessier, Vanfelson, Cauchon, de Léry, J.-F. Deblois, Deguise, Fiset, Green, Gardner, Himsworth, Lemieux, Lelièvre, Morin, Maguire, P. Plamondon, Place, D. Roy, Tremblay, Delagrave.

Ferréol Roy fut plus particulièrement en relation avec MM. Chauveau, Roy et Bossé. Tous les avocats qui l'ont connu à l'époque vantaient sa probité à toute épreuve.

Sévère pour les autres comme pour lui-même, le grand père ne pouvait pas souffrir une injustice. Il exécutait son devoir à la lettre, sans chercher cependant à rendre plus rigoureuse qu'il ne le fallait l'exécution de son pénible et ingrat métier.

Dans l'intimité de la famille, Ferréol Roy était de commerce agréable sans se dépouiller cependant du caractère un peu sérieux qu'il avait naturellement. Les revers de

fortune subis au commencement de sa carrière, la modicité des émoluments qu'il percevait de l'exercice de sa charge le rendaient soucieux pour l'avenir des siens. Il passa ainsi modestement les dix-huit dernières années de sa vie, en bon chrétien, craignant Dieu et ne doutant pas de la Providence.

Ferréol Roy mourut à Saint-Roch de Québec, le 18 septembre 1855, à l'âge de 58 ans, d'une attaque d'apoplexie. Il fut inhumé le 21 du même mois dans l'ancien cimetière de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire de Lévis, où demeurait alors son fils aîné. Son corps repose maintenant dans le cimetière Mont-Marie, de la même paroisse.

Sa bonne et fidèle épouse, Charlotte Côté, lui survécut pendant vingt-huit années, jusqu'au jour où elle s'endormit dans le Seigneur, le 18 décembre 1883, à l'âge de 80 ans. Elle décéda à Lévis chez son fils Flavien et fut inhumée dans le cimetière Mont-Marie.

Du mariage de Ferréol Roy et de Charlotte Côté naquirent six enfants dont suivent les noms :

1. LÉON, né à Notre-Dame de Bonsecours de l'Islet, le 27 juin 1824. Il fut mon père.
2. MARIE-ROSE, née à Beaumont, le 14 janvier 1829. Célibataire, demeure à Saint-David de Lauberivière.
3. MARIE-LOUISE-SARA, née à Beaumont, le 2 mai 1831.
4. FLAVIEN, né à Beaumont, le premier septembre 1832.

5. MARIE-HENRIETTE, morte à Beaumont, le 18 juillet 1836, à l'âge de 1 an 8 mois et 1 jour.

6. FLORE, née à Saint-Roch de Québec, le 20 février 1843. Parrain : Olivier Vallée ; marraine : Angèle Fournier. (1)

(1) Dans la famille on appelait ma grand'mère : Henriette, mais son véritable prénom était : Charlotte.



I
par
Pier
tier.
Beau
naire
mina



CHAPITRE ONZIÈME

ENFANTS ET PETITS ENFANTS DE FERRÉOL ROY

I

LÉON ROY

LÉON Roy, fils aîné de Ferréol Roy et de Charlotte Côté, naquit à Notre-Dame de Bonsecours de l'Îlet, le 27 juin 1824 ; il fut baptisé le même jour par M. Jacques Panet, prêtre, curé, et eut pour parrain Pierre Moreau, et pour marraine Marie-Soulanges Cloutier. Il apprit les premiers rudiments de la grammaire à Beaumont sous l'instituteur Vallières, puis entra au séminaire de Québec pour y faire son cours classique qu'il termina au collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

Admis à l'étude de la profession du notariat le premier jour de mai 1848, il reçut sa commission le 3 mai—1852. Il alla aussitôt s'établir à Notre-Dame de la Victoire de Lévis. Je raconterai son histoire plus tard.

Léon Roy épousa, à Notre-Dame de la Victoire, le 22 août 1855, Marguerite-Eléonore Lavoie, fille de Louis-Joseph Lavoie et de Marguerite Pâquet.

De ce mariage sont nés à Notre-Dame de la Victoire de Lévis :

1. LOUIS-LÉON-ALPHONSE, né le 27 Juin 1856, baptisé le 28. Parrain : Louis Lavoie ; marraine : Marie-Henriette Côté. Prêtre officiant, P.-S. Drolet.

2. MARIE-JOSEPH-EDMOND, né le 7 décembre 1858, baptisé le 8. Parrain : Flavien Roy ; marraine : Marguerite Pâquet. Prêtre officiant : P.-Chs.-Alf. Winter.

3. MARIE-LAURE-MATHILDA, née le 15 avril 1860, baptisée le 16. Parrain : Albert Beaulieu ; marraine : Rose Roy. Prêtre officiant : N.-Alp. Leclerc.

4. MARIE-MALVINA-AGLAÉ, née le 30 avril 1862, baptisée le même jour. Parrain : A. Bernier, avocat ; marraine : Marie-Malvina Turgeon, sa femme.

5. MARIE-LÉON-BENJAMIN, né le 24 janvier 1865, baptisé le 25. Parrain : Benjamin Goulet, médecin ; marraine : Marie-Anne-Clara-Euphémie Dorval, sa femme. Prêtre officiant : Z. Gingras. Décédé le 28 août 1865, à l'âge de 7 mois, inhumé dans l'église de Notre-Dame, le 30 août.

6. MARIE-ELISE-CLARA, née le 4 avril 1866, baptisée le 5. Parrain : Joseph-Cyrille Hamel ; marraine : Marie-Elise Lamontagne, sa femme. Prêtre officiant : C.-J.-E. Sauvageau. Décédée le 1er avril

1869, enterrée dans l'église. Prêtre officiant : A.-A. Blais, maintenant évêque de Rimouski, alors prêtre au collège.

7. MARIE-FRANÇOIS-XAVIER, né le 16 février 1868. Parrain : Antoine Pampalon ; marraine : Joséphine Dorion, sa femme. Prêtre officiant : F.-B.-Laurent Chabot. Décédé le 19 juillet 1868, enterré dans l'église le 21, âgé de 6 mois.

8. JOSEPH-MARIE-CHARLES, né le 23 octobre 1869. Parrain : Charles-François Langlois ; marraine : Marie Muir. Prêtre officiant : J.-L. Hudon. Il a été ordonné prêtre dans l'église de Notre-Dame de la Victoire, par S. G. Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, le 5 juillet 1896. Il réside dans ce dernier diocèse.

9. LÉON-CHARLES, né le 23 octobre 1870. Parrain : P.-Chs-Alf. Winter, prêtre, curé de Rimouski ; marraine Eugénie Barras, épouse de Flavien Roy.

10. MARIE-ETIENNE-ERNEST, né le 1^{er} mai 1872, baptisé le même jour. Parrain : Étienne Dussault, marraine : sa femme Flore Roy. Prêtre officiant : Achille Vallée, prêtre.

11. MARIE-LÆTITIA, née le 30 avril 1873. Parrain : Louis-Edouard Couture ; marraine : sa femme, Luce-Camille Dallaire. Prêtre officiant : L.-A. Déziel. Décédée le 27 juillet 1873, à l'âge de trois mois.

12. JOSEPH-EUGÈNE-ADJUTOR, né le 19 mai 1874. Parrain : l'honorable Joseph-Goderic Blanchet, orateur de l'assemblée législative de Québec, marraine : Marie-Emélie Balzaretta, sa femme. Prêtre officiant : L.-J. Hudon.

13. MARIE-LOUISE-EMMA, née le 20 mai 1876. Parrain : Joseph-Edmond Roy ; marraine : Mathilda Roy.

Alphonse Roy, fils aîné de Léon Roy, a étudié au collège de Lévis puis a fait un cours à l'école d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière. Il embrassa alors l'état de

cultivateur—celui de ses ancêtres—sur une terre située à Saint-Joseph de la pointe de Lévy, à quelques arpents de la seigneurie de Vincennes. Il a été maire du village de Lauzon pendant deux années consécutives, et il est maintenant commissaire de la commission des chemins à barrières de la rive sud.

En 1879, le 26 novembre, il épousa à Saint-Antoine de Tilly, Eugénie, fille de Charles-François Dionne et de Zélie Houde. Cette union fut bénie par le curé Basile Robin. M. Dionne était co-seigneur de Tilly, Duquet et Maranda.

Du mariage d'Alphonse Roy et d'Eugénie Dionne sont nés :

1. *Marie-Anna-Eugénie-Blanche*, née à Saint-Joseph de la pointe de Lévy, le 13 juin 1883, morte le 22 avril 1888, et enterrée dans le cimetière de Mont-Marie, dans la chapelle funéraire de son grand père Léon Roy.

2. *Marie-Alphonse-Edmond-Raouf*, né le 27 octobre 1884. C'est celui à qui ces pages sont dédiées, et l'auteur fut son parrain.

3. *Marie-Alice-Joséphine-Yvonne*, née le premier mars 1886.

4. *Marie-Bernadette-Gabrielle*, née le 7 septembre 1888.

5. *Marie-Blanche-Adrienne*, née le 16 octobre 1891.

6. *Marie-Jeanne-Georgette*, née le 23 juin 1897.

Joseph-Edmond Roy, deuxième enfant de Léon Roy, est l'auteur de cette étude. Il a été admis à la profession de notaire le 21 mai 1880, et a épousé le 26 mai 1885, à Lévis,

Ma
et

le
va
de
nés

1
189

2
tem

3
sept

4
M

Lév

(1)
le p
Poth
E.-A
C. S
Le
mar
Hélè
quien
riage
G. S
Shep
Henn
rats,

(2)
Léon
et de
Leva
vemb

Marie-Louise-Lucienne, fille de Antoine Carrier, marchand, et de Hélène Sheppard (1). Pas d'enfant de cette union.

Mathilda Roy, fille aînée de Léon Roy, a épousé à Lévis, le 20 octobre 1891, Louis Dutil, fils de Léon Dutil, cultivateur, et de Geneviève Lemieux, demeurant en la paroisse de Saint-David de Lauberivière (2). De ce mariage sont nés :

1. *Anne-Marie-Mathilde*, née le 14 octobre 1892, morte le 5 août 1893.

2. *Marie-Joseph-Léon-François*, né le 26 août 1894, mort le 16 septembre 1894.

3. *Marie-Joseph-Louis-Alphonse*, né le 26 août 1894, mort le 18 septembre 1894.

4. *Marie-Joseph-Louis-Philippe*, né le 9 mars 1896.

Malvina Roy, deuxième fille de Léon Roy, a épousé à Lévis, le 25 novembre 1889, Joseph Lasnier, fils de Jean-

(1) Lucienne Carrier est née à Lévis le 30 avril 1860 et fut baptisée le premier mai. Parrain : George Desbarats ; marraine : Louise-Pothier Desbarats. Ont signé l'acte de baptême : Louise Desbarats, E.-A. Kimlin, George Desbarats, Perceval-E. Sheppard, Joséphine C. Sheppard, H.-C. Carrier, Ant. Carrier, J.-B.-L. Hamelin, prêtre.

Le 4 octobre 1852, avait lieu à Lévis le mariage de Antoine Carrier, marchand, fils de feu Louis Carrier et de feu Marie Nolin, et de Hélène-Charlotte-Caroline Sheppard, fille de Pierre Sheppard, banquier, et de Joseph-Charlotte-Desbarats. Ont signé l'acte de mariage : H.-C.-C. Sheppard, Antoine Carrier, P. Sheppard, William G. Sheppard, Edw. Burroughs, Perceval-E. Sheppard, Josette-C. Sheppard, George Pemberton, Louise Sheppard, Sophie Sheppard, Henriette Carrier, Louis Carrier, Louise-S. Fisher, George Desbarats, L. Roy, N. P., Ph.-H. Jean, prêtre.

(2) Mariage à Notre-Dame de la Victoire, le 22 novembre 1853, de Léon Dutil, fils de Jacques Dutil et de Marie Bellavance dit Gagné, et de Geneviève Lemieux, fille de Jean Lemieux et de Marguerite Levasseur. Contrat de mariage au greffe de Léon Roy, le 21 novembre 1853.

Baptiste Lasnier et de Elmire Molleur. Elle habite maintenant Longueuil.

De cette union sont nés :

1. *Marie-Léon-Joseph-Edmond-Lucien*, né à Lévis, le 4 septembre 1890.
2. *Marie-Charles-André-Narcisse*, né le 4 février 1891.
3. *Marie-Marguerite-Julie-Malvina*, née le 22 juin 1894, morte le premier mars 1895.
4. *Marie-George-Léonidas-Rosaire*, né le 18 février 1893, mort à l'âge d'un mois.
5. *Marie-Alphonse-Eugène*, né le 18 février 1893, mort à l'âge d'un mois.
6. *Marie-Marguerite-Joséphine-Malvina*, née à Longueuil, le premier août 1896.

Le neuvième enfant de Léon Roy a épousé à Saint-Joseph de la pointe de Lévy, le 8 juin 1896, sous le nom de Charles-Léon-Pierre Roy, Marie-Eugénie Marsan, fille de Antoine-Trefflé Marsan et de Céline Laparre.

De ce mariage est né, en mars 1897 : *Joseph-Léon-Flavien-Pierre-George*.

Sa
Lévi
Mag
D
1.
7 sep
2.
3.
mars
4.
octob
5.
6. M
févrie

Fla
admis
est le

II

SARA ROY

Sara Roy, deuxième enfant de Ferréol Roy, a épousé à Lévis, le 13 novembre 1860, Magloire Dussault fils de Magloire Dussault et d'Adélaïde Duquesnay.

De ce mariage sont nés :

1. HENRY-GEORGE, né le 19 août 1862, mort à l'âge de 8 jours, le 7 septembre 1862.

2. LOUIS-LÉON-MARIE, né le 24 septembre 1863.

3. MARIE-FLORE-HENRIETTE, née le 19 février 1865, morte le 3 mars 1867.

4. MAGLOIRE-HONORÉ, né le 23 septembre 1867, enterré le 11 octobre 1867.

5. MARIE-ET'GÉNIE, née le 6 novembre 1868.

6. MARIE-CLAIRE-MATHILDE, née le 17 mai 1870, mariée le 29 février 1892 à Joseph Bélanger.

III

FLAVIEN ROY

Flavien Roy, quatrième enfant de Ferréol Roy, a été admis à la profession de notaire, le 2 novembre 1862. Il est le secrétaire-trésorier de la corporation de la ville de

Lévis depuis 1865. Le 8 février 1864, il épousa à Lévis Eugénie Lecours dit Barras, fille d'Edouard Barras et d'Eugénie Demers.

De ce mariage sont nés :

1. LÉON-EDOUARD-FLAVIEN, né le 22 juin 1865.
2. PIERRE-LÉON-VALÈRE, né le 31 octobre 1866, marié à Eulalie Leblond. Pas de postérité.
3. ETIENNE, mort âgé de quelques mois.
4. PIERRE-FERRÉOL, né le 3 janvier 1868, enterré le 20 octobre 1868.
5. JOSEPH-EDOUARD-EUGÈNE, né le 2 avril 1869. A épousé Emely Cogger, d'où sont nés trois enfants.
6. MARIE-AURÉLIE-EUGÉNIE, née le 10 mai 1873.
7. MARIE-LAURE-LÉTITIA, née le 21 avril 1875.
8. MARIE-EUGÉNIE-FLAVIE, née le 2 novembre 1876.
9. ANNE-MARIE, née en avril 1880.

Eugénie Barras, épouse de Flavien Roy, mourut à Lévis le 24 juin 1882. En deuxième mariage, Flavien Roy a épousé, le 24 juin 1884, Julie Bourassa, fille de George Bourassa et de Julie Proudly. De cette deuxième union sont nés :

1. CORINNE, née le 24 mai 1886.
2. GEORGE, né le 15 mars 1888.
3. JEANNE, née le 3 avril 1890.

4. JOSEPH-ROMÉO-ELZÉAR, né le 22 et enterré le 24 janvier 1892.

5. JULIETTE, née le 8 mars 1892.

6. PAUL-EMILE, né le 14 décembre 1894.

Flavien-Edouard Roy, fils aîné de Flavien Roy, admis à la profession de notaire le 9 octobre 1891, a épousé à Lévis, le 24 mai 1892, Marie-Virginie Michaud, fille de Jean-Baptiste Michaud et de Emélie Dagneault. De ce mariage sont nés :

Charles-Edouard, né le 5 août 1893.

Corinne, née le 28 septembre 1894. Décédée le 24 février 1897.

Philippe-Henri, né le 6 décembre 1895.

IV

FLORE ROY

Flore Roy, fille cadette de Ferréol Roy, a épousé à Lévis, le 13 novembre 1860, Etienne Dussault, fils de Magloire Dussault et d'Adélaïde Duquesnay.

De ce mariage sont nés :

1. MARIE-HENRIETTE-FLORE, née le 16 août 1861.

2. MARIE-ADÉLAÏDE, née le 28 avril 1863.

3. MARIE-SARA-MATHILDE, née le 26 mars 1865.

Marie-Henriette-Flore Dussault, fille aînée, a épousé à Lévis, le 8 octobre 1883, Alfred-Samuel Gravel (né le 6 octobre 1862.)

De ce dernier mariage sont issus :

Joseph-Alfred-Roméo-Oscar, né le 18 septembre 1886.

Joseph-Louis-Gédéon, né le 10 mai 1888.

Joseph-Désiré-Edmond, né le 4 février 1890.

Marie-Joséphine-Lucienne, née le 23 avril 1894.

La deuxième fille d'Etienne Dussault, Marie-Adélaïde, a épousé Napoléon Moffet, fils de Nazaire Moffet et de Héléne Duhamel. Elle est décédée à Saint-Roch de Québec, le 25 décembre 1889, laissant de son mariage deux enfants : *Flore* et *Alfred*.

La troisième fille d'Etienne Dussault, Marie-Sara-Mathilde, a épousé, en 1885, Etienne Fournier.

De ce mariage sont nés :

Marie-Paule (1886).

Camille (1887).

Avila (1888).

Clotilde (1889).

Roméo-Etienne (1891).

Eva (1893).

Etienne Dussault a épousé en deuxième nocce Camille Nadeau.

De ce mariage sont nés : *Gabrielle, Bertha, Etienne, Horatio, Antonia, Léopold, Blanche-Frbonne, Alfred.*

Ajoutons à ces notes : *Marie-Paul-Emile-Lionel*, née le 14 juillet 1892, du mariage d'Alphonse Roy et d'Eugénie Dionne, et *Marie-Laura-Augustine*, née le 22 août 1897, du mariage de Flavien-Edmond Roy et de Virginie Michaud.





ARBRE GÉNÉALOGIQUE

DES

DESCENDANTS DE NICOLAS LE ROY
JUSQU'A RAOUL ROY

NICOLAS LE ROY ET JEANNE LE LIÈVRE,
VENUS AU CANADA EN 1663, D'OÙ DESCENDENT :

II

GUILLAUME LE ROY,
MARIÉ A ANGÉLIQUE BAZIN

III

PIERRE-BERNARD LE ROY,
MARIÉ A MARGUERITE COUTURE

IV

PIERRE LE ROY,
MARIÉ A MARIE-AGATHE TURGEON

V

FRANÇOIS ROY,
MARIÉ A ANGÉLIQUE PAQUET

VI

FERRÉOL ROY.
MARIÉ A MARIE-CHARLOTTE COTÉ

VII

LÉON ROY,
MARIÉ A MARGUERITE-ELÉNORE LAVOYE

VIII

ALPHONSE ROY,
MARIÉ A EUGÉNIE DIONNE

IX

RAOUL ROY





CONCLUSION

ICI finit ma tâche, après avoir suivi les descendants de Nicolas Le Roy, pendant 234 années et jusqu'à la huitième génération. D'autres continueront maintenant l'œuvre commencée, à travers les futures générations.

Ce livre, tiré à soixante exemplaires numérotés, est une édition intime. L'étranger n'y trouvera aucun charme. Aussi bien, il n'a pas été fait pour lui.

“ Quand, a dit un auteur, le père de famille, après les fatigues de la journée, raconte à ses nombreux enfants les aventures et les accidents de sa longue vie, pourvu que ceux qui l’entourent s’amuse et s’instruisent en écoutant ses récits, il ne s’inquiète pas si le riche propriétaire du manoir voisin connaîtra ou ne connaîtra pas les douces et naïves histoires, qui font le charme de son foyer. Les enfants sont heureux de l’entendre, c’est tout ce qu’il demande. ”

Je me regarderai comme amplement récompensé si ces recherches généalogiques peuvent être utiles plus tard à ma famille.

En songeant aux nôtres, pensons aussi quelquefois à ce petit village de Beaumont, perché sur la côte que domine la vieille église à l’ombre de laquelle reposent tant de nos ancêtres,

Au cours du voyage de la vie, répétons quel-
quefois les vers délicieux de Ronsard :

Bref, quelque part que j'erre,
Tant le ciel m'y soit doux,
Ce petit coin de terre
Me rira par-sus tout.

FIN.

100

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
CHAPITRE PREMIER	
Origine du nom patronymique « Roy ».—Différentes familles de Roy établies au Canada.—Notes sur quelques individus de ce nom célèbres au Canada.—Prêtres du nom de Roy.—Familles le Roy célèbres en France.—Les Roy en Normandie.—Les Roy à la Martinique.—Notes sur Dieppe, patrie de nos ancêtres.—Familles de Dieppe venues au Canada.....	1
CHAPITRE DEUXIÈME	
Nicolas le Roy, notre ancêtre arrive au Canada.—Originaire de Saint-Rémi de Dieppe.—Il s'établit à l'Ange-Gardien, sur la côte de Beaupré.—Il devient habitant de la seigneurie de la Durantaye.....	43
CHAPITRE TROISIÈME	
Les enfants de Nicolas le Roy.....	69
CHAPITRE QUATRIÈME	
Guillaume le Roy.....	89

CHAPITRE CINQUIÈME

Notes sur Claude-Joseph le Roy..... 125

CHAPITRE SIXIÈME

Pierre-Bernard le Roy (1706-1783)..... 143

CHAPITRE SEPTIÈME

Pierre le Roy (1733-1804)..... 157

CHAPITRE HUITIÈME

Notes sur Joseph et Guillaume Roy..... 167

CHAPITRE NEUVIÈME

François Roy..... 191

CHAPITRE DIXIÈME

Ferréol Roy..... 219

CHAPITRE ONZIÈME

Enfants et petits enfants de Ferréol Roy..... 235

Arbre généalogique..... 247

Conclusion..... 249

125

143

157

167

Fini d'imprimer le 23 août 1897 aux ateliers d'AUGUSTIN CÔTÉ & Cie,
à Québec, M. Côté, le chef de la maison, étant âgé de 80 ans.

191

219

235

247

249

